



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le projet de budget de l'Etat pour 1986 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au Budget	1
L'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Seoul	10
La célébration du 40e anniversaire de l'ONU - Discours prononcé par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, au nom de la Communauté européenne	12
La 40e session de l'Assemblée générale des Nations Unies - discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, au nom de la Communauté européenne	15
L'inauguration de la 47e Foire Internationale de Luxembourg - Discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux Classes moyennes	22
L'ouverture de la session 1985-1986 de la Chambre des Députés	27
La Journée de Commémoration nationale à Luxembourg	31
Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Docteur honoris causa en sociologie de l'Université d'Urbino	32
La 23e session de la Conférence générale de l'Unesco à Sofia - Discours de Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse	35
Conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe à la Haye - Discours de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur	37
The new global role of the ECU - Allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement ..	39
L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au premier semestre 1985	41

5/1985

Septembre-Octobre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le projet de budget de l'Etat pour 1986 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget

Le 12 septembre 1985, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, remet au Président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollendorff, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1986. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au Budget, ont fait un exposé sur la situation budgétaire en général et le projet de budget pour 1986 en particulier. Nous reproduisons ci-après le texte de cet exposé.

Introduction

Le budget de l'Etat, en tant qu'élément intégrant des rouages de l'économie nationale, constitue un instrument essentiel en vue de l'atteinte des objectifs économiques et sociaux. Ceci est particulièrement vrai pour une économie de petit espace ouverte sur l'extérieur et dépendant donc dans une large mesure de centres de décision externes.

Cette affirmation gagne encore en importance lorsqu'on se trouve dans une situation économique incertaine, voire contrastée. Tel est précisément le cas pour la Communauté européenne d'aujourd'hui qui se trouve certes, depuis 1983, dans une phase d'expansion économique régulière, mais qui n'a pas encore réussi à faire démarrer un processus de croissance auto-entretenu. Qui plus est, la perspective d'une augmentation insuffisante de l'emploi constitue un problème économique et social des plus préoccupants qui risque de ne pas trouver de solution satisfaisante ni au cours de l'année prochaine, ni à un horizon plus lointain.

Dans ces conditions, la stratégie économique à développer doit viser à élever aussitôt que possible, et de manière durable, le taux de croissance sans que la stabilité des prix soit mise en danger et à faire en sorte que cette croissance accélérée absorbe proportionnellement plus de main-d'oeuvre que ce ne fut le cas par le passé. La mise en oeuvre d'une telle stratégie de croissance plus créatrice d'emplois passe notamment par un rôle plus actif qu'il faut faire jouer aux finances publiques dans le cadre d'une approche économique intégrée.

Transposées sur le plan de l'évolution économique nationale, cette analyse et cette stratégie définies sur le plan communautaire gardent toute leur valeur. A une exception près toutefois, à savoir la situation bien plus favorable que nous enregistrons sur le plan du marché de l'emploi. Après avoir stagné depuis 1981, l'emploi salarié intérieur a en effet repris son mouvement de croissance dès 1984, croissance qui s'est poursuivie au cours du premier semestre de l'année en cours et qui a fait retomber le chômage à un niveau légèrement inférieur à celui enregistré il y a un an. En 1986, l'emploi salarié pourrait se stabiliser au niveau de 1985 et les tensions sur le marché du travail devraient donc continuer

de s'affaiblir, surtout en présence de la venue sur le marché du travail de générations moins fortes.

Abstraction faite de cette particularité, l'économie luxembourgeoise a elle aussi connu dès la fin de 1983 une nette amélioration de son activité, amélioration qui s'est consolidée tout au long de 1984, mais dans laquelle le rôle joué par la demande étrangère a été prépondérant. Dès le début de l'année en cours l'impulsion sectorielle exercée par la sidérurgie s'est cependant progressivement affaiblie, de sorte que la poursuite de la croissance repose de plus en plus sur le développement de la demande intérieure.

Cette relève semble amorcée. Suite à l'amélioration en termes réels des revenus disponibles des ménages, la consommation privée semble effectivement connaître une légère reprise, reprise qui devrait se consolider davantage encore en 1986. On assiste par ailleurs actuellement à une amélioration en matière de formation brute de capital fixe, notamment dans le domaine des investissements productifs, alors que dans la construction résidentielle le plan de relance adopté fin 1984 ne produit ses effets qu'avec un certain décalage dans le temps. L'année 1986 pourrait être marquée par des extensions dans les petites et moyennes entreprises existantes, des implantations industrielles nouvelles, un léger redressement de l'investissement des ménages dans le logement ainsi que par le maintien à un haut niveau des investissements publics.

Lors de l'élaboration du projet de budget pour 1986, le Gouvernement a pris en considération l'ensemble de ces impératifs découlant de l'environnement économique et social. Il l'a fait à un double titre.

- Tout d'abord sur le plan de la définition des traits essentiels du projet de budget, c'est-à-dire de la détermination de la politique budgétaire proprement dite et de son impact sur les autres agrégats économiques. Sont significatifs à cet égard le taux de progression des dépenses et des recettes, l'équilibre budgétaire, les modes de financement des dépenses, le recours au marché des capitaux ainsi que l'évolution de l'endettement de l'Etat.
- Ensuite, sur le plan du contenu du projet de budget, c'est-à-dire des accents de la politique que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre au cours de l'année à venir et qui se traduisent dans la comptabilité publique. Même si la plupart de ces accents chiffrés concernent les politiques économique et sociale, il ne faut cependant pas perdre de vue les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'améliorer les différents aspects du cadre de vie et qui très souvent ne se traduisent pas en chiffres budgétaires. Aussi le projet de budget et l'action gouvernementale qui l'accompagne ne sauraient-ils être qualifiés de simples budget et action de redressement, mais encore visent-ils, au-delà de cet objectif à court et à moyen terme, à amor-

cer les mutations structurelles auxquelles notre collectivité nationale ne pourra se soustraire.

La prise en compte de ces deux plans différents, mais complémentaires, paraît indispensable pour une bonne préparation des débats budgétaires qui, pour la première fois, seront menés selon la procédure nouvelle. Une telle présentation du projet de budget doit nécessairement être succincte. Pour tout commentaire plus exhaustif, et notamment pour tout examen plus détaillé des données chiffrées, il est renvoyé au volume I du projet de budget. Le Gouvernement se tient par ailleurs à la disposition de la Chambre, et notamment de sa Commission des Finances et du Budget, pour tout éclaircissement supplémentaire qui pourrait être de nature à faciliter et à approfondir l'examen du présent projet.

* * *

Les traits essentiels du projet de budget

La description de la politique budgétaire proprement dite porte nécessairement et par référence aux impératifs de l'environnement économique et social, sur la définition des lignes de conduite qui ont guidé le Gouvernement dans ses choix, sur la présentation et le commentaire des résultats qui en découlent ainsi que sur l'appréciation de l'équilibre budgétaire et son insertion dans l'évolution à plus long terme des finances de l'Etat.

Les lignes de conduite de la politique budgétaire

En vue de la mise au point globale du projet de budget pour 1986, le Gouvernement avait à tenir compte de deux éléments fondamentaux, à savoir les orientations communautaires de politique budgétaire et les principes de politique budgétaire du programme gouvernemental.

A. Les orientations communautaires de politique budgétaire

En date du 8 juillet 1985 et à l'occasion du deuxième examen trimestriel de la situation économique dans la Communauté, le Conseil ECO/FIN, sur proposition de la Commission, a arrêté les orientations quantitatives pour les budgets publics de l'année prochaine. En guise de conclusion à sa communication relative à la politique budgétaire des Etats membres en 1986, la Commission a développé ses vues quant à la mise en oeuvre d'une stratégie de croissance plus créatrice d'emplois et quant au rôle que la politique budgétaire sera appelée à jouer dans ce contexte.

Selon la Commission, les mesures à envisager dans le domaine des finances publiques devraient concerner aussi bien l'amélioration des conditions de l'offre que le soutien de la demande qui serait le complément à la poursuite nécessaire d'une évolution modérée des salaires réels. Vu le problème très préoccupant de la persistance d'un chômage élevé, elle se demande comment la structure des recettes et des dépenses pourrait être réaménagée pour que l'emploi bénéficie davantage des impulsions émanant du budget.

Dans un premier temps, cette politique mixte de l'offre et de la demande risque certes d'entraîner une détérioration du solde budgétaire, mais à plus longue échéance, une compensation tend à s'opérer du fait que ses effets positifs accélèrent la croissance et augmentent

l'emploi, ce qui exerce un effet favorable sur le solde budgétaire. Aussi, et malgré ces problèmes délicats d'équilibre, la Commission recommande-t-elle aux pays qui disposent d'une marge de manoeuvre d'accepter une augmentation temporaire de leur déficit public pouvant résulter de la non-compensation d'une réduction des recettes publiques ou d'un accroissement des dépenses.

L'application de cette stratégie de croissance plus créatrice d'emplois au Grand-Duché de Luxembourg a amené la Commission à formuler la recommandation ci-après:

“Au Luxembourg, le solde budgétaire de l'Etat est désormais excédentaire et pourra servir à la reconstitution de réserves, à pourvoir au financement de mesures de restructuration industrielle, de programmes d'investissements publics décidés récemment ainsi qu'à la mise en oeuvre graduelle d'un aménagement de la fiscalité directe.”

Dans le commentaire de ses orientations pour 1986, la Commission a tenu à fournir les précisions supplémentaires ci-après au Gouvernement luxembourgeois:

“Au-delà de 1985, il conviendrait de poursuivre encore une gestion budgétaire permettant d'élargir la marge financière visant à reconstituer les moyens nécessaires à la couverture des programmes d'investissement envisagés et des allègements d'impôts directs mis à l'étude. L'orientation proposée pour 1986 par la Commission limite la croissance des dépenses à 5,5% par rapport au résultat probable de 1985, soit quelque peu au-delà de ce que ne le permettrait l'application stricte de la norme budgétaire, ceci en raison de quelques projets de dépenses sociales en cours de réalisation. Les recettes tiennent compte d'une réduction — de l'ordre de 500 millions de francs — de l'impôt de solidarité. Dans ces conditions, le solde net du budget serait stabilisé, en termes nominaux, au niveau de 1985.”

B. Les principes de politique budgétaire du programme gouvernemental

Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre une politique budgétaire qui vise à ajuster l'évolution des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme. En vue de la définition d'une orientation quantitative pour l'évolution des dépenses de l'Etat répondant à ce principe, il y a lieu de tenir compte de deux éléments, à savoir:

- les possibilités de croissance à moyen terme du PIB;
- la hausse probable de l'échelle mobile des salaires entre 1985 et 1986.

Concernant les possibilités de croissance à moyen terme de l'économie luxembourgeoise et sur base des réflexions à caractère général exposées en guise d'introduction à la présente, les taux d'accroissement prévisionnels, en volume, de notre PIB tels qu'ils ont été établis par les services compétents de la Commission des C.E. s'établissent à + 2,4% pour 1984, à + 1,2% pour 1985 et à + 1,4% pour 1986. Ces prévisions sont assez proches des taux d'accroissement les plus récents avancés par l'O.C.D.E. et qui s'élèvent respectivement à 2,2% pour 1984 et à 1,75% tant pour 1985 que pour 1986.

D'après les dernières estimations du STATEC, la progression en volume de notre PIB s'établirait en fait à 3% pour l'année 1984 et pourrait se situer en 1985 et

1986 à un taux de l'ordre de 2%. Aussi le Gouvernement a-t-il estimé qu'il y a lieu de maintenir pour 1986 l'hypothèse prudente admise lors de l'élaboration du budget pour 1985, à savoir un taux d'expansion de 2% du PIB en volume.

Cette projection qui, rappelons-le, est une projection à moyen terme, mérite certainement d'être qualifiée de prudente, ne serait-ce qu'en raison de l'imperfection de la méthode de calcul SEC appliquée à une économie présentant une structure quelque peu particulière et des révisions vers le haut que les résultats subissent régulièrement ex post, en raison de l'engagement politique du Gouvernement en vue d'améliorer, dans les meilleurs délais, l'efficacité des principaux instruments de politique économique et de l'accroissement additionnel du PIB qui devrait normalement en résulter ou encore en raison de la sous-évaluation inhérente au fait qu'en 1984 le budget était basé sur une hypothèse de croissance zéro, alors que le taux de croissance effectif semble avoir atteint en réalité quelque 3%.

Le second élément pris en considération en vue de fixer un taux normatif pour l'accroissement annuel des dépenses publiques est formé par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires. Le montant purement nominal d'une proportion importante des dépenses de l'Etat - environ les deux tiers du budget ordinaire - se trouve en effet lié directement à l'évolution de l'échelle mobile de sorte que la détermination du plafond d'augmentation annuelle des dépenses de l'Etat ne peut pas ne pas tenir compte de la hausse des prix, ceci d'ailleurs quels que soient les principes de politique budgétaire retenus.

Le Gouvernement a admis l'hypothèse d'une hausse intra-annuelle (décembre/décembre) de l'indice des prix à la consommation de quelque 5,5% en 1985 et de l'ordre de 3% en 1986. En moyenne annuelle, et ce en raison du report statistique négatif des derniers mois de l'année passée, l'année 1985 se solderait, dans cette hypothèse, par un taux d'inflation de quelque 3,6%. La décélération au cours de 1985 et 1986 aboutirait pour 1986, en raison du même effet de base que précédemment, à un taux d'inflation d'environ 4%.

D'après ces hypothèses, la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait le niveau de 416,3 points pour l'année en cours - ce qui représente, par rapport à la prévision initiale figurant au budget pour 1985 (423,3 points), un écart en moins de 1,6% - et un niveau de 435,6% points pour l'année à venir. De ce fait les crédits proposés au projet de budget pour 1986 ont donc été majorés - sans préjudice de l'indice d'autres facteurs de variation - de quelque 2,9% seulement, bien qu'en réalité l'écart entre les moyennes annuelles des cotes d'application de 1985 et de 1986 s'élève à 4,6%.

Sur la base de ces deux facteurs, on aboutit à une orientation quantitative s'élevant à 5%, soit une orientation qui non seulement reste inférieure à celle de l'année passée (6,5%), mais qui se situe surtout très largement en-dessous des normes budgétaires enregistrées dans le passé. Ces normes s'élevaient en effet en moyenne annuelle à 9% pour la période 70 - 74; à 12,4% pour les années 75 - 79 et à 7,4% pour la période 80 - 84.

Les principaux chiffres et éléments budgétaires

En présentant un projet de budget dont la progression du total des dépenses s'élève à 6,1 respectivement

à 6,4% selon que l'on tienne compte ou non des éléments qualifiés d'exceptionnels, le Gouvernement a dépassé l'orientation quantitative telle qu'elle résulte d'une application stricte des principes de politique budgétaire. Parmi les multiples raisons qui expliquent ce dépassement, il convient de citer quelques facteurs essentiels:

1) Le Gouvernement s'est vu contraint d'incorporer au projet de budget un grand nombre de dépenses incompressibles qui résultent en partie même de législations récentes et dont les répercussions financières n'avaient pas encore été traduites - soit entièrement, soit partiellement - en crédits budgétaires. Qui plus est, la rigidité découlant de ce caractère obligatoire et incompressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par suite de la dynamique inhérente aux charges en cause. On peut citer à cet égard:

- la dotation du Fonds national de solidarité résultant des obligations définies par les lois portant réforme de l'assurance-maladie (+ 215 millions);
- l'incidence de la loi portant réforme du système de financement des prestations familiales (+ 160 millions);
- le fonds des gros risques (+ 85 millions);
- la participation de l'Etat dans le financement de l'assurance-pension (+ 247 millions).

Aussi, et conformément à son programme, le Gouvernement a-t-il commencé à mettre en oeuvre une gestion budgétaire plus rigoureuse notamment:

- au moyen d'une plus grande sélectivité dans le budget des dépenses: le Gouvernement a procédé à des compressions massives des propositions budgétaires pour un montant total de 5,6 milliards;
- au moyen d'une programmation pluriannuelle des finances publiques: en début d'année, le Gouvernement a arrêté une programmation des fonds d'investissements couvrant toute la législature;
- et finalement, au moyen d'un renforcement du contrôle de l'Inspection générale des finances sur l'exécution budgétaire: les travaux préparatoires y relatifs sont sur le point d'être achevés.

Il n'en reste pas moins que l'ensemble de ces efforts, et notamment celui cité en dernier, ne pourront porter leurs fruits qu'à moyen terme.

2) Certains crédits de nature particulière sont inscrits pour la première fois à un projet de budget au titre de l'exercice 1986 et se répercutent donc intégralement sur la variation d'une année sur l'autre. Il s'agit notamment de:

- l'enveloppe globale d'un milliard prévue en vue de la mise en oeuvre de diverses mesures en faveur des agents de la fonction publique;
- la dépense de 100 millions destinée au financement de divers travaux à exécuter dans le cadre du projet de révision de l'installation du barrage d'Esch-sur-Sûre;
- la progression de plus de 350 millions des frais d'amortissement de la dette publique découlant notamment du recours accru à l'emprunt au cours des premières années de la présente décennie.

Rien que l'ensemble de ces trois dépenses nouvelles représente quelque 2% d'augmentation par rapport aux dépenses totales figurant au budget de 1985. Il serait donc totalement erroné d'interpréter le dépassement de l'orientation quantitative comme un signe de relâche. Bien au contraire, le document qui vous est

soumis pour examen continue à porter la marque d'un budget de rigueur sélective.

3) Cette affirmation gagne encore en valeur du fait que le Gouvernement a réussi à donner des accents nouveaux au budget des dépenses et à réaliser ainsi une première partie de son programme, notamment dans les domaines économique et social. Une telle politique volontariste de redressement répond par ailleurs aux impératifs de l'évolution économique et elle respecte tout à fait les orientations communautaires de politique budgétaire exposées ci-avant.

Cette mise au point importante étant faite, on peut passer maintenant à la présentation et au commentaire des chiffres budgétaires.

A. L'examen chiffré du projet de budget

Par rapport au compte provisoire de l'exercice 1984 et au budget voté pour 1985, le projet de budget pour 1986 se présente comme suit:

	Compte provisoire 1984	Budget voté 1985	Projet du budget 1986	Variation	
				en mio	en %
Budget ordinaire					
Recettes	72.599,2	72.869,0	76.553,9	+3.684,9	+5,06
Dépenses	59.745,6	62.750,2	66.618,7	+3.868,5	+6,16
Excédents	+12.853,6	+10.118,8	+9.935,2	-183,6	--
Budget extraordinaire					
Recettes	2.448,7	1.141,6	1.135,1	-6,5	-0,57
Dépenses	13.853,7	10.422,0	11.018,4	+596,4	+5,72
Excédents	-11.405,0	-9.280,4	-9.883,3	-602,9	--
Budget total					
Recettes	75.047,9	74.010,6	77.689,0	+3.678,4	+4,97
Dépenses	73.599,3	73.172,2	77.637,1	+4.464,9	+6,10
Excédents	+1.448,6	+838,4	+51,9	+786,5	--

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1986 en comparaison du budget voté pour 1985; les taux de variation des recettes, extraordinaires et totales, sont calculés compte tenu des emprunts de 1.000 millions prévus pour 1985 et de 1.000 millions prévus pour 1986.

Ainsi qu'il ressort de ces chiffres, le projet de budget pour 1986, tout en incluant des provisions pour amendements d'un montant total de 300 millions, se présente sous une forme équilibrée (solde positif de quelque 50 millions).

Or, tant les chiffres du compte provisoire de 1984 que ceux du budget voté de 1985 et des propositions budgétaires pour 1986 comportent un certain nombre d'éléments exceptionnels qui découlent quasi exclusivement des dispositions prévues par la loi du 1er juillet 1983 ainsi que par la loi budgétaire du 24 décembre 1984 relatives à la restructuration financière de la sidérurgie ainsi qu'à des mesures sociales profitant aux salariés de ce secteur en crise.

Vu la nature et le mode de financement des dépenses budgétaires en question, nous sommes certainement aujourd'hui unanimes à affirmer qu'il faut isoler ces éléments qualifiés d'exceptionnels si l'on veut apprécier l'évolution des finances de l'Etat dans une optique

structurelle à moyen terme. L'incidence de ces éléments exprimés en millions de francs, se présente comme suit:

	compte provisoire 1984	budget voté 1985	projet de budget 1986
recettes ordinaires	+3.620,7	+4.441,9	+3.497,8
dépenses ordinaires	+1.316,8	+1.306,4	+725,3
recettes extraordinaires	+1.025,7	+85,8	+79,0
dépenses extraordinaires	+1.525,7	+2.803,8	+3.389,0
recettes totales	+4.646,4	+4.527,7	+3.576,8
dépenses totales	+2.842,5	+4.110,2	+4.114,3
SOLDE GLOBAL	+1.803,9	+417,5	-537,5

Compte tenu du solde global négatif de plus de 5,2 milliards enregistré au titre des éléments exceptionnels dans le compte de l'année 1983, force est de constater de cette évolution pluriannuelle qu'à la fin de l'exercice 1986 les recettes exceptionnelles resteront encore inférieures de plus de 3,5 milliards aux dépenses exceptionnelles qu'elles visent à couvrir. Non seulement on ne saurait donc parler d'un effet de déplacement dans ce sens que les mesures fiscales exceptionnelles serviraient au financement de dépenses autres que celles destinées à la restructuration de la sidérurgie, mais encore est-on obligé de constater que pour l'exercice à venir les recettes retombent de nouveau en dessous du niveau des dépenses correspondantes. Il importe de tenir compte de ce fait lorsqu'on se propose d'entreprendre une réforme fiscale et de réduire progressivement la charge découlant de l'ensemble de ces mesures à caractère exceptionnel.

Déduction faite de ces éléments exceptionnels, le projet de budget se présente comme suit:

	Compte provisoire 1984	Budget voté 1985	Projet du budget 1986	Variation	
				en mio	en %
Budget ordinaire					
Recettes	68.978,5	68.427,1	73.056,1	+4.629,0	+6,76
Dépenses	58.428,8	61.443,8	65.893,4	+4.449,6	+7,24
Excédents	+10.549,7	+6.983,3	+7.162,7	+179,4	--
Budget extraordinaire					
Recettes	1.423,0	1.055,8	1.056,1	+0,3	+0,03
Dépenses	12.328,0	7.618,2	7.629,4	+11,2	+0,15
Excédents	-10.905,0	-6.562,4	-6.573,3	-10,9	--
Budget total					
Recettes	70.401,5	69.482,9	74.112,2	+4.629,3	+6,66
Dépenses	70.756,8	69.062,0	73.522,8	+4.460,8	+6,46
Excédents	-355,3	+420,9	+589,4	+168,5	--

Notes: cf. premier tableau

B. Le développement des principaux éléments budgétaires

Avec un montant de 73,5 milliards, les crédits proposés pour 1986 progressent au total de quelque 4,4 milliards ou de 6,4% par rapport à ceux prévus au budget voté de l'année en cours, étant entendu qu'il s'agit en l'occurrence des chiffres corrigés qui sont les seuls à pouvoir servir de base de comparaison valable.

Quant au chapitre des dépenses ordinaires, il subit une augmentation de 7,2%, c'est-à-dire une progression qui, tout en restant inférieure à celle du dernier budget, se situe au-delà de l'orientation quantitative fixée à 5%. L'explication de cet état des choses vient de vous être fournie précédemment. Bien que le budget des dépenses ordinaires constitue en fait un ensemble hétérogène composé de différentes catégories économiques de dépenses, une énumération succincte des sous-ensembles significatifs subissant les évolutions les plus dynamiques est de nature à confirmer le bien-fondé de ces développements: dépenses de personnel + 10,4%; subventions accordées aux entreprises + 10,2%; transferts de revenus aux ménages + 9,9%; investissements directs + 12,9%; amortissement de la dette publique + 32,8%.

Les dépenses extraordinaires auxquelles incombe en premier lieu le financement des équipements collectifs, stagnent en valeur. Les aides directes et indirectes consenties par l'Etat en vue d'améliorer les conditions de développement du pays revêtent une importance telle qu'il faut y revenir plus en détail au moment surtout de l'examen des opérations des fonds spéciaux.

Du côté des recettes ordinaires, la croissance entre budget voté pour 1985 et projet de budget pour 1986 s'élève à 6,7 respectivement à 5% selon que l'on déduit ou non les éléments exceptionnels.

Dans l'interprétation de cette progression modérée du total des recettes ordinaires, il convient tout d'abord de retenir qu'au vu de l'évolution du produit fiscal encaissé au cours des derniers mois au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, la prévision de recettes concernant cet impôt a dû être révisée à la baisse. En effet, alors que le budget voté de 1985 émerge encore pour cet impôt un rendement présumé net de 12,1 milliards, le projet de budget pour 1986 ne prévoit plus qu'une prévision de recettes de 10,4 milliards. Bien entendu, la perspective d'un relèvement de 1 à 1,4% du taux TVA maximum pouvant être perçu par la Communauté et la moins-value de recettes ordinaires qui en découle — quelque 600 millions de francs — interviennent également dans cette évolution récessive dont l'ampleur pourra, le cas échéant, être revue dans le cadre des amendements. Ce sont cependant surtout les mesures d'ordre fiscal que le Gouvernement a tenu à incorporer au projet de budget pour 1986, et qui vont toutes dans le sens d'une atténuation de la charge fiscale dans le chef des contribuables, qui sont à l'origine de la progression modérée des recettes. Dans la deuxième partie de cet exposé il faudra revenir sur ces allègements fiscaux qui constituent une pièce maîtresse de la stratégie de redressement et de soutien de la croissance mise en oeuvre au moyen du projet de budget pour 1986.

Pour l'instant on peut se limiter à signaler que le déchet de rentrées qui résulte du fait de l'inscription de ces mesures dans le projet de budget pour 1986 est évalué à quelque 2 milliards de francs, dont 800 à 850 millions concernent des éléments exceptionnels introduits par la loi du 1er juillet 1983. Cet allègement fiscal représente quelque 2,7% par rapport à la masse des recettes totales figurant au budget de 1985 et il s'élève à plus ou moins 1% de notre PIB.

Rien que par référence aux discussions politiques que nous avons l'occasion de suivre chez nos voisins — ainsi par exemple l'allègement en deux étapes de l'imposi-

tion directe proposé en RFA n'équivaut qu'au total à ce même pourcentage du PIB — on peut apprécier à leur juste valeur l'ampleur et l'impact économique prévisible de ces mesures fiscales. En adoptant cette stratégie économique offensive, le Gouvernement a donc non seulement poursuivi l'effort de réduction de la charge fiscale entamée dès 1984, mais il a également tenu à accélérer ce mouvement en anticipant en partie la réforme fiscale globale annoncée pour 1987.

Pour ce qui est enfin des recettes extraordinaires, elles connaissent une stagnation étant entendu que, tout comme le budget voté pour 1985, le projet de budget pour 1986 prévoit au total l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 1 milliard de francs.

L'équilibre global du projet de budget et la consolidation de la situation financière de l'Etat

Abstraction faite de cet emprunt prévu dans l'intérêt du financement des dépenses extraordinaires figurant au budget proprement dit, c'est-à-dire en dehors de celles opérées par l'intermédiaire des fonds spéciaux, le projet de budget pour 1986 est arrêté avec un excédent de dépenses de 950 millions, alors que, dans la même hypothèse, le budget voté pour 1985 présente un déficit de 160 millions. Déduction faite des éléments exceptionnels, les exercices 86 et 85 se solderaient respectivement par des excédents de dépenses de 410 et de 580 millions.

Le solde budgétaire a donc pu être maintenu à un niveau relativement modeste, à savoir à un montant qui représente quelque 1% seulement du total des dépenses ordinaires et extraordinaires. Si l'on passe de la présentation budgétaire nationale à la méthode de calcul harmonisée adoptée par les services de la Commission des C.E., en éliminant notamment les dépenses d'amortissement de la dette publique, ce solde budgétaire se transforme en capacité de financement net. Avec une capacité de financement atteignant quelque 1 à 2% du produit intérieur brut, le Grand-Duché est par ailleurs le seul Etat membre de la Communauté à présenter un compte des administrations publiques qui se solde actuellement encore par un résultat positif, le besoin de financement pour la Communauté à dix s'élevant notamment à plus de 5% du PIB communautaire.

Grâce à une stricte discipline budgétaire, le projet de budget pour 1986 a pu être structuré de telle façon que plus de 90% du total des dépenses extraordinaires sont couverts par l'excédent du budget ordinaire, c'est-à-dire grosso modo au moyen de l'épargne de l'Etat. Ce résultat est d'autant plus remarquable du fait qu'il a été réalisé en dépit des moins-values de recettes assez substantielles résultant des mesures d'allègement de la charge fiscale proposées pour 1986.

En proposant de couvrir le solde à financer par l'émission sur le marché des capitaux luxembourgeois d'un emprunt à long terme limité à 1 milliard de francs, le Gouvernement entend recourir à l'épargne de la collectivité nationale et notamment à celle de certains investisseurs institutionnels. Il répond ainsi entre autres aux besoins des régimes de pension contributifs et des compagnies d'assurances privées qui se voient obligés de placer une partie de leurs disponibilités en titres de la dette publique, sans qu'il empiète pour autant sur les possibilités offertes par le marché des capitaux luxembourgeois aux entreprises en matière de collecte de l'épargne privée.

Cette politique prudente en matière d'endettement se traduira en 1985 par une stagnation de la dette consolidée nette et, en 1986, par un léger accroissement nominal de cet agrégat, du fait notamment de l'émission d'un emprunt extrabudgétaire de 750 millions prévu au profit du fonds des routes. Aussi le niveau de la dette de l'Etat exprimé en pourcentage du PIB ne devrait-il guère subir de modifications notables par rapport à la situation de fin 84 - 8% -.

La position favorable que le Grand-Duché occupe dans le contexte international peut se vérifier dans les chiffres récents élaborés par les services de la Commission concernant la dette de l'ensemble des administrations publiques en 1985. En effet, si la dette publique exprimée en pourcentage du PIB atteint 14% au Grand-Duché, la moyenne communautaire s'élève à 58% avec un "record" pour la Belgique (117%) et des rapports moyens pour nos autres partenaires économiques importants: 42% pour la RFA et 73% pour les Pays-Bas. L'avantage principal qui découle de cet état des choses réside dans le fait que les dépenses effectuées au titre du service de la dette absorbent chez nous une partie somme toute encore assez faible de la masse budgétaire - 3,6% - et ne pèse pas outre mesure sur la marge de manoeuvre budgétaire.

Outre la dette de l'Etat, les autres aspects importants de la situation financière subissent une évolution plutôt favorable, du fait notamment des résultats du compte provisoire pour 1984. Dans l'ensemble et compte tenu des alimentations supplémentaires de plus de 4 milliards effectuées au profit des fonds d'investissements publics, le compte provisoire en question a en effet pu être clôturé avec un excédent effectif de recettes de plus de 1,4 milliard, contre un excédent présumé de 690 millions au budget définitif du même exercice. Les raisons de cette évolution encourageante signalée déjà au moment de la déclaration et des débats sur l'état de la nation, se trouvent exposées au chapitre C de l'exposé introductif du volume I du projet de budget.

Cet excédent a permis de renforcer d'autant la réserve budgétaire. En effet, les excédents reportés d'exercices antérieurs sont ainsi passés de 1,7 milliard à la fin de l'exercice 1983 à plus de 3,1 milliards à la fin de l'exercice 1984. Sur base des prévisions budgétaires élaborées pour 1985 et 1986, cette réserve devrait s'accroître davantage encore pour dépasser la barre des 4 milliards à la clôture de l'exercice 1986.

Afin de préciser ces chiffres et, d'une façon générale, d'éclaircir autant que possible l'examen du projet de budget par les instances législatives et consultatives, le Gouvernement fera dresser un compte prévisionnel pour 1985. Ce document, qui aura cependant un caractère essentiellement indicatif, sera publié si possible avant le commencement des discussions du projet de budget pour 1986 en séance publique à la Chambre des Députés.

Quant aux fonds d'investissements publics, on constate certes que leurs avoirs se trouvent affectés de façon positive par les résultats relatifs à l'exercice 1984 - réserves de 4,8 milliards fin 84 -, mais encore que, tout comme pour 1985, les dépenses projetées pour 1986 ne seront pas couvertes en totalité par des dotations inscrites à cette fin au projet de budget. En 1986, le financement des dépenses des fonds d'investissements publics sera en effet assuré à raison de 2,6 mil-

liards par des alimentations budgétaires, de 1,5 milliard par des prélèvements sur les avoirs reportés des exercices antérieurs et à raison de 750 millions par l'emprunt extrabudgétaire précité.

Les excédents accumulés diminueront progressivement pour passer de 4,8 milliards fin 84 à 3,2 milliards fin 85 et à 1,7 milliard fin 86. Cette résorption progressive des réserves est non seulement conforme au raisonnement économique régissant le fonctionnement de ces fonds non soumis au principe de l'annualité budgétaire, mais elle reflète également les efforts déployés par le Gouvernement afin de stimuler la croissance économique et à maintenir un niveau satisfaisant d'activité et d'emploi dans le secteur du bâtiment et du génie civil.

Comparé à des réalisations d'un montant légèrement supérieur à 3 milliards en 1984, les programmes d'investissements arrêtés par le Gouvernement progresseront sensiblement: dépenses prévues de 4,2 milliards en 1985 et de 5 milliards pour 1986, soit un accroissement de 60% en l'espace de deux ans seulement. Par référence aux prévisions budgétaires de 1984, l'accroissement s'élève toujours à 37%, l'augmentation entre prévisions 85 et 86 atteignant à elle seule 19%. Ce point fort du projet de budget pour 1986 sera évidemment développé dans la deuxième partie du présent exposé relative aux accents de la politique budgétaire.

* * *

Les accents de la politique budgétaire

Les priorités de l'action politique qui figurent au programme gouvernemental se trouvent clairement confirmées dans le projet de budget pour 1986. Se répercutant tant sur les recettes que sur les dépenses, les moyens de l'action ont évidemment été choisis en fonction des impératifs de l'évolution économique récente et notamment des potentialités de croissance qu'elle renferme.

Bien que concourant vers les mêmes objectifs, les accents inscrits côté recettes et côté dépenses seront cependant exposés les uns après les autres, ceci essentiellement pour des raisons de clarté.

L'atténuation de la charge fiscale

Comme il vient d'être indiqué précédemment, le Gouvernement a pris, dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de budget pour 1986, un ensemble de mesures importantes ayant pour effet d'atténuer la charge fiscale dans le chef des contribuables - personnes physiques et entreprises.

Ainsi, et notamment en vue de soutenir le redressement de la demande intérieure, le Gouvernement a jugé indiqué de s'engager dès l'exercice 1986 sur la voie de l'abaissement progressif des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu. Si le principe de cette mesure avait d'ores et déjà été annoncé dans la déclaration sur l'état de la nation, son envergure n'a pu être déterminée avec précision que dans le cadre des travaux budgétaires.

En proposant d'abaisser à partir du 1er janvier 1986 les taux de l'impôt de solidarité de 10 à 7,5% pour les personnes physiques et de 4 à 3% pour les collectivités, le Gouvernement croit avoir épuisé la marge de manoeuvre dont il dispose du point de vue des perspectives d'évolution et des possibilités de financement des

dépenses à charge du fonds de chômage. Le déchet de recettes résultant de cette mesure, qui est évalué à quelque 800 à 850 millions pour l'exercice 1986, apportera sans doute un soutien significatif au mouvement de reprise amorcé il y a un an et demi à peine.

Une deuxième mesure d'allègement de la charge fiscale a pour objet l'adaptation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation enregistrée entre le premier semestre de 1984 et le premier semestre de 1985. Bien que le taux de variation de + 2,6% ne dépasse pas le seuil des 5% obligeant le Gouvernement, en vertu de l'article 125 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, à présenter dans le cadre du projet de budget un tarif révisé, un tarif adapté par anticipation vous est proposé pour 1986. Cet ajustement du tarif qui se justifie pour des raisons aussi bien économiques que sociales, se traduit sur le projet de budget par une moins-value de recettes de quelque 300 millions pour le seul impôt retenu sur les traitements et salaires.

Par ailleurs, le Gouvernement se propose de procéder à un relèvement de 50% du plafond en vigueur en matière de déductibilité des intérêts débiteurs que supporte le propriétaire du fait d'un emprunt contracté dans l'intérêt du financement de l'habitation qu'il occupe. La mise en application de cette mesure envisagée dans l'intérêt notamment de la relance des activités dans le bâtiment comportera du point de vue des recettes fiscales un déchet d'impôt évalué à quelque 110 millions par année d'imposition.

En vue d'alléger la charge fiscale des entreprises dans l'intérêt de l'encouragement de leurs investissements et du renforcement de leur compétitivité, le Gouvernement soumettra prochainement aux instances législatives un projet de loi ayant pour objet, d'une part, de doubler le seuil d'imposition et les limites d'application de l'abattement dégressif en matière d'impôt sur le total des salaires et d'autre part, de majorer les abattements applicables au bénéfice (+ 200.000 francs) et au capital d'exploitation (+ 1 million de francs) dans le domaine de l'impôt commercial. Au total, le déchet des recettes résultant de ces mesures est évalué à quelque 210 millions.

Dans ce même ordre d'idées, et en attendant la refonte générale du système d'aides fiscales et financières en faveur des entreprises, le projet de loi budgétaire pour 1986 prévoit également la prorogation des dispositions de la loi du 25 juillet 1977 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. En influençant positivement l'évolution de la formation brute de capital fixe, l'ensemble de ces mesures ne manquera certainement pas de soutenir efficacement les facteurs internes du redressement économique.

Afin de pouvoir faire face à la concurrence exercée par d'autres places financières internationales, le Gouvernement se propose encore d'adapter l'environnement fiscal des activités bancaires. A cette fin, il entend procéder à un réaménagement des modalités de calcul de la provision forfaitaire pour risque de non-recouvrement des créances des établissements bancaires. De même, il envisage d'amender les dispositions régissant les retenues d'impôt étrangères opérées sur les intérêts et dividendes imputables sur l'impôt sur le revenu luxembourgeois.

Finalement, il y a lieu de relever certaines mesures

d'allègement ponctuelles que le Gouvernement a la ferme volonté de proposer dans un proche avenir et qui concernent notamment le régime d'imposition des viticulteurs, les dispositions en vigueur en matière d'imposition des suppléments de salaires alloués dans la fonction publique pour le travail de nuit, de dimanche et de jour férié ainsi que l'harmonisation pour les poudres à lessiver des taux de TVA appliqués au Grand-Duché et en Belgique.

L'ensemble de ces mesures fiscales d'envergure constitue une option essentielle du projet de budget pour 1986 qui renforce d'autant les accents plus traditionnels inscrits du côté des dépenses.

Le renforcement économique

Dans sa déclaration du 23 juillet 1984, le Gouvernement a tenu à souligner que l'objectif fondamental et prioritaire de son action reviendrait à la restructuration et à la modernisation de nos structures économiques ainsi qu'à leur adaptation aux exigences de la concurrence internationale et donc aux mutations technologiques qui caractérisent l'évolution actuelle.

Par le biais du projet de budget pour 1986, la base d'action économique se trouve consolidée, voire renforcée dans plusieurs domaines qui se tiennent: propagande pour l'expansion économique, encouragement des entreprises en vue de pénétrer sur les marchés étrangers, promotion des investissements et action d'information et de prospection, stimulation de l'activité économique, encouragement de l'innovation et de la recherche-développement.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever plus particulièrement l'inscription des crédits nécessaires au financement des dépenses supplémentaires résultant du relèvement des aides prévues par le projet de loi modifiant la loi-cadre d'expansion économique. Par ailleurs, et tout comme le budget de 1985, le projet de budget émerge des crédits substantiels en vue de la création ou de l'amélioration des infrastructures nécessaires au développement et à la diversification de notre potentiel de production — acquisition de terrains et aménagement de zones industrielles.

En vue de parfaire la restructuration financière de la sidérurgie luxembourgeoise, le projet de budget prévoit des crédits pour un montant total de 3,3 milliards. A cet égard, il convient de relever que ce dossier devra éventuellement être réexaminer d'ici la fin de l'année à la lumière des décisions prises — autorisation des aides publiques nationales envisagées par la loi budgétaire du 24 décembre 1984 — et à prendre — régime à appliquer à l'industrie sidérurgique communautaire après 1985 — par les instances communautaires en la matière. Ce réexamen qui portera notamment sur la date et les modalités du versement des aides autorisées, ne se traduira cependant pas nécessairement dans les chiffres du budget de 1986.

Dans l'intérêt de la modernisation de l'agriculture, un crédit supplémentaire de 100 millions a été inscrit au projet de budget à titre d'alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour le secteur en question. La majoration de ce crédit tient notamment compte des moyens nécessaires au démarrage de la nouvelle loi agraire, dont le Gouvernement vient d'être saisi de l'avant-projet. Cette politique de développement se trouve flanquée par des mesures d'accompa-

nement diverses telles que l'augmentation de l'indemnité compensatoire en rapport avec l'évolution des coûts de production ou encore l'allocation d'une indemnité aux producteurs s'engageant à abandonner soit la production laitière, soit toute activité agricole avant l'âge normal de la retraite.

En vue de soutenir l'activité dans le secteur du bâtiment, qui profite par ailleurs de l'adaptation des crédits inscrits au titre de la loi-cadre des classes moyennes, le budget des dépenses prévoit un certain nombre de mesures particulières telles que l'inscription d'un troisième crédit de 100 millions dans l'intérêt de la réalisation de travaux de rénovation des immeubles de l'Etat ainsi que d'un deuxième crédit de 50 millions pour la réparation des bâtiments scolaires ou encore le maintien à leur niveau élevé de 1985 des crédits destinés à la restauration des anciennes demeures et de ceux accordés dans l'intérêt de l'allocation des aides au logement.

Toutefois, c'est surtout par un effort d'équipement du secteur public dépassant sensiblement le niveau de 1985 que le Gouvernement entend soutenir le niveau d'activité et d'emploi dans le secteur du bâtiment et du génie civil. En créant et en perfectionnant les infrastructures publiques indispensables à la restructuration et à l'expansion du potentiel de production de notre économie, le volume très notablement accru d'investissements publics renforcé par ailleurs efficacement les efforts précités d'aide à l'investissement privé.

Le total des investissements directs prévus par l'Etat passe effectivement de 7,3 milliards en 1985 à plus de 8,1 milliards en 1986, soit une augmentation de 10,5% en valeur et donc certainement de quelque 6% en volume. Les crédits inscrits au projet de budget pour 1986 dépassent de 18% les réalisations effectives au titre du compte provisoire de 1984.

C'est essentiellement par l'intermédiaire des fonds d'investissements publics que le Gouvernement entend concrétiser cet effort en 1986. Le financement de ces dépenses est assuré dans une optique à moyen terme, et ceci grâce au programme pluriannuel (1985-1989) des investissements publics arrêté dès le mois de janvier de l'année en cours. Cette approche volontariste, définie dans un cadre macro-économique, permettra concrètement la réalisation des priorités ci-après:

1. renforcement d'un programme déjà important d'extension des réseaux et des équipements de télécommunication, avec des dépenses prévues pour 1986 qui dépassent de plus de 150% les dépenses effectuées en 1984;

2. mise en chantier d'un programme d'envergure en matière de protection de l'environnement – les investissements prévus pour 1986 constituent le double des dépenses réalisées en 84 – et comportant des mesures nouvelles telles que l'allocation d'une subvention favorisant respectivement l'acquisition de voitures moins polluantes et l'équipement des voitures existantes par des dispositifs anti-pollution, la création de centres nationaux d'élimination de déchets industriels ou encore la reconstitution du domaine forestier de l'Etat et la création de zones vertes et de réserves naturelles;

3. poursuite à un haut niveau des programmes d'investissements à effet direct sur le bâtiment et permettant notamment:

- la réalisation au titre des investissements administratifs de projets nouveaux tels que le bâtiment central de

la gendarmerie et de la police, le centre de dédouanement et le bâtiment de la division technique des P & T à Gasperich, le bâtiment des douanes à Wasserbillig ou encore le musée d'histoire naturelle au Grund;

- la construction en matière d'investissements scolaires d'une annexe à Bonnevoie du Lycée Technique du Centre, du bâtiment pour le commissariat du Gouvernement à la formation professionnelle ainsi que du Centre universitaire;

- finalement, et dans le domaine des investissements sanitaires et sociaux, le finissage de l'Etablissement thermal de Mondorf-Etat;

4. mise en oeuvre d'un programme ambitieux, en augmentation de plus de 50%, au titre du fonds des routes et portant sur l'ensemble des projets de grande voirie en construction ou en élaboration: route express Luxembourg-Trèves, tunnel entre le plateau du St.-Esprit et la côte d'Eich, contournement d'Ettelbruck, carrefour Rond-point Schuman, collectrice et voie express du sud, contournement "est" de la Ville de Luxembourg, étant entendu que pour les trois projets cités en dernier le tracé définitif ne sera arrêté que sur base des études d'impact à élaborer d'ici la fin de l'année.

Les chiffres précités ne reflètent pas encore ni les multiples interventions pratiquées par l'Etat dans le but de stimuler les investissements des autres collectivités publiques, – et notamment le relèvement proposé dans le cadre de la loi budgétaire de l'enveloppe financière du quatrième programme d'équipement sportif communal et intercommunal pour un montant de 260 millions – ni l'évolution des investissements qui sont réalisés sur la base de la loi de garantie du 13 avril 1970. Ils suffisent cependant largement pour démontrer l'envergure de l'effort d'équipement entrepris par l'Etat et son importance sous l'angle de vue du redressement économique.

La consolidation du progrès social

Si le renforcement économique constitue à moyen et à long terme le seul moyen pour assurer le plein emploi et pour accroître d'une manière durable le bien-être de la population, il n'en reste pas moins que la solidarité nationale doit jouer tant pour améliorer, dans l'immédiat et d'une manière directe, les possibilités d'emploi des travailleurs que pour corriger la situation matérielle des couches les plus démunies de notre population.

En ce qui concerne l'objectif cité en premier, le Gouvernement propose de clôturer dans les meilleurs délais les travaux d'évaluation des mesures déjà prises en matière de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi et ceci en vue de pouvoir présenter les mesures complémentaires et les modifications qu'il jugera appropriées. Dans le cadre de cette action, il s'agira prioritairement d'améliorer la situation des couches de la population qui sont les plus défavorisées sur le marché du travail, en l'occurrence les jeunes chômeurs, les chômeurs de longue date et les personnes handicapées.

A cette fin, le projet de budget prévoit d'ores et déjà une majoration de quelque 10% des crédits pour l'engagement de jeunes chômeurs au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire. Etant donné que le Gouvernement a par ailleurs institué un groupe de travail en vue d'établir les modalités de financement du système de mise au travail des chômeurs, les

crédits nécessaires à l'application de cette mesure seront, le cas échéant, inscrits au budget pour 1986 par voie d'amendement.

Pour ce qui est de l'objectif d'une redistribution plus juste des revenus et d'une aide accrue au bénéfice des couches défavorisées de la population, le projet de budget pour 1986 non seulement reconduit les mesures existantes, mais aligne également quelques mesures nouvelles. Il suffit d'en citer trois:

1. l'inscription d'un crédit nouveau de 80 millions au titre du Fonds national de solidarité pour le financement des obligations résultant de la mise en vigueur prévue, à partir du 1er juillet 1986, du projet de loi relatif à l'instauration d'un revenu minimum garanti;

2. l'octroi d'une allocation de rentrée scolaire — égale à une tranche mensuelle supplémentaire d'allocations familiales — au profit des familles ayant plusieurs enfants à charge, le coût de cette mesure s'élevant à 130 millions;

3. la progression de 9,2% des crédits destinés à la coopération et au développement, cet effort accru, qui va dans le sens préconisé par les organisations internationales, devant être prolongé au-delà de 1986 en vue d'atteindre progressivement un volume d'aide accordé aux pays en voie de développement qui soit à la hauteur du niveau de vie qui est le nôtre.

* * *

Finalement, il importe de relever que le projet de budget aligne évidemment, à côté des accents à caractère économique et social, tout un ensemble d'autres mesures visant notamment la valorisation des ressources humaines et l'amélioration du cadre de vie. Certaines de ces actions, telles que celles concernant le fonds spécial pour la protection de l'environnement ou le programme quinquennal de l'équipement sportif, ont d'ores et déjà été mentionnées ci-avant. Etant donné que conformément au règlement du 20 mars 1985 sur la procédure budgétaire le débat que nous préparons ne porte que sur la politique financière et budgétaire du Gouvernement, il convient de ne pas entrer plus avant dans les détails, ceci d'autant plus que le commentaire du budget des dépenses qui figure à l'exposé introductif du volume I du projet de budget est suffisamment explicite à cet égard.

Vu leur envergure et leur impact budgétaire, certaines mesures relatives à la fonction publique méritent cependant encore d'être signalées.

Tout d'abord en matière d'engagements nouveaux de personnel et en application des principes de rigueur sélective, le Gouvernement a tenu à limiter pour 1986 les engagements de renforcement du personnel occupé dans les différents services de l'Etat ainsi que dans les différents ordres d'enseignement postprimaire respectivement à 93 et à 30 unités. A ces chiffres viennent s'ajouter 11 remplacements anticipés qui se feront au profit exclusif de l'Administration des contributions directes et des accises.

Ensuite, et dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique salariale d'ensemble, cohérente et équitable, le Gouvernement est convenu de réserver dans le cadre du projet de budget pour 1986 une enveloppe globale de 1 milliard de francs au financement des trois mesures différentes mais complémentaires que sont l'harmonisation des conditions et modalités d'avancement dans

les différentes carrières des administrations et services de l'Etat, la nouvelle fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat et l'élimination des cas de rigueur. Tout en étant compatible avec les objectifs de politique économique et sociale développés ci-avant, cette approche volontariste en matière de fonction publique trouve son origine profonde dans le programme gouvernemental et se voit confirmée par ailleurs, sur le plan plus général du bon fonctionnement des services publics, par les crédits nouveaux inscrits au projet de budget en vue d'améliorer l'équipement des administrations dans le domaine de l'informatique et de la bureautique.

* * *

Conclusion

C'est déjà devenu une tradition que de conclure l'exposé de présentation en réaffirmant que le projet de budget annuel s'inscrit dans la ligne du programme gouvernemental et qu'il répond aux nécessités de la vie économique et sociale. Si cette fois-ci on a insisté plus particulièrement sur ce deuxième aspect, la raison en est que la situation économique a évolué favorablement et qu'elle offre désormais des potentialités nouvelles qu'il s'agit de mettre à profit.

Elle présente cependant aussi des risques qu'il convient d'éviter. Les perspectives d'une amélioration conjoncturelle ne doivent pas, en effet, nous détourner de l'indispensable poursuite des efforts visant la modernisation de nos structures économiques: l'assainissement des secteurs traditionnels en difficultés n'est pas encore terminé, la consolidation des secteurs prospères requiert une attention accrue et l'implantation de nouvelles activités mettra en oeuvre des moyens considérables.

Par le biais de la pratique d'une politique sélective portant à la fois sur les dépenses et sur les recettes, le projet de budget pour 1986 présente indubitablement toute une gamme de mesures qui sont susceptibles de restructurer l'offre et de relancer de manière sélective la demande intérieure, et notamment les investissements.

Cette politique budgétaire active du redressement et de la consolidation économique ne peut être mise en oeuvre que grâce à des finances publiques qui continuent de reposer sur des bases solides. Il est de la responsabilité des hommes politiques de n'utiliser la marge de manoeuvre financière disponible que progressivement aux seules fins précitées et donc de ne pas céder aux demandes de plus en plus pressantes émanant des différentes catégories socio-professionnelles et trouvant leur explication dans l'affichage de besoins de rattrapage. Il serait impardonnable si, après avoir accompli de grands sacrifices pendant près de 10 ans, notre pays gâchait ses chances par impatience et en raison d'avantages à court terme et ce à un moment précisément où le contexte économique international ouvre enfin des perspectives nouvelles à des appareils et des structures de production compétitifs.

Le budget ne peut cependant, à lui seul, assurer une croissance durable, car toute action publique ne peut qu'inciter et accompagner les initiatives privées. La réponse au grand défi que notre pays continue de relever n'est pas de la seule responsabilité de l'Etat, mais doit être la préoccupation majeure de tous les acteurs

de la vie économique et sociale, c'est-à-dire de tous les citoyens. Ce défi exige de chacun d'entre nous un effort constant d'imagination, effort qui ne doit pas seulement viser le bien-être matériel, mais qui doit préparer l'indispensable mutation de tout notre cadre de vie.

En présentant le projet de budget pour 1986, le Gouvernement a voulu donner le signal d'une mobilisation

de ce pays en vue d'entreprendre cette mutation avec confiance et vigilance. Il espère que dans le cadre du débat sur la politique budgétaire et financière, les organes législatifs et consultatifs, tout en approfondissant les potentialités et risques actuels et futurs, seront en mesure de s'associer à cet effort de sensibilisation et de motivation et contribueront ainsi à la préparation d'un avenir plus réconfortant.

L'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Séoul

A l'occasion des assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Séoul en Corée, le Luxembourg fut représenté par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Gouverneur pour le Luxembourg auprès de la Banque Mondiale en sa qualité de Ministre des Finances, et par Monsieur Jacques F. Poos, Gouverneur pour le Luxembourg auprès du Fonds Monétaire International en sa qualité de Ministre du Trésor. Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier assistait aux réunions en tant que conseiller spécial. Monsieur Pierre Jaans, Directeur général à l'Institut Monétaire Luxembourgeois et vice-gouverneur auprès du Fonds Monétaire International et Monsieur Raymond Kirsch, Directeur du Trésor et vice-gouverneur auprès de la Banque Mondiale firent également partie de la délégation.

La délégation luxembourgeoise a pris part le 6 octobre aux délibérations du Comité Intérimaire et le 7 octobre à la 27^e réunion du Comité de Développement. Lors de l'ouverture de l'assemblée annuelle le 8 octobre, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, a prononcé un discours au nom des pays membres de la Communauté Européenne en tant que président en exercice du Conseil des Communautés Européennes. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

En marge de ces réunions à Séoul, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a rencontré le Premier Ministre de la République de Corée, Monsieur Shin Young LHO, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a eu un échange de vues avec le Vice-Ministre coréen des Affaires Etrangères. Sous la conduite de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier la délégation luxembourgeoise a eu également des contacts avec les milieux économiques et financiers coréens. Le 7 octobre a eu lieu une réunion du comité de coopération économique Corée-Luxembourg. Le 9 octobre le Grand-Duc Héritier et le Président du Gouvernement se sont rendus en visite économique à Hong Kong. Le Vice-Président du Gouvernement s'est rendu les 9 et 10

octobre au Japon où il a rencontré un certain nombre d'industriels et de financiers.

Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Président du Conseil des Communautés européennes à l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Puisque le Luxembourg préside à l'heure actuelle le Conseil des Communautés européennes, c'est à moi que revient l'honneur de m'adresser à cette assemblée au nom des pays de la Communauté économique européenne.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma très profonde gratitude au gouvernement et à la population de la République de Corée pour le raffinement de leur hospitalité et pour la perfection de l'organisation de cette Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Nous tenons aussi à féliciter le peuple coréen de sa performance économique extraordinaire des dernières décennies et lui faire part de notre admiration.

J'en viens maintenant aux perspectives de l'économie mondiale. Il nous faut reconnaître qu'après presque deux ans de forte expansion, la croissance de l'économie mondiale s'est ralentie en 1985, du fait de l'affaiblissement de l'effet stimulateur exercé par l'expansion de la demande aux Etats-Unis. Toutefois, dans le même temps, cette croissance est mieux répartie sur le plan géographique. Alors que l'inflation a été réduite, le problème du chômage reste très grave dans un certain nombre de pays. En outre, des déséquilibres considérables sont apparus dans les paiements internationaux qui risquent de ne pas être soutenables à moyen terme et de menacer la croissance et la stabilité financière. Enfin, bien que les taux d'intérêt réels aient enregistré une légère baisse récemment, ils n'en demeurent pas moins élevés et peuvent encore entraver les investissements.

Dernièrement, le secteur privé et les marchés financiers sont devenus plus sceptiques quant à la probabilité que la croissance économique des Etats-Unis se

poursuive au même rythme qu'au cours des années 1983 et 1984. Les projections relatives à l'économie des Etats-Unis ont été révisées en baisse; toutefois, le taux de change du dollar est en train de baisser de façon ordonnée. Ces tendances, si elles se poursuivent, pourraient améliorer la compétitivité de l'économie des Etats-Unis et, à la longue, entraîner une réduction du très lourd déficit de leur balance commerciale. Puisque le taux de croissance de l'économie des Etats-Unis tombe à un niveau plus soutenable, il est essentiel que les autres pays industrialisés cherchent les meilleurs moyens d'appuyer la croissance de l'économie mondiale.

Même si le rétablissement d'un meilleur équilibre externe et interne de l'économie des Etats-Unis demande du temps, l'intensification récente des efforts déployés dans ce sens peut avoir des conséquences importantes pour le reste du monde. Etant donné le rôle central tenu par le dollar, le fonctionnement du système monétaire international, et notamment les perspectives de stabilité des taux de change à long terme, pourraient s'en trouver sensiblement améliorés. Les flux financiers pourraient reprendre une configuration plus durable et les taux d'intérêt pourraient baisser.

Les Etats membres de la Communauté ont pris un certain nombre de mesures afin de remédier aux faiblesses structurelles de leurs économies. Les progrès sont peut-être variables, mais la tendance générale est claire. Pour la plupart, les pays membres maîtrisent mieux leurs déficits budgétaires excessifs et ils ont obtenu dans certains cas des réductions significatives. Inflation et écarts d'inflation ont été réduits. La position des paiements courants de la plupart des Etats membres de la Communauté s'est fortement améliorée et certains progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la réduction des rigidités en matière de salaires et sur les marchés du travail.

Il faut toutefois faire davantage pour réduire les rigidités structurelles et rétablir ou améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises. La mise en oeuvre de politiques de rigueur en matière de dépenses et l'efficacité accrue des dépenses du secteur public et du recouvrement des impôts peuvent alléger davantage le fardeau que représentent les prélèvements obligatoires et, de ce fait, laisser plus de place aux activités du secteur privé. La Communauté est résolument d'avis que cette orientation des politiques des finances publiques, conjuguée à des politiques monétaires appropriées, est une condition fondamentale à la réalisation d'une croissance non inflationniste durable et à la baisse des taux de chômage qui sont intolérablement élevés.

S'il est vrai que les perspectives de croissance de l'économie mondiale peuvent à notre avis justifier un optimisme prudent à court terme et une plus grande confiance à moyen terme, il nous faut ajouter deux mises en garde importantes en ce qui concerne les difficultés potentielles qui peuvent se poser du fait de la situation de la dette, d'une part, et des dangers que présente le protectionnisme, d'autre part.

S'agissant des problèmes de la dette extérieure, la Communauté européenne exprime sa totale confiance dans la façon dont la communauté internationale, de concert avec le Fonds, fait face à la situation, en tenant compte de la nature particulière de chaque cas et en créant un climat de confiance dont bénéficient toutes

les parties intéressées. Un grand nombre de pays en développement ont fait des efforts vigoureux et valables en matière d'ajustement et les résultats qu'ils ont obtenus sont substantiels. Ces efforts ont été soutenus par les créanciers qui ont réussi à traiter les problèmes de la dette avec souplesse. Toutefois, les résultats, s'ils sont tangibles, n'en restent pas moins fragiles. Les efforts déjà entrepris doivent être poursuivis et approfondis. Il est de la plus haute importance que la coopération et le dialogue entre débiteurs, créanciers et organisations internationales se poursuivent car on ne peut attendre aucun avantage d'actions unilatérales, pas même à court terme. La poursuite de la croissance et le maintien des tendances récentes des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que l'infléchissement des tendances protectionnistes, faciliteront l'élimination ordonnée de l'excédent de dette extérieure.

Le protectionnisme sous ses différentes formes et les hésitations à opter pour des marchés ouverts ont créé un labyrinthe toujours plus complexe de barrières extérieures, d'obstacles administratifs, de contingents convenus, de restrictions volontaires tout en accroissant la part du commerce mondial qui s'effectue sous forme de troc, bilatéral ou multilatéral.

Dans un monde où les économies sont de plus en plus interdépendantes, à la fois en termes financiers et en termes réels, les gouvernements doivent se donner pour tâche prioritaire de résister aux pressions protectionnistes et de les réduire. Ils doivent également convaincre leurs opinions publiques que l'approche protectionniste est une approche à courte vue.

En conséquence, la Communauté réitère son opinion selon laquelle la préparation d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) devrait être menée à terme dans les meilleurs délais. La réussite des négociations dépend en premier lieu de la mesure dans laquelle les gouvernements sont réellement prêts à ne pas adopter de mesures protectionnistes et à éliminer celles qui existent. Dans ce contexte, il est également indispensable de progresser vers une situation monétaire et financière plus stable, base essentielle au bon fonctionnement du commerce international. C'est pourquoi il faudrait chercher à obtenir des résultats parallèles dans le domaine du commerce extérieur et dans le domaine monétaire.

Les Etats membres de la communauté accueillent avec satisfaction les travaux déjà réalisés par le Groupe des dix sur le fonctionnement du système monétaire international et estiment qu'il conviendrait d'accorder une attention prioritaire aux recommandations contenues dans son rapport. Les récents travaux portant sur ces mêmes questions, réalisés par le Groupe des vingt-quatre, demandent également à être examinés avec soin. Les membres de la Communauté soulignent la nécessité de poursuivre l'examen approfondi de toutes les questions touchant au fonctionnement harmonieux du système monétaire international.

En ce qui concerne la question d'une allocation de DTS, les pays membres de la Communauté se réjouissent de l'examen extensif du rôle futur du DTS dans le système monétaire international, auquel prévoit de se livrer le Conseil d'administration du Fonds et espèrent que cette étude contribuera à clarifier les questions

examinées pour permettre de déterminer la portée de toute action pouvant être prise dans ces domaines.

Etant donné les contraintes et les incertitudes qui continuent à peser sur l'économie mondiale et pour permettre au Fonds de jouer avec souplesse son rôle dans l'ajustement de cette dernière, il conviendrait de poursuivre encore pendant une année la politique d'accès élargi. Les pays membres de la Communauté, pour souligner la nature temporaire de cette politique, tiennent cependant à réaffirmer la nécessité de poursuivre l'élimination progressive de l'accès élargi et de continuer à user de prudence dans l'application des directives en matière de prêts.

Devant les perspectives d'avenir difficiles qui confrontent un grand nombre de pays en développement à faible revenu, les pays membres de la Communauté considèrent que le solde des remboursements de prêts provenant du Fonds fiduciaire constitue un moyen d'offrir avec souplesse une aide concessionnelle, par le biais du compte de versements spécial, aux pays qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier et qui entreprennent des programmes d'ajustement avec l'appui du Fonds.

Les Etats membres de la Communauté sont également en faveur d'un renforcement de la coopération entre la Banque et le Fonds sans qu'il soit porté préjudice aux objectifs spécifiques de chacune de ces institutions. Nous encourageons la Banque, par le biais d'un dialogue avec ses emprunteurs sur la politique d'action, à mettre au point des programmes venant compléter les programmes à court terme et d'orientation plus spécifiquement financière du Fonds. La Banque devrait jouer avec souplesse un rôle aussi important que continu dans le financement de l'ajustement structurel, par le truchement de ses divers mécanismes, tout en préservant la qualité de ses prêts et la prudence de sa politique financière.

Nous pensons qu'un accord se fera prochainement sur l'expansion du programme de prêts de la Banque et sur les conditions de prêt ainsi que sur les effets d'une telle initiative sur ses ressources, et nous sommes prêts à fournir notre appui à toute augmentation du capital de la Banque qui en découlerait.

Les pays membres de la Communauté européenne renouvellent leur soutien à l'Association internationale de développement (IDA), agence internationale

unique en son genre pour assurer le transfert de l'aide concessionnelle aux pays à faible revenu. C'est avec satisfaction qu'ils accueillent l'examen actuel à mi-course d'IDA-7 et la place importante qu'il fait au rôle et à la structure de l'IDA; cet examen pourrait s'avérer utile pour ce qui est de reconstituer une base de ressources adéquate, mais de nouveaux moyens de financement sont également indispensables pour faire face à des besoins croissants. Il pourrait également conduire à des négociations relatives à IDA-8, en temps opportun.

Nous sommes conscients de la nécessité d'accroître les flux d'aide publique au développement afin d'appuyer le retour à de saines politiques économiques dans les pays en développement. Il est également indispensable de maintenir les flux de ressources bilatérales et multilatérales vers les pays en développement, et si possible de les accroître. A ce propos, les pays membres de la Communauté accueillent avec satisfaction l'entrée en vigueur du Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne et espèrent que l'augmentation du capital de la Société financière de développement (SFI) entrera en vigueur sous peu; compte tenu du rôle vital qu'ont à jouer les investissements directs dans le processus du développement, ils souhaitent que les discussions relatives à la création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) permettent de trouver rapidement des solutions satisfaisantes. A cet égard, les pays membres de la Communauté accueillent avec plaisir le rapport du groupe de travail sur les flux d'aide concessionnelle et endossent ses conclusions.

Les réunions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Séoul ont permis de réaliser des progrès considérables dans les efforts communs en vue d'éliminer les déséquilibres économiques et de surmonter les contraintes financières qui caractérisent l'économie mondiale.

Chacun de nos gouvernements assume une part importante des responsabilités et des obligations liées à l'organisation d'un commerce extérieur libre et équitable et à la gestion d'un système monétaire et financier international stable.

C'est en poursuivant dans chacun de nos pays des politiques d'actions favorables à une croissance soutenue et à l'augmentation de l'emploi que nous pourrions le mieux contribuer à la prospérité de tous dans tous les pays.

La célébration du 40e anniversaire de l'ONU

A l'occasion de la commémoration du 40e anniversaire de l'ONU, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, s'est rendu à New York du 22 au 24 octobre 1985 où il a prononcé le 23 octobre un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

En marge de la séance commémorative, Monsieur Santer a rencontré Monsieur Ronald Reagan, Prési-

dent des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, et Monsieur Rajiv Gandhi, Premier Ministre de l'Inde.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'entrée en vigueur, il y a quarante ans, de la Charte des Nations Unies devait mettre un terme à une époque

assombrie par deux guerres mondiales sanglantes et dévastatrices qui, comme le rappelle le préambule de la Charte, avaient « en l'espace d'une vie humaine infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Tirant profit des leçons de l'histoire, les pays fondateurs de l'Organisation mondiale comptaient établir conjointement un ordre international plus civilisé et plus représentatif, au maintien duquel tous prendraient leur part, et substituer à la violence dans les relations internationales le recours à la négociation, à la médiation et à la conciliation pour assurer la paix et la sécurité dans le respect des principes de justice et d'équité.

Les peuples d'Europe tout spécialement en éprouvaient le besoin après avoir subi de façon dramatique les ravages funestes de rivalités et d'affrontements fratricides séculaires, pour reprendre conscience de leur communauté de destin et de leur appartenance à la même sphère de civilisation et de culture.

Partageant la foi dans l'avenir de l'humanité, qui aboutit à la mise en place de l'O.N.U., les pays membres de la Communauté Européenne aspirèrent à un ordre international pacifique et juste. Ils fondèrent leur réconciliation et leur coopération sur un attachement aux idéaux, aux objectifs et aux normes de comportement inscrits dans la Charte des Nations Unies.

En ce jour anniversaire, la Communauté Européenne et ses Etats membres – dont je suis le porte-parole en cette occasion – tiennent à réaffirmer la validité permanente de ces principes et à renouveler leur engagement solennel de les respecter intégralement et sans réserves dans la lettre et dans l'esprit avec toutes les obligations qui en découlent.

En mesurant le chemin parcouru depuis quarante ans le moment est venu de dresser le bilan global des réalisations accomplies en commun.

Sans aucun doute les quatre prémisses essentielles et corrélatives que la Charte posa à la préservation d'un ordre mondial stable restent intactes, même si jamais jusqu'ici dans l'histoire de l'humanité le monde n'a subi des changements aussi profonds que pendant les quatre dernières décennies, si riches en événements majeurs. Ces prémisses sont: la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre Nations fondées sur le principe d'égalité de droits et d'autodétermination des peuples, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales au profit de tous, ainsi que la recherche d'une coopération internationale pour résoudre en commun les problèmes d'ordre économique, social, culturel et humanitaire.

Certes, l'Organisation des Nations Unies a, pendant ces quarante années, apporté une contribution inestimable à la poursuite des objectifs fixés par ses fondateurs.

La paix et la sécurité ont été préservées à l'échelle globale, même si de nombreux conflits locaux ont persisté, souvent dans les régions les moins favorisées de la planète. Des progrès indéniables ont été accomplis tant par l'Organisation elle-même que par ses agences spécialisées dans la recherche de voies pratiques pour apaiser les tensions, contrôler les crises, maintenir la paix, réaliser la décolonisation et le désarmement, assurer le respect des droits de l'homme et la codification du droit

international, oeuvrer dans les secteurs humanitaire et social et dans la coopération au développement.

Notre époque fait face à une communauté internationale beaucoup plus marquée par le pluralisme que lors de la fondation de l'O.N.U. en 1945. La nécessité d'une diplomatie multilatérale plus intense grandit quand les Etats entendent préserver jalousement les prérogatives de leur souveraineté nationale, alors que de plus en plus souvent les problèmes débordent les frontières nationales aussi bien que régionales et appellent une action concertée plus vigoureuse de la communauté internationale toute entière.

Toutefois, les buts tracés par la Charte n'ont pas été atteints dans leur intégralité. L'écart entre les principes et leur mise en oeuvre demeure, car les règles édictées par la Charte sont loin d'être universellement respectées. Le bilan est donc nuancé. L'Organisation a dû itérativement subir, impuissante, l'épreuve de crises politiques et économiques. Un sentiment de désenchantement s'est répandu dans l'opinion publique.

Il est hors de doute qu'un nouvel et vigoureux élan vers les objectifs de la Charte s'impose. Il est tout aussi indéniable qu'en raison de leur caractère d'universalité les Nations Unies offrent de nos jours à l'échelle de la planète à la fois l'instrument le mieux équipé et le forum le plus adéquat pour les atteindre, quelles que puissent être par ailleurs les faiblesses et les insuffisances de l'entreprise. C'est en conséquence de manière résolue que l'ensemble des pays membres de l'Organisation devront agir en vue de renforcer celle-ci et d'améliorer son rendement, compte tenu de l'expérience acquise et malgré les incertitudes du futur.

A juste titre le Secrétaire Général, en qui nous plaçons toute notre confiance, a souligné à diverses reprises dans ses rapports annuels que les possibilités offertes par l'Organisation pour faire face aux situations urgentes sont insuffisamment utilisées. Nous partageons pleinement ses vues à cet égard et sommes d'accord avec lui lorsque, dans son rapport publié avant l'ouverture de la présente session de l'Assemblée Générale, il spécifie que pour éviter à l'humanité d'être à la merci d'un accident, d'une méprise ou d'un enchaînement d'événements imprévus il faut « se donner les moyens de ralentir le rythme précipité des événements et gagner du temps en substituant la délibération au recours à la force ».

N'est-il du reste pas dans la nature des choses que les progrès dans la recherche de la paix se dessinent avec lenteur, malgré la capacité unique des Nations Unies d'offrir des voies de communication directes à tous et de créer un climat d'apaisement en aidant les parties concernées à dépasser leurs craintes et à imposer silence à leurs ambitions à court terme pour franchir les distances qui les séparent les unes des autres et arriver à une compréhension mutuelle?

Une responsabilité particulière y incombe, non seulement au Secrétaire Général mais encore au Conseil de Sécurité, clef de voûte du système mis en place il y a quarante ans, et surtout à ses membres permanents, dont l'aptitude à agir de manière responsable dans le cadre de leurs prérogatives respectives mérite d'être accentuée. Il convient donc de renforcer les moyens d'action de ces instances pour leur permettre de désamorcer à temps les situations conflictuelles ou de les transcender chaque fois qu'elles se produisent.

La Communauté Européenne et ses Etats membres tiennent à rappeler à ce propos que les opérations de maintien de la paix forment, à leur avis, l'une des innovations les plus intéressantes et comptent parmi les succès les plus remarquables des Nations Unies. Fruits d'efforts imaginatifs et organisés à un moment critique en vue de désamorcer une crise et de contenir un conflit qui pourrait s'étendre, ces opérations se distinguent de l'action coercitive en ne pouvant être menées à bien que si les parties acceptent l'intervention des Nations Unies et s'engagent à y apporter leur concours. Il importe donc de les développer en fonction des circonstances. En instaurant un climat de calme et de stabilité propice à la négociation, ces opérations sont susceptibles de faciliter grandement la recherche de solutions pacifiques aux conflits.

Les Dix comptent mener, autant que possible, une action de soutien au niveau diplomatique visant à apporter un règlement politique à toute situation ayant requis le déclenchement d'une opération de maintien de la paix. Ils se proposent de cautionner ces opérations en accordant leur soutien aux décisions du Conseil de Sécurité et aux efforts du Secrétaire Général en faveur du règlement pacifique des différends dans les conditions fixées par la Charte.

D'ores et déjà tous les Etats membres de la Communauté Européenne contribuent aux activités en cause, soit en participant directement à une ou à plusieurs missions d'observation ou opérations de maintien de la paix, soit en leur apportant le soutien logistique et l'appui financier requis. Ils se déclarent prêts à accorder à nouveau tout leur concours pour renforcer davantage, si nécessaire, le potentiel dont les Nations Unies disposent dès à présent dans ce domaine. Ils félicitent les gouvernements qui fournissent une aide aux Nations Unies pour les efforts et les sacrifices qu'ils consentent afin que l'Organisation dispose de moyens efficaces en vue d'assurer le maintien de la paix. Les Dix saisissent cette occasion pour lancer un appel à tous les Etats membres de l'Organisation de soutenir activement, selon leurs moyens et sous les formes qu'ils jugeront les plus indiquées, les efforts engagés en vue du maintien de la paix.

Les Dix souhaitent encore attirer l'attention sur les graves problèmes d'ordre financier liés aux activités des Nations Unies dans ce domaine. Ils ne peuvent admettre le raisonnement de ceux qui affirment que le pays agresseur est à tenir financièrement responsable. De même ne peuvent-ils accepter que les pays qui fournissent des contingents continuent à supporter une large part des charges. Il leur paraît essentiel que les dépenses relatives à ces opérations, décidées conformément à la Charte, soient — sauf décision contraire du Conseil de Sécurité — considérées comme des dépenses obligatoires pour tous les membres de l'Organisation.

En insistant spécialement sur l'intérêt exceptionnel que revêt cet instrument important pour l'amélioration de la sécurité internationale, les Dix sont animés du seul souci de développer une méthode d'action commode et pratique, capable de permettre à l'Organisation de mieux remplir la fonction pacificatrice qui est la sienne.

Depuis de longues années le désarmement complet et général demeure le but ultime des efforts communs. L'atteindre améliorerait non seulement en fin de compte la sécurité de tous, mais permettrait en outre et

surtout de consacrer progressivement à des fins pacifiques les énormes ressources humaines et financières qu'absorbe actuellement l'accumulation ininterrompue et démesurée d'armes de toute sorte. Il faut espérer que la conférence sur le désarmement et le développement permettra de dégager de nouvelles ouvertures dans cette voie.

En attendant, les pays membres de la Communauté Européenne favorisent l'établissement de mesures de confiance qui permettraient à l'ensemble de la communauté internationale de préparer des accords équilibrés, efficaces et vérifiables de limitation et de réduction au niveau d'armement le plus bas possible.

Compte tenu de la nécessité urgente de prévenir le danger d'une accélération de la course ruineuse aux armements et d'y mettre un point d'arrêt, les Dix expriment l'espoir que les négociations actuellement en cours à Genève sur un ensemble de questions relatives à l'espace et aux armes nucléaires aboutiront à des résultats tangibles. Ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères de mon pays l'a souligné au nom des Dix à cette tribune le 24 septembre dans le cadre du débat général de l'Assemblée, nous continuerons à apporter notre appui à ces négociations. Nous sommes conscients qu'elles exigent du réalisme, de la souplesse et de la patience. Nous confirmons par ailleurs notre attachement constant au régime de non-prolifération ainsi que notre espoir de voir aboutir la conférence du désarmement à un résultat substantiel, en particulier dans le domaine des armes chimiques.

Dans la voie qui mène à l'autodétermination des peuples et à l'accession à l'indépendance des territoires coloniaux, des territoires sous tutelle et d'autres territoires non-autonomes, les Nations Unies ont sans aucun doute assumé un rôle moteur. C'est dans le cadre de ce processus que le peuple namibien devra à son tour accéder à l'indépendance en application du règlement pacifique et démocratique prévu par le Conseil de Sécurité.

L'O.N.U. se situe au centre des aspirations de l'humanité vers un monde où les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine sont respectés.

La Charte elle-même pose comme principe fondamental la nécessité de développer et d'encourager la promotion de ces droits. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme pour sa part que leur reconnaissance constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

En faisant le point des progrès accomplis dans l'observation des obligations assumées collectivement et individuellement par les Etats membres, nous ne pouvons que déplorer les graves atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales qui continuent à se produire dans nombre de pays. Parmi ces infractions, la détention arbitraire, la torture, la prise d'otages et le terrorisme aveugle frappant d'innocentes victimes constituent des atteintes intolérables à la liberté, à l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la dignité humaine. Elles suscitent réprobation et inquiétude. Une lutte active et sans relâche s'impose contre ces pratiques inadmissibles, notamment par l'élimination de leurs causes profondes. De toutes ces violations la politique d'apartheid forme pour sa part un crime contre la conscience et la dignité de l'homme, particulièrement révoltant puisqu'érigé en système de gouver-

nement. Elle est contraire aux principes ancrés dans la Charte, comme l'est toute autre politique de discrimination basée sur le sexe, la race, la religion ou les opinions politiques. Pour les Dix, le but visé demeure l'abolition pure et simple de l'apartheid.

En cette occasion solennelle, les Etats membres de la Communauté Européenne tiennent à rappeler que l'acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe réaffirme explicitement que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, constitue un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaire au développement des relations amicales et de la coopération entre tous Etats.

Sur le plan des problèmes économiques, la Communauté Européenne et ses Etats membres tiennent à souligner que les liens profonds d'interdépendance entre les pays en développement et les pays industrialisés ont été mis en évidence par la crise qu'a traversée l'économie mondiale au cours de ces dernières années. Cette crise rend la coopération à la fois plus difficile et plus nécessaire. La croissance de l'économie mondiale sera plus stable et plus durable si tant les pays en développement que les pays industrialisés y participent.

Si des ajustements économiques structurels à court, à moyen et à long terme s'imposent, il faut reconnaître que des progrès significatifs ont déjà été accomplis dans le cadre des négociations constructives qui se sont poursuivies de façon continue au cours des dernières décennies.

La Communauté Européenne et ses Etats membres reconnaissent donc la nécessité de renforcer davantage les activités des organismes des Nations Unies visant à assurer le progrès économique et social, en particulier des pays en développement et d'accentuer la convergence des politiques économiques de tous les Etats dans la mise en oeuvre de leurs stratégies du développement à long terme. Les nouvelles frontières ouvertes par le développement technologique appellent une coopération internationale accrue. Le progrès scientifique et technique doit être partagé au bénéfice de tous et contribuer au développement économique du monde. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Dans un monde où les solidarités réciproques apparaissent de plus en plus clairement, le besoin de trouver une issue à l'endettement extérieur considérable de beaucoup de pays en développement mérite une attention prioritaire. L'endettement comporte des aspects et des implications très graves pour de nombreux pays. Lorsqu'elle aborde les problèmes d'endettement, la Communauté Européenne ne mésestime pas l'ampleur des implications politiques et sociales des mesures d'ajustement.

Les problèmes du développement comptent parmi les plus importants auxquels se trouve confrontée la communauté internationale. Le rôle des Nations Unies dans le dialogue Nord/Sud est indispensable et apporte une contribution majeure à la solution de ces problèmes.

La Communauté Européenne et ses Etats membres ont participé aux efforts de la communauté internationale et notamment à ceux du système des Nations Unies pour faire face à la grave crise économique que traverse l'Afrique. L'importante déclaration sur l'Afrique, adoptée en décembre dernier par l'Assemblée Générale, garde toute sa signification.

Notre époque offre à l'humanité des possibilités sans précédent de dominer son destin et de forger un monde meilleur, si les forces de la raison prévalent sur celles de la discorde et de la destruction.

Les perspectives tragiques qui résulteraient dans un monde toujours plus interdépendant des divisions et de la confrontation obligent la communauté internationale, pour assurer l'avenir des générations futures, de renforcer sa coopération en vue de consolider la paix et la sécurité au profit de tous les peuples.

La Communauté Européenne et ses Etats membres qui, il y a quelques semaines, ont défini à cette tribune leur position commune, précise et détaillée, à l'égard des différentes situations de tension, de crise et de conflit qui existent dans le monde, réaffirment en cette heure solennelle leur détermination d'offrir un concours actif permanent à la recherche de solutions justes et équitables. Ils prennent à cette fin l'engagement de ne négliger aucun effort en faveur d'une paix durable dans la sécurité, dans le progrès économique, culturel et social et dans le plein respect des droits, des libertés et de la dignité de tous les Etats et de tous les hommes.

La 40e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Du 23 au 26 septembre 1985, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté à New York à la 40e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au nom de la Communauté européenne il a prononcé un discours à la tribune de l'Assemblée générale le 24 septembre. En marge de l'Assemblée générale il a eu des entretiens politiques avec

les ministres des affaires étrangères de la République Démocratique Allemande, du Mexique, d'Israel, de l'Irak, du Nicaragua, de Colombie, de la Turquie ainsi qu'avec le Ministre d'Etat de l'Inde et le Secrétaire général des Nations Unies. Monsieur Poos a également eu des entretiens avec les ministres des affaires étrangères de la République Populaire de Chine et du Japon

dans le cadre des contacts habituels entre la Communauté européenne et ces pays. A l'occasion de son séjour à New York, le ministre des affaires étrangères et de l'économie luxembourgeois a eu également des contacts en relation avec la prospection économique aux Etats-Unis.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Pendant le 2ème semestre de cette année, le Luxembourg assure la Présidence du Conseil de la Communauté Européenne. C'est donc au nom de cette Communauté et de ses dix Etats membres que j'ai le privilège de parler aujourd'hui. Il s'agira de la dernière intervention dans le débat général qu'un Président en exercice du Conseil des Ministres fera au nom des Dix. D'ores et déjà l'Espagne et le Portugal ont signé et ratifié les traités qui feront d'eux dans quelques mois des membres à part entière de notre grande famille européenne.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous présenter mes félicitations les plus vives à la suite de votre élection à la Présidence de la 40ème session de l'Assemblée Générale. Votre expérience considérable de la vie internationale et votre longue et remarquable carrière seront le garant que nos travaux en cette année d'anniversaire seront guidés avec habileté, impartialité et autorité.

Je tiens également à remercier chaleureusement le Président de la 39ème session pour sa conduite très efficace de nos débats durant les douze mois écoulés.

Finalement je témoigne de ma reconnaissance à l'égard du Secrétaire Général qui n'a pas ménagé ses efforts et qui a infatigablement servi la cause de la paix. En lui renouvelant toute notre confiance, je tiens à l'encourager dans ses multiples initiatives de médiation et de conciliation.

Avant d'aborder les problèmes politiques et économiques qui préoccupent notre Organisation en ce moment, je tiens à exprimer à notre collègue mexicain notre sentiment de profonde compassion à propos de la terrible catastrophe qui vient de faire, aux Etats-Unis du Mexique, de nombreuses victimes et de lourds dégâts.

Une aide d'urgence a été immédiatement décidée par la Communauté Européenne et les Dix feront tout leur possible pour apporter un soulagement au peuple mexicain.

Les Nations Unies et la Communauté Européenne ont été créées à quelques années d'intervalle. Elles sont nées après un conflit qui a ébranlé le monde entier et plus particulièrement l'Europe. Les ambitions si nobles de notre organisation — instaurer et assurer un climat de paix en réduisant et en surmontant les clivages et tensions souvent séculaires — ont inspiré la Communauté Européenne à faire siennes ces aspirations. Dix nations différentes portant souvent le lourd fardeau d'un héritage où les antagonismes et les conflits sanglants sillonnaient les calendriers historiques, ont finalement réussi non seulement à vivre en paix, mais à construire ensemble un avenir. Ce chemin d'une réconciliation durable

et fructueuse était possible notamment grâce à notre confiance aux principes consignés par la Charte des Nations Unies et grâce à une conception de la valeur et de la dignité de la personne humaine. Forts de leur expérience, les Dix sont convaincus que le respect universel et effectif de tous les Droits de l'Homme et des libertés fondamentales telles qu'ils sont contenus dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres instruments internationaux, constitue le meilleur gage pour la justice et la paix. Ils sont convaincus que les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels sont indivisibles et liés entre eux et font partie intégrante d'un système global de protection de la personne humaine. Ces ambitions et aspirations qui sont le moteur principal de notre Communauté à Dix et bientôt à Douze font que nous sommes prêts à écouter tous ceux qui souffrent et à manifester notre disponibilité pour aider à la recherche de solutions partout où les Droits de l'Homme sont menacés. Les Dix sont résolus à promouvoir le développement économique et social des peuples et à protéger et promouvoir les Droits de l'Homme partout dans le monde.

Il est vrai qu'à la lumière de ces aspirations, le tableau de la situation mondiale que je serai amené à brosser, n'est guère réjouissant.

* * *

Les récents développements dans les relations Est-Ouest, et notamment la décision des Etats-Unis et de l'Union Soviétique de reprendre et de poursuivre des négociations à Genève en vue d'élaborer des accords "visant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à sa fin sur terre, à la limitation et la réduction des armes nucléaires et au renforcement de la stabilité stratégique" sont une source de satisfaction pour les Dix. Ils se félicitent de la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Ce dialogue renoué permet d'espérer une phase plus positive dans les relations Est-Ouest.

Les Dix continueront à apporter leur appui à ces négociations. Ils sont conscients qu'elles exigent du réalisme, de la souplesse et de la patience. Le plein respect d'engagements souscrits contribuera certainement à une telle évolution.

* * *

Les Dix espèrent que les nouveaux dirigeants soviétiques manifesteront de façon concrète une réelle volonté d'établir des relations constructives entre l'Est et l'Ouest.

Les Dix regrettent la persistance d'obstacles à une véritable détente. Parmi ceux-ci, l'occupation de l'Afghanistan constitue un exemple particulièrement flagrant. J'y reviendrai plus tard.

Ils constatent avec regret que les droits de l'homme et les libertés fondamentales continuent d'être l'objet de violations graves et répétées dans de nombreux Etats européens de l'Est, en dépit des principes des Nations Unies et des engagements solennellement souscrits dans l'Acte Final d'Helsinki, confirmés et précisés à Madrid. Ils restent préoccupés par la situation en Pologne en raison d'un regain de la répression politique et notamment de l'accroissement du nombre de détenus.

Ils déplorent d'autre part les difficultés créées ailleurs à des minorités que l'on tente de soumettre à une politique d'assimilation forcée, ou dont on nie purement et simplement l'existence.

Pourtant ils sont prêts à poursuivre leurs efforts, en vue de réaliser un climat de confiance et de compréhension mutuelles entre l'Est et l'Ouest. Ils espèrent voir s'améliorer leurs rapports avec les pays du Pacte de Varsovie dans la mesure où la politique poursuivie par ces pays le permettra.

Pour aborder les questions d'intérêt commun avec ces pays, ainsi qu'avec tous les autres pays participants, le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe fournit un forum approprié.

Tous les Etats participant à cette conférence ont commémoré à Helsinki, il y a deux mois, le 10^e anniversaire de la signature de l'Acte Final de la CSCE. Ce moment a été pour nous une occasion d'évaluer les résultats obtenus jusqu'ici et de nous tourner aussi vers l'avenir pour étudier les nombreux problèmes qui restent toujours sans solution. Les Dix ont souligné l'importance qu'ils attachent au respect de tous les principes de l'Acte Final et à l'application fidèle de toutes ses dispositions. La récente réunion d'experts sur les Droits de l'Homme d'Ottawa a mis en relief l'écart qui subsiste entre les engagements pourtant librement agréés et souscrits par les Etats participants, et les résultats concrets au niveau des individus.

Ils espèrent que les deux prochaines réunions prévues, le Forum de Budapest sur les échanges culturels et la réunion de Berne sur les contacts entre les personnes et la réunion des familles permettront de progresser dans la mise en oeuvre des engagements souscrits à Helsinki et à Madrid.

A la Conférence de Stockholm, partie intégrante du processus de la CSCE, les Dix poursuivront leurs efforts soutenus pour réaliser des mesures concrètes de confiance et de sécurité conformément au mandat.

Les Dix lancent un appel pour que le dialogue, engagé dans le cadre de la CSCE, soit conforté et soutenu par des résultats concrets, tangibles pour les peuples de tous les pays participants.

* * *

La situation à Chypre reste un important sujet de préoccupation internationale. Les Dix expriment à nouveau leur soutien à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Ils rappellent qu'ils ont rejeté la déclaration du 15 novembre 1983, visant à établir un Etat séparé à Chypre. Ils réaffirment leur déclaration du 10 juin dernier dans laquelle est consigné leur refus de reconnaître la "République turque de Chypre du Nord" et tout développement dit "constitutionnel" dans cette partie de l'île. Les Dix attachent une particulière importance à la mission de bons offices confiée au Secrétaire Général des Nations Unies et appellent toutes les parties intéressées à soutenir ses efforts dans la recherche d'une solution juste et durable du problème de Chypre et à éviter toute action qui pourrait saper le dialogue.

* * *

Les Dix soulignent l'importance du dialogue et de la coopération, parce que nous croyons que leur absence

engendre des malentendus, accroît les tensions et entraîne une détérioration du climat politique international. C'est précisément sur cette même conviction qu'est fondée l'Organisation des Nations Unies.

Un degré d'ouverture et de transparence est indispensable pour parvenir à des accords vérifiables de limitations et de réduction des armements. Les Dix estiment que, si une grande attention était accordée à ce point essentiel, une condition majeure serait remplie pour que des progrès puissent être réalisés dans le cadre des différentes négociations bilatérales et multilatérales en cours, portant sur le désarmement.

Certes les problèmes à résoudre avant de parvenir à des accords efficaces sur la limitation et la réduction des armements sont toujours ardues. Les Dix insistent sur la nécessité des négociations pour obtenir des résultats concrets sous la forme d'accords substantiels, équilibrés et vérifiables et sur leur mise en oeuvre. Pour les Dix, ces accords sont et resteront un instrument majeur et indispensable de la paix et de la sécurité internationale.

* * *

L'Afrique lance au monde un défi de nature fondamentale; le droit à l'existence et le droit à la dignité de l'existence s'y trouvent mis en question. Dans plusieurs parties d'Afrique, des crises et des tensions se manifestent par la violence et des atteintes à la dignité humaine. S'y ajoute encore la profonde misère engendrée par l'insécurité alimentaire et notamment la famine dans plusieurs régions de ce continent. De toute évidence, des problèmes aussi graves ne sauraient se résoudre seulement par des solutions économiques. Ils exigent aussi des solutions politiques.

En Afrique du Sud, une existence digne et les plus élémentaires Droits de l'Homme sont toujours refusés à la vaste majorité des Sud-Africains. L'adhésion persistante et tragique d'une partie de la population blanche au système immoral de l'Apartheid provoquent une détérioration continue de la situation marquée chaque jour par davantage de violences et d'injustices ainsi que par un nombre croissant de victimes. Le Gouvernement de Prétoria doit mener sans tarder une politique conduisant rapidement à l'abolition du système de l'Apartheid.

Les Dix tiennent à rappeler que leur objectif est la suppression pure et simple de l'Apartheid, et pas seulement celle de certaines de ses composantes. Ils condamnent l'usage de la violence d'où qu'elle vienne. Ils récusent la politique des bantoustans. Tous les citoyens d'Afrique du Sud doivent impérativement bénéficier de droits égaux, la protection des minorités devant être assurée.

Les plus récentes manifestations d'intentions du Gouvernement de Prétoria devraient se traduire par des mesures concrètes. Celles-ci doivent avant tout convaincre la population noire. Les Dix considèrent comme indispensable une volonté plus affirmée de réforme et des gestes plus vigoureux de conciliation. L'ouverture d'un dialogue avec les représentants de la population noire est nécessaire. Pour accroître les chances de ce dialogue, il est indiqué de prendre des mesures de nature à créer un climat de confiance, et parmi celles-ci les demandes formulées par les Dix à savoir, entre autres, la fin de l'état d'urgence, la libération des détenus et les prisonniers politiques, dont

Monsieur Mandela, ainsi que l'élimination de la législation discriminatoire.

Au cours de cet été et notamment les 22 et 31 juillet, les Ministres des Affaires Etrangères des Dix, ainsi que de l'Espagne et du Portugal, ont précisé leur position dans le contexte actuel. Ils ont décidé l'envoi d'une mission ministérielle européenne en Afrique du Sud qui s'est déroulée entre le 30 août et le 1er septembre. A côté de contacts avec les autorités gouvernementales, d'autres contacts ont eu lieu plus particulièrement avec des représentants de l'opposition officielle et non-officielle. Sur ces bases ils ont décidé le 10 septembre de maintenir leur pression et ont harmonisé leurs attitudes sur un certain nombre de mesures à l'égard de ce pays. La question d'autres mesures, y compris de sanctions reste à l'ordre du jour. Ils se réservent de réexaminer leur attitude, faute de progrès sensibles dans un délai raisonnable.

Le Gouvernement d'Afrique du Sud ne peut éluder l'impératif d'abolir sans délai l'Apartheid. C'est à tort que certains habitants blancs croient pouvoir ignorer la réalité. Ils ne sauraient s'y soustraire. Leur responsabilité est immense et rien ne les autorise à laisser leur pays et sa population sombrer dans le chaos.

La persistance de situations de conflit, l'existence de graves menaces pour la souveraineté et le développement des autres Etats de l'Afrique Australe préoccupent gravement les Dix. En Namibie l'application sans préalables et sans délai de la résolution 435 du Conseil de Sécurité qui demeure la seule base acceptable pour un règlement définitif, reste nécessaire. L'occupation illégale par l'Afrique du Sud doit cesser et le peuple namibien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination le plus tôt possible. Les Dix considèrent comme nul et non avvenu le Gouvernement intérimaire mis en place par l'Afrique du Sud. Ils réaffirment leur soutien aux Etats de la Ligne de Front et au peuple namibien dans les domaines politique et économique.

Les Dix expriment leur plein appui à la résolution 571 du Conseil de Sécurité, qui exige le retrait immédiat de l'Afrique du Sud de l'Angola et lui demande de s'abstenir de tout acte d'agression à l'encontre des pays voisins.

Enfin la situation dans la Corne de l'Afrique est marquée par des tensions persistantes pour lesquelles il est urgent que des solutions politiques et négociées soient poursuivies sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'Organisation de l'Unité Africaine.

La sécheresse et la désertification, notamment dans la zone soudano-sahélienne et de la Corne de l'Afrique engendrent morts, épidémies, exodes, destructions des structures traditionnelles et retards dans le développement de trop nombreux Etats. L'aide que la Communauté, notamment dans le cadre de la Convention de Lomé III, et ses Etats membres apporteront aux Africains restera une importante priorité. Je reviendrai à ce problème dans la partie économique de ce discours. Au-delà d'une politique de sauvetage, il est urgent de renforcer les systèmes de prévention et d'avertissement, pour faire face d'une manière plus efficace aux crises alimentaires ainsi que pour endiguer le phénomène des réfugiés qui concerne cinq millions de personnes en Afrique.

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) connaît l'urgence de cette approche et les Dix appuient les efforts de cette organisation et de ses membres, pour apporter paix et prospérité aux Africains malgré les difficultés que connaissent les Etats de ce continent et qui sont souvent suscitées ou accentuées par les désastres naturels.

Au Moyen-Orient, région qui est fortement marquée par le mépris et la violence, la paix et la sécurité font toujours défaut. Les sacrifices imposés de longue date provoquent désespoir, aigreur et haine. Accepter l'adversaire comme voisin constitue un effort extraordinaire. Il faudra pour tant que les ennemis d'aujourd'hui cessent de se considérer comme tels.

Dans le contexte du conflit israélo-arabe l'espoir a surgi. Sans hâte ni hésitation, la raison et le coeur peuvent s'allier pour faire gagner la paix. Les Dix estiment que les efforts de paix entrepris, notamment avec l'accord jordano-palestinien conclu le 11 février dernier, qui contient un engagement d'entamer des négociations de paix conformément aux résolutions des Nations Unies, y compris celles du Conseil de Sécurité, constituent une évolution positive. Les Dix estiment que tout mouvement en faveur d'une solution pacifique du conflit mérite d'être encouragé. Il est nécessaire d'encourager le mouvement qui s'est amorcé et de faciliter un dialogue entre toutes les parties au conflit. Si une solution durable doit pouvoir compter sur la participation et l'appui de l'ensemble des parties intéressées, il reste qu'une réelle disponibilité à élargir et soutenir le mouvement vers la paix devrait pouvoir être attendue de la région en entier.

Si les initiatives de paix proposées ne trouvent pas de terrain favorable, les problèmes de la région ne peuvent que s'aggraver. C'est aux parties directement concernées de le reconnaître "et de se reconnaître". Le déni de l'existence de l'antagoniste ne constitue-t-il pas un aveuglement volontaire, ne voile-t-il pas l'absence d'une forte volonté de paix? La reconnaissance mutuelle par les parties de l'existence et des droits réciproques reste la priorité.

Les Dix demeurent prêts à apporter leur contribution à une solution de paix globale. A leur avis un tel règlement devrait être basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité et comprendre le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, la justice pour tous les peuples de la région et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique. L'association de l'OLP à la négociation est nécessaire. Les principes du non-recours à la force et de la non-acquisition de territoires par la force doivent être respectés et l'occupation territoriale maintenue par Israël depuis 1967 doit enfin prendre fin. Les Dix rappellent que les mesures prises par Israël dans les territoires qu'il occupe depuis 1967 qui tendent à en modifier la structure juridique, géographique et démographique, sont contraires au droit international.

L'engagement de l'Organisation des Nations Unies a souvent été d'un concours utile dans le contexte du Moyen-Orient. Elle doit être encouragée de persister dans son oeuvre. Cela est vrai dans la recherche de la paix dans le conflit israélo-arabe, comme au Liban et dans le cas de la crise du Golfe.

Les affrontements au Liban ne se sont toujours pas arrêtés. Les actes de violence et de terrorisme dont souffrent les populations civiles du Liban ainsi que des ressortissants étrangers innocents — parmi eux des citoyens de la Communauté — se sont à nouveau multipliés.

Les Dix sont très vivement préoccupés par cette évolution et appellent toutes les parties intéressées à s'efforcer de mettre en oeuvre un dialogue entre les différentes communautés libanaises. Dans ce contexte, ils ont accueilli favorablement les efforts du Président Gemayel pour promouvoir une politique de réconciliation nationale, dans la perspective de sauvegarder l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban, avec le concours de toutes les parties concernées.

Ils réitèrent la nécessité d'un retrait complet des forces israéliennes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, ainsi que des éléments armés qui ne s'y trouvent pas à la requête du Gouvernement libanais. Les Dix demandent que les observateurs soient mis en mesure de jouer pleinement leur rôle et ils rappellent l'importance qu'ils attachent à la mise en oeuvre intégrale du mandat de la Force Intérimaire des Nations Unies par le Liban (FINUL). Ils demandent à toutes les parties d'apporter tout le concours possible à ces contingents des Nations Unies.

Le conflit qui oppose l'Iran et l'Irak a atteint sa cinquième année. L'escalade des actions militaires contre les populations et les objectifs civils, et les graves conséquences que ce conflit engendre pour la stabilité régionale comme pour l'économie des deux pays deviennent intolérables.

Les Dix lancent un nouvel appel à l'Iran et à l'Irak pour un cessez-le-feu immédiat et l'engagement sans délai de négociations pour rechercher, conformément aux décisions des Nations Unies un règlement honorable et acceptable pour les deux parties. Ils soutiennent toute médiation, et notamment les efforts du Secrétaire Général, et invitent les deux pays à respecter l'engagement pris, en juin 1984, d'éviter les bombardements d'objectifs civils. Les Dix attirent l'attention des deux parties sur les graves préoccupations que suscite la situation sur le plan humanitaire, notamment sur celui du traitement des prisonniers de guerre. Ils condamnent le recours aux armes chimiques, en tout lieu et à tout moment et insistent sur le respect des Conventions de Genève et des autres règles du droit international, dont celles sur la sécurité de l'aviation civile et des routes maritimes.

En Asie, l'occupation soviétique de l'Afghanistan se prolonge depuis bientôt six ans. L'URSS reste insensible à l'appel incessant de la communauté internationale en faveur du retrait de ses troupes et continue sa politique offensive dans ce pays traditionnellement neutre et non-aligné, bafouant ainsi les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Les Dix répètent une nouvelle fois leur appel à l'Union Soviétique pour qu'elle mette un terme à sa présence militaire dans ce pays, conformément aux principes de la non-interférence, et qu'elle favorise l'autodétermination du peuple afghan consacrée dans les résolutions pertinentes des Nations Unies. L'intensification des combats de la part des forces soviétiques, ainsi que les violations persistantes des Droits de

l'Homme, ont aggravé les souffrances du peuple afghan.

Lourdement éprouvé déjà par l'afflux toujours croissant des réfugiés afghans, le Pakistan a subi de nombreuses attaques émanant de l'Afghanistan contre son territoire. Les Dix condamnent ces violations de la frontière pakistanaise, qui ne peuvent nullement contribuer à la réalisation d'un règlement politique. De telles actions et le déplacement des affrontements dans la zone frontalière du Pakistan constituent des risques sérieux d'extension du conflit.

Considérant la gravité de la situation, les Dix rappellent leur exigence d'une solution politique négociée en vue de résoudre le conflit afghan de façon juste et durable. Ils soutiennent à cet effet la mission de bons offices du représentant du Secrétaire Général de l'ONU, dont ils escomptent des progrès rapides et réels, en particulier un accord sur un calendrier de retrait des troupes soviétiques, qui demeure l'élément clé de toute solution.

Dans la péninsule indochinoise, le Cambodge continue de subir les visées du Vietnam qui constituent une menace pour la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est. La violation persistante de son intégrité territoriale et de son identité nationale s'inscrit dans une politique de fait accompli, dont le principe est intolérable. Les atteintes répétées portées à la souveraineté de la Thaïlande suscitent également la sévère réprobation de la communauté internationale. La dimension inédite qu'atteignent dans cette région les problèmes humanitaires sollicite aujourd'hui plus que jamais une solution pacifique rapide, durable et globale.

Les Dix soutiennent toute initiative qui tend à engager des négociations constructives entre les parties concernées sur base des principes arrêtés par la Conférence Internationale sur le Cambodge. A cet égard ils déplorent que le Vietnam continue à faire preuve de son intransigeance et refuse de se conformer aux diverses résolutions votées par l'Assemblée Générale à des majorités incontestables.

A part ces deux foyers de crise, la stabilité du continent asiatique se trouve toujours menacée par l'état de division de la péninsule coréenne. A cet égard les Dix observent avec satisfaction les quelques signes récents, encore timides, d'une reprise de contact entre le Nord et le Sud, notamment en ce qui concerne les échanges de visites familiales. Seule une généralisation du dialogue inter-coréen saurait contribuer — à terme — à la réunification pacifique de la Corée dont le peuple entier aspire légitimement à être représenté aux Nations Unies.

* * *

Il y a une année, à cette tribune, les Dix ont exprimé leur espoir que le processus de démocratisation qui était déjà en marche en Amérique Latine se poursuivrait et s'étendrait encore. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, notamment le Chili, le Paraguay et le Surinam, les nations d'Amérique du Sud connaissent des régimes démocratiques et pluralistes. Les Dix tiennent à exprimer encore une fois leur profonde satisfaction avec cette évolution. Ils sont conscients de la lourde tâche qui incombe désormais à ces pays et qui consiste pour eux à consolider leurs institutions démocratiques ainsi qu'à maîtriser les graves problèmes économiques et

sociaux auxquels ils sont confrontés. Les Dix soulignent leur volonté de les aider, dans la mesure du possible, dans leurs efforts en vue de la stabilisation économique et de la justice sociale afin de maintenir la paix et la démocratie dans la région.

Les Dix se réjouissent qu'un large éventail de courants d'opinions chiliens soit parvenu à un accord national pour la transition à la démocratie. Ils lancent un nouvel appel aux autorités chiliennes pour qu'elles respectent les Droits de l'Homme et qu'elles cessent d'entraver le rétablissement de la démocratie, conformément aux aspirations du peuple chilien.

Les Dix demeurent convaincus que les conflits en Amérique Centrale ne peuvent être résolus par le recours à la force mais uniquement par un règlement pacifique négocié ayant son origine dans la région elle-même et reposant sur les principes de l'indépendance, de la non-ingérence et de l'inviolabilité des frontières. L'initiative du Groupe de Contadora que les Dix ont soutenue dès le départ, constitue la meilleure voie vers un tel règlement. Ils se félicitent du soutien qu'apportent désormais quatre pays démocratiques d'Amérique du Sud au Groupe de Contadora. Ils encouragent les pays concernés à aboutir rapidement, sur la base des propositions de Contadora, à un accord permettant une solution globale et durable. Pour assurer la confiance mutuelle, la mise en oeuvre d'un tel accord de paix devra être assortie des mesures adéquates de vérification et de contrôle.

Les Dix considèrent qu'il est important que tous les pays intéressés contribuent activement à une réduction des tensions dans la région afin de faciliter la réussite du processus de Contadora. De même demandent-ils aux pays d'Amérique Centrale de s'engager à développer des systèmes démocratiques et à garantir le plein respect des Droits de l'Homme conformément au document de Contadora auquel ils ont souscrit.

Suite à la conférence de San José du 28 et 29 septembre 1984, qui avait réuni dans la capitale du Costa Rica les Dix, l'Espagne, le Portugal et la Commission des Communautés Européennes ainsi que les pays d'Amérique Centrale et ceux du groupe de Contadora, les Dix poursuivent leurs efforts en vue de renforcer leurs relations avec les pays de la région. Ils espèrent que la signature de l'accord de coopération, ainsi que l'institutionnalisation du dialogue politique entre les pays de la Communauté Européenne et ceux d'Amérique Centrale, qui devraient intervenir lors de la prochaine réunion ministérielle des 11 et 12 novembre à Luxembourg, contribueront au développement économique et social de ces pays ainsi qu'à un règlement pacifique provenant de la région elle-même.

* * *

En cette année d'anniversaire, d'autres occasions nous seront offertes pour réfléchir sur les réalisations passées et surtout les objectifs futurs de notre organisation quatre décennies après sa création. Bien sûr le système des Nations Unies n'a pas pu satisfaire tous les immenses espoirs que les membres fondateurs nourrissaient à son berceau. Mais dans un monde où la haine, le mépris et l'intolérance font toujours leurs ravages, la Charte qui devrait être le crédo de nous tous ne constitue-t-elle pas le point de référence, la mesure commune pour toutes nos actions. Après tant d'années pendant

lesquelles le nombre d'Etats Membres a sans cesse augmenté, il faut bien sûr être flexible quant au moyen d'assurer le fonctionnement des rouages.

Il y a un domaine particulier où les Dix attachent depuis toujours une grande importance à ce que les Nations Unies jouent un rôle actif: celui de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Ils souhaitent réaffirmer, à cette occasion encore, que les Nations Unies ont le devoir d'assurer le plein respect des principes contenus dans la Déclaration Universelle et de réagir de façon prompte et adéquate aux violations des Droits de l'Homme où qu'elles se produisent. A cet égard, les Dix souhaitent vivement la création d'un poste de Haut-Commissaire pour les Droits de l'Homme dont l'action renforcerait les procédures suivies par notre organisation.

Les tâches des Nations Unies ne peuvent être accomplies de manière satisfaisante que si le principe fondamental de l'universalité contenu dans l'article 4 de la Charte est respecté sans faille partout où le problème se pose dans le système des Nations Unies. Le respect des droits de chacun en conformité avec les dispositions de la Charte doit être le garant de cette universalité qui est le seul principe permettant à cette Charte de servir de conscience universelle.

* * *

Les conditions économiques mondiales sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis de nombreuses années, bien que les perspectives d'évolution demeurent incertaines.

La reprise économique — tout en étant encore insuffisante — se confirme dans un certain nombre de pays industrialisés qui ont réussi à améliorer les perspectives de croissance, grâce notamment à leurs efforts d'ajustement des structures et d'assainissement de leurs économies. L'inflation a été substantiellement réduite et les investissements ont augmenté dans de nombreux pays.

Les échanges mondiaux ont connu une augmentation sensible bien que la lutte contre le protectionnisme ait eu des résultats encore insuffisants et inégaux.

La reprise a commencé à s'étendre du monde développé au monde en développement. Les programmes d'ajustement des PVD commencent à porter leurs fruits et il a été possible jusqu'à présent de faire face aux difficultés les plus pressantes des PVD endettés. Les problèmes les plus urgents nés de la famine en Afrique ont connu un début de solution.

Toutefois de nombreux problèmes demeurent: en Europe particulièrement, le chômage qui persiste à un niveau élevé constitue un sujet de préoccupation majeur; la reprise est encore insuffisante dans un grand nombre de pays développés; la situation financière et monétaire internationale reste incertaine; les tensions protectionnistes persistent; de nombreux PVD sont encore aux prises avec de graves problèmes internes et externes; le spectre de la famine continue de menacer de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne.

Malgré les progrès incontestables enregistrés jusqu'ici, de nouveaux efforts conjoints au plan national et au plan international sont donc nécessaires.

Les politiques internes suivies jusqu'à présent tendant à améliorer les performances de nos économies

doivent être poursuivies. Mais il ne sera possible de rétablir une croissance saine et durable et d'assurer une reprise du processus de développement que si chacun d'entre nous demeure conscient des effets non seulement internes mais externes de ces politiques. Ce point a été particulièrement souligné à l'occasion du récent sommet économique de Bonn.

Un fonctionnement plus harmonieux de l'économie mondiale exige également une intensification de la coopération économique internationale. A cet égard, les relations Nord/Sud jouent un rôle majeur. Nous estimons qu'elles doivent être améliorées.

La Communauté Européenne, pour sa part, demeure attachée à une approche des problèmes Nord/Sud qui tienne compte de l'interdépendance entre nos économies et des interrelations entre les différents problèmes en discussion dans nos enceintes. Elle reconnaît également le bien fondé d'une approche plus concrète et spécifique et estime qu'il convient aussi d'explorer toutes les possibilités de dialogue et de coopération internationale qui s'offrent dans les régions ou secteurs où se posent les problèmes les plus urgents. Le dialogue qu'elle poursuit dans le cadre de la Convention de Lomé constitue une traduction concrète de cette approche. La Communauté souligne également la nécessité de renforcer les institutions financières multilatérales de développement dont le rôle est irremplaçable. Elle est enfin d'avis que les conditions du dialogue Nord/Sud peuvent être améliorées et elle soutient les réflexions entreprises à ce sujet notamment au sein de la CNUCED.

Parmi les problèmes les plus urgents et les plus graves auxquels nous sommes confrontés, je voudrais évoquer en premier lieu celui de la famine en Afrique. Ce fléau qui met en péril la survie de dizaines de millions d'êtres humains exige une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale.

Un certain nombre d'initiatives internationales ont déjà été prises, parmi lesquelles je mentionnerai particulièrement la Conférence des Nations Unies sur la situation d'urgence en Afrique, qui s'est réunie en mars dernier à Genève, et qui faisait suite à la déclaration sur la situation économique critique en Afrique adoptée par la 39^{ème} Assemblée Générale. Cette Conférence dont nous nous félicitons particulièrement a, sans aucun doute, permis de sensibiliser l'opinion publique internationale au drame que vivent les populations victimes de la sécheresse et de la famine et de faciliter la mobilisation de ressources en faveur de ces populations. Dans ce contexte a été souligné à juste titre le rôle essentiel que joue l'Office pour les opérations d'urgence en Afrique en matière de coordination des aides bilatérales et multilatérales.

La Communauté Européenne et ses Etats membres ont, quant à eux, très rapidement pris un ensemble de mesures pour faire face aux situations de famine en Afrique. C'est ainsi que, en fournissant une aide alimentaire totale d'environ 2,3 millions de tonnes de céréales ou leur équivalent en 1984/85, ils ont entièrement respecté leurs engagements.

On peut penser que, grâce à ces différentes mesures et aux engagements qui ont été pris par différents pays, les besoins alimentaires essentiels des 20 pays africains les plus touchés par la famine seront couverts pour les

mois à venir, à condition toutefois que puissent être surmontées les immenses difficultés d'acheminement de l'aide internationale jusqu'aux populations concernées.

Cependant, pour nécessaire qu'elle soit pour parer au plus pressé, l'aide alimentaire comporte à notre avis certains dangers et elle ne saurait constituer une solution durable. Au-delà des secours d'urgence, des politiques efficaces pour un développement à long terme doivent être mises en oeuvre. Ce point a été souligné par nos Chefs d'Etat et de gouvernement qui ont encore récemment rappelé la nécessité de mettre en place une stratégie globale et coordonnée contre la sécheresse, d'appuyer les efforts des politiques des pays africains en matière de sécurité alimentaire et d'accorder une priorité à la lutte contre la désertification.

La Communauté Européenne se félicite dans ce contexte de la décision d'instituer un Fonds Spécial pour l'Afrique dans le cadre de la Banque Mondiale. Elle souhaite que ses opérations permettent la mise en place des réformes structurelles nécessaires à la relance des économies des pays bénéficiaires. En outre, elle espère vivement que la reconstitution en cours des ressources du FIDA se fasse comme par le passé.

Le problème de l'endettement de nombreux PVD continue également de nous préoccuper gravement. La charge du service de la dette atteint souvent des proportions dramatiques et compromet les perspectives de développement ainsi que la stabilité politique et sociale des pays en cause. Cette situation continue de faire peser une grave menace sur l'ensemble du système monétaire et financier international.

Des progrès significatifs ont cependant été enregistrés dans ce domaine et les problèmes les plus urgents ont pu trouver un début de solution grâce à l'amélioration de la conjoncture économique internationale, aux remarquables et courageux efforts d'ajustement entrepris par les pays endettés et à la souplesse et à la rapidité des interventions du FMI, de la Banque Mondiale, des clubs de créanciers et du système bancaire. Il n'en reste pas moins que les problèmes de fond demeurent et nous devons tous faire les efforts nécessaires pour éviter une crise financière aiguë.

La Communauté Européenne estime qu'un traitement diversifié des diverses situations d'endettement dans le cadre institutionnel existant conserve toute son utilité. Mais nous pensons également qu'il est nécessaire, dans la recherche de solutions durables, de considérer le problème de la dette dans une optique allant au-delà du court terme et dans toutes ses composantes: des taux d'intérêt internationaux moins élevés, un transfert de ressources suffisant, la consolidation de la reprise économique mondiale et une croissance soutenue du commerce international sont autant d'éléments susceptibles d'alléger les contraintes qui pèsent sur les pays en développement endettés. Il est également essentiel pour ces pays de poursuivre des politiques permettant l'ajustement structurel à long terme de leurs économies.

J'ai déjà souligné à plusieurs reprises l'importance que la Communauté Européenne attache à la croissance du commerce international comme contribution au redressement économique mondial et à la relance du processus de développement. Un système multilatéral d'échanges ouvert est en effet essentiel à la prospérité générale. C'est donc l'affaire de tous. Il est important

pour tous de poursuivre la mise en oeuvre du programme de travail du GATT et d'honorer les engagements internationaux pris en matière de lutte contre le protectionnisme. La Communauté Européenne s'est prononcée en faveur du lancement dès que possible d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT qui devrait porter sur un ensemble équilibré de sujets, de sorte que toutes les parties en présence — pays développés ou en développement — puissent y trouver leur intérêt.

Mais les négociations commerciales ne résoudre pas tous les problèmes. Nous pensons en effet que les solutions aux déséquilibres qui ont leur origine dans les domaines monétaire et financier ne peuvent pas être trouvées dans les négociations commerciales. Une action déterminée et concertée est nécessaire pour améliorer le fonctionnement du système monétaire international. Il convient également d'accroître le flux des ressources au profit des pays en développement. Des résultats dans les domaines monétaire et financier devraient donc être recherchés en parallèle avec des résultats dans le domaine commercial. Nous notons à cet égard avec satisfaction l'approche positive manifestée par les participants au Sommet de Bonn tant en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du système monétaire international que la nécessité d'un transfert de ressources adéquat spécialement au profit des pays les plus pauvres. Nous espérons que les discussions qui vont s'engager prochainement dans le cadre du FMI permettront d'amorcer un dialogue fructueux.

J'en viens maintenant aux problèmes plus spécifiques des pays les moins avancés. Dans les tout prochains jours se tiendra à Genève la revue à mi-parcours de l'application du Nouveau Programme Substantiel d'Action en faveur des PMA adopté à la Conférence de Paris en septembre 1981. Nous souhaitons que cette importante réunion procède à un bilan objectif de l'application du NPSA et s'accorde sur les mesures à prendre pour en améliorer la mise en oeuvre.

La Communauté Européenne et ses Etats membres ont fait des efforts certains dans la mise en oeuvre du NPSA. Je rappelle en particulier ce que j'ai dit précédemment sur la lutte contre la famine dont souffrent un certain nombre de PMA africains. En matière d'APD, je note que certains d'entre nous ont largement dépassé l'objectif de 0,15% en faveur des PMA contenu dans le NPSA. D'autres Etats membres s'en sont rapprochés. Je voudrais rappeler enfin que sur les 36 PMA, 27 sont des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui ont signé en décembre der-

nier la troisième Convention de Lomé. Cette nouvelle Convention qui témoigne de la volonté d'approfondir et d'élargir les liens entre la Communauté Européenne et 66 pays en développement permettra donc à un grand nombre des PVD les plus pauvres de bénéficier de dispositions qui, tout en maintenant l'acquis des précédentes Conventions, comportent un certain nombre d'innovations. A ce sujet, je voudrais souligner que la nouvelle Convention met sur pied un nouveau processus fondé sur une véritable concertation entre le donateur et le pays bénéficiaire. Un dialogue constant permettra d'améliorer l'efficacité de l'aide communautaire. En outre, je rappelle que la nouvelle Convention prévoit un volume accru de ressources financières pour le développement des Etats ACP.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée des Nations Unies. Il s'agit d'un événement important dans l'histoire de la coopération économique internationale. Nous attendons beaucoup de cette nouvelle organisation. Nous sommes certains que la nouvelle ONUDI tirera profit de l'expérience passée d'autres institutions spécialisées et élaborera un programme et des méthodes de travail qui lui permettront de mener à bien sa mission d'assistance technique dans le domaine de la coopération industrielle en faveur notamment des pays les plus pauvres.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'horizon économique s'éclaircit mais la tâche est encore immense pour parvenir à une croissance saine et durable de nos économies et pour poursuivre et relancer le processus du développement. Cette tâche est de la responsabilité de tous. Nous n'y parviendrons que par le dialogue et la coopération. La Communauté Européenne, qui s'enrichira prochainement de la présence en son sein de deux nouveaux Etats membres, l'Espagne et le Portugal, prendra sa part de responsabilités. Elle lance un appel à l'ensemble de ses partenaires du Nord comme du Sud pour qu'ils se joignent à ses efforts.

* * *

Le 40e anniversaire des Nations Unies que nous commémorons cette année n'est pas un aboutissement. Cet anniversaire doit au contraire nous servir de point de départ. Ensemble nous devons nous tourner vers l'avenir et reprendre nos efforts en vue de transcrire dans la réalité les principes de la Charte et les sentiments exprimés à cette tribune. Ce n'est qu'à ce prix et en persévérant que nous permettrons aux Nations Unies d'assurer à l'humanité toute entière un monde meilleur.

La 47^e Foire de Luxembourg

A l'occasion de l'inauguration de la 47e Foire Internationale de Luxembourg qui a eu lieu le 5 octobre 1985, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Classes Moyennes, a prononcé le discours suivant:

De tout temps les foires furent des lieux de rencontres.

On y vint, et on y vient non seulement pour vendre et pour acheter, mais également pour s'informer, pour participer à la vie de la société et pour humer l'air du temps.

C'est ce dernier aspect de la manifestation qui nous réunit aujourd'hui qui m'a inspiré les quelques lignes

réflexions que je me propose de partager avec cet auditoire si averti des certitudes, des inquiétudes et des vicissitudes de la vie économique tant nationale qu'internationale, que je crois pouvoir me dispenser de l'habituel survol de la situation conjoncturelle.

J'aimerais plutôt ajouter quelques grains de sel — et de poivre — de mon propre cru au débat qui agite actuellement toutes les démocraties industrialisées, à savoir: Avons nous trop d'Etat?

Comme ce débat dépasse de toute évidence le cadre étroit de notre pays, je tiens à vous assurer que mes propos ne visent pas tel ou tel parti politique, qu'ils ne relèvent pas de la polémique partisane.

J'espère seulement susciter dans la communauté nationale une réflexion plus poussée sur le rôle de l'Etat dans la vie économique et sociale en vous exposant quelques vérités, à mon avis évidentes.

La contestation de «l'Etat tentaculaire» fait actuellement recette et l'on ne compte plus les articles ou livres consacrés à ce sujet, surtout depuis que certains gouvernements — et non les moindres — donnent l'impression de pratiquer moins d'Etat.

Néanmoins, à y regarder de près, certaines politiques dites néo-libérales n'ont de l'ultralibéralisme que le nom.

Dans une récente contribution au journal «Le Monde» l'industriel Jean RIBOUD fit à cet égard la constatation suivante:

«Notre décennie vit un paradoxe curieux. La clameur est partout (. . .) Trop d'Etat, trop de bureaucratie, trop de réglementations, trop d'impôts. Et cependant, quand on analyse les succès économiques de cette décennie, ils sont tous le produit du volontarisme, de la conviction que la volonté des hommes peut agir sur le cours de l'histoire.»

A l'appui de sa thèse Jean Riboud soutient:

- qu'il y a peu d'exemples d'une politique de croissance aussi systématiquement volontariste dans l'ordre monétaire, financier, technologique et industriel que celle menée par le Japon ou encore la Corée;
- que la politique reaganienne avec son augmentation massive des dépenses militaires et son gigantesque déficit budgétaire s'apparente plus à une politique libérale orthodoxe.

Tel est également l'avis du secrétaire général de l'OCDE, M. Jean-Claude Paye.

Lors de la récente session du comité exécutif de cette organisation internationale, la constatation du non-décollage de l'économie européenne avait incité certaines délégations à se demander si le moment n'était pas venu d'utiliser la marge de manœuvre donnée par des années de rigueur budgétaire pour relancer prudemment l'économie par la demande. La délégation américaine a fortement déconseillé une telle attitude, alors que le déficit budgétaire américain s'identifie parfaitement à une politique d'expansion financée par les deniers publics telle que la préconisait Keynes, ce qui a incité le secrétaire général de l'OCDE à caractériser l'attitude de l'administration américaine par un éloquent: «Faites ce que je dis, pas ce que je fais.»

Je n'ai bien entendu pas la présomption de faire la leçon à M. Reagan et à ses conseillers. Mais en rendant

attentif au décalage existant entre le discours et les faits, j'aimerais inciter tous ceux qui voient dans «l'Etat minimum» la panacée économique universelle à considérer les exemples américains et japonais dans leur totalité, au lieu de mettre seulement en exergue qui les allègements d'impôts, qui la course à la compétitivité.

Par ailleurs le modernisme nouveau du discours ultralibéral ne doit pas nous faire oublier que l'histoire universelle regorge d'exemples de ravages dus au laisser-faire.

Voyez la grande crise des années trente qui a éclaté dans un monde où le libéralisme pur et dur faisait la loi. Faut-il rappeler que le marché livré à lui-même n'engendre pas par autorégulation la meilleure administration des choses, et que la naissance et le maintien du marché exigent l'intervention de l'Etat?

L'économie du marché n'a été viable de tout temps que dans la mesure où les hommes ont réussi à organiser le marché, à corriger ses excès et à pallier ses insuffisances notamment sociales et culturelles.

Car même s'il n'y a — pour citer Jean-François Kahn — «pas de progrès possibles sans liberté d'entreprendre (. . .) sans correctifs la liberté d'entreprendre débouche bien vite sur la liberté d'exploiter».

Entre «le renard libre dans le poulailler libre» des ultralibéraux et «la volaille enfermée sous prétexte de la protéger du renard» des totalitaires communistes il y a des voies médianes, pratiquées avec plus ou moins de bonheur par tous les gouvernements qui se sont succédé dans notre pays depuis la guerre.

Des étrangers visitant notre pays s'étonnent souvent de ce que le Luxembourg ait mieux réussi que les régions directement voisines — la Lorraine, le Luxembourg belge et même la Rhénanie ou la Sarre —, alors qu'au départ toutes ces régions avaient le même potentiel de développement économique.

La cause en est néanmoins bien simple. Alors que nos régions voisines dépendent toutes, bien qu'à des degrés divers, d'un pouvoir central plus ou moins éloigné, notre pays a pu se hisser à un niveau de développement économique supérieur (et offrir de ce fait des milliers d'emplois à des frontaliers venant de nos trois pays voisins), parce qu'il est un Etat souverain.

Etre un Etat souverain, cela signifie que l'on peut prendre en main sa propre destinée, que l'on peut user des privilèges s'attachant à tout Etat indépendant.

Car même si l'indépendance n'est qu'une notion toute relative dans le monde d'aujourd'hui, un Etat comme le nôtre peut toujours — n'ayons pas peur du mot — «monnayer» sa souveraineté.

C'est ce que nous avons fait en permettant aux capitaux étrangers à développer les chemins de fer, à créer l'industrie sidérurgique, à exploiter les espaces audiovisuels réservés aux Etats.

L'installation d'institutions internationales, la création de la place bancaire, le développement de tous les services s'y rattachant — aéroport, hôtels et j'en passe — sont une conséquence directe de notre souveraineté.

Alors, de grâce, ne crachons pas sur l'Etat, même si pour user de notre souveraineté, nous devons entretenir un service public quelque peu disproportionné à la taille du pays et de sa population.

Car en fin de compte, cet Etat si souvent décrié ne vit pas aux dépens de ses citoyens, mais en réalité nous avons prospéré, et nous prospérons, grâce à l'Etat.

Cette constatation ne veut évidemment pas dire que l'Etat, que les pouvoirs publics doivent s'emparer de tout, peuvent s'étendre indéfiniment.

Bien au contraire. L'initiative privée est nécessaire et même primordiale.

Car sans l'esprit d'initiative, sans le foisonnement d'idées il n'y a pas de progrès dans une société.

L'Etat ne saurait tout planifier, tout programmer. L'homme a besoin, pour son épanouissement et pour son bonheur, d'un espace de libertés aussi étendu que possible.

Mais comme la liberté individuelle se heurte nécessairement au désir de liberté tout aussi légitime des autres humains, il faut dans une société des règles de jeu, un cadre de conduite, donc des lois et un pouvoir pour les appliquer.

Et dans une société toujours plus complexe comme la nôtre, il ne suffit pas d'avoir un Etat veilleur de nuit ou un Etat pompier.

Le double refus de «l'Etat-minimum» et du «tout-Etat» laisse aux Etats modernes une marge appréciable entre l'encouragement de l'esprit d'initiative et la nécessaire organisation des rapports de société, encore qu'il est malaisé de définir un «juste milieu».

Dans tout Etat démocratique il y aura donc nécessairement une lutte permanente entre libéralisme et interventionnisme.

Pour le citoyen qui bute sur les rigidités de l'administration et sur l'inévitable abstraction de toute législation, l'Etat devient vite un carcan.

Mais pour le citoyen se heurtant à plus fort ou plus rusé que lui, l'Etat reste le seul recours, le garant et le protecteur du faible.

A une société évoluée correspond donc nécessairement un Etat protecteur, et cet Etat protecteur n'est pas gratuit.

Ce ne sont d'ailleurs pas seulement la veuve et l'orphelin qui ont besoin de l'Etat protecteur.

Où en serait aujourd'hui notre secteur agricole sans l'aide et l'intervention des pouvoirs publics, voire des Communautés Européennes? Sans la politique agricole commune (y compris ses excès) disposerions-nous encore de ce secteur primaire si élémentaire?

Notre pays produirait-il encore du vin si les viticulteurs n'avaient pas eu la possibilité de recourir à l'aide de l'Etat à la suite de calamités naturelles ou après surproduction?

Notre secteur commercial et artisanal serait-il encore aussi diversifié si les pouvoirs publics n'avaient pas mis quelques freins à la «libre concurrence» entre grandes surfaces et commerces traditionnels?

Dans quel état de déconfiture serait notre industrie sidérurgique sans l'intervention des pouvoirs publics?

Ce sauvetage ne s'est pas fait gratuitement. Pour maintenir cette épine dorsale industrielle du pays, les différents Gouvernements qui se sont suivis depuis 1974 ont dû mettre à contribution tous nos concitoyens.

Mais quel serait aujourd'hui l'état de notre économie

en général, la situation de l'emploi, et, partant, l'état des finances publiques sans cette action de solidarité nationale en faveur de la sidérurgie?

Si les gouvernements luxembourgeois, si la Communauté Européenne avaient laissé libre cours aux "forces du marché" il n'y aurait certainement plus d'industrie sidérurgique digne de ce nom à Luxembourg et notre pays connaîtrait certainement un taux de chômage autrement important que celui qui nous préoccupe maintenant.

Le marché, dans sa logique froide, n'a jamais favorisé l'emploi de tous.

De toute façon l'apparence d'un chômage élevé et durable dans tous les pays industriels depuis la fin des "trente glorieuses" a mis les démocraties occidentales à rude épreuve et constitue un venin introduit dans notre corps social dont les effets à long terme risquent d'être catastrophiques.

D'abord notre société se fractionne de plus en plus en ceux qui risquent de perdre leur emploi et ceux qui sont certains de le conserver.

Parmi les catégories les plus menacées de notre population il y a d'abord les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés.

Le chômage des jeunes est d'autant plus inacceptable qu'il risque de freiner le dynamisme naturel des nouvelles générations, parce qu'il impose à des milliers de jeunes l'amère expérience des horizons bouchés.

De l'autre côté de l'échelle il y a les "vieux" les "inutiles", ceux pour qui - selon le mot d'Alfred Grosser - "l'exclusion sociale est en train de se produire à partir de cinquante-cinq ans environ".

Et puis il y a les femmes qui croyaient avoir arraché enfin ou presque l'égalité devant le travail, pour constater maintenant que d'aucuns voudraient les confiner de nouveaux aux travaux domestiques sous prétexte qu'elles volent le travail aux hommes.

Pour parer à cette exclusion sociale de larges catégories de la population, il ne faut pas compter sur les seules forces du marché, ni même sur une croissance plus forte.

Bien sûr, plus de croissance créerait plus d'emplois.

Mais comme le fait remarquer Alain Minc "les profits d'aujourd'hui sont les investissements de productivité de demain et donc les réductions d'emploi d'après-demain".

Carlo Hemmer, dans un ouvrage récent, fait également remarquer que "le parallélisme entre évolution conjoncturelle et emploi est rompu" et que "la mécanisation, la rationalisation, l'automatisation et la robotisation croissantes font que le capital remplace de plus en plus la main-d'oeuvre".

Si nous voulons en conséquence éviter un enflamment démesuré du chômage, nos sociétés démocratiques devront procéder à une répartition du travail existant, voire à une réduction et une réorganisation du temps de travail.

Comme le Luxembourg ne pourra pas faire cavalier seul en ce domaine, nous avons intérêt à soutenir les propositions afférentes de la Commission des Communautés Européennes.

Il est évident que la relation entre l'évolution du temps de travail, l'emploi et le chômage est complexe. L'emploi est une variable économique qui dépend des coûts du travail et de la demande de produits, et la réduction du temps de travail individuel est loin de conduire automatiquement à l'augmentation de l'emploi.

En fait, la réduction du temps de travail ne doit pas faire monter les coûts unitaires de production si on veut maintenir la compétitivité et éviter ainsi des effets défavorables sur l'emploi.

La recommandation proposée par la Commission souligne que, pour être efficaces, la réduction du temps de travail doit se doubler d'un réaménagement de celui-ci et de l'introduction d'une flexibilité accrue, de sorte que le temps de production puisse être maintenu ou même allongé et la rentabilité améliorée.

Des changements d'une telle envergure ne peuvent s'opérer que dans la concertation entre organisations salariales et patronales, étant entendu que l'Etat aura une fonction de stimulation et d'arbitrage à remplir.

Dans ce contexte il est intéressant de noter qu'aux Etats-Unis ce sont - toujours selon la Commission de Bruxelles - "les postes comportant un horaire inférieur à la moyenne qui ont constitué une partie substantielle de l'augmentation récente de l'emploi".

Cette digression sur l'emploi m'a quelque peu éloigné de mon sujet principal, même si la lutte pour le plein emploi constitue une des fonctions essentielles d'un Etat moderne, et que tout échec en ce domaine entraîne un Etat dans un engrenage dangereux que les économistes appellent "le syndrome belge", c.à.d. que la montée du chômage force l'Etat à secourir un nombre croissant de chômeurs, ce qui l'oblige à prélever des ressources supplémentaires aux dépens des entreprises saines, mettant de ce fait des entreprises et des emplois supplémentaires en péril.

Il est donc primordial de veiller à ne pas tuer l'entreprise par une imposition et des prélèvements trop lourds.

En raison du nécessaire sauvetage de notre principale industrie le niveau d'imposition et des prélèvements obligatoires a atteint dans notre pays un degré à ne pas dépasser.

Après avoir enrayé - timidement, il est vrai - la pression fiscale pour 1985, l'actuel Gouvernement a proposé à la Chambre des Députés un allègement fiscal d'environ 2 milliards de francs pour 1986, ce qui équivaut à une baisse de la pression fiscale représentant plus ou moins 1% de notre produit intérieur brut.

Il se trouvera bien entendu des esprits chagrins pour affirmer que cette baisse des impôts ne va pas assez loin.

Mais il faut savoir que le budget de la nation restera encore grevé pendant de longues années des charges résultant de l'effort national en faveur de la restructuration de la sidérurgie, tout comme l'appui public au secteur de la construction, ou encore le soutien de l'Etat à celui de l'agriculture réduisent d'autant la marge de manoeuvre de tout Gouvernement désireux d'abaisser les impôts.

A cet égard il faut savoir faire la part des choses et ne pas demander le tout et son contraire.

Ainsi une grande organisation patronale vient de publier d'intéressantes réflexions sur "l'avenir indu-

striel" de notre pays en insistant sur la nécessaire réduction des dépenses publiques. Les auteurs de l'étude concluent fièrement: "en d'autres mots, il nous faut moins d'Etat et plus de liberté et de responsabilité aux entreprises et aux hommes".

Mais ce "moins d'Etat" est malheureusement assorti de toute une ribambelle de revendications du genre "l'Etat ne peut sous aucun prétexte relâcher son effort d'investissement en infrastructures utiles pour l'économie" et l'on cite "l'amélioration des réseaux de transport", un "développement substantiel des infrastructures de télécommunications", la création d'une source propre "d'énergie et la modernisation du réseau de distribution de l'énergie électrique", et j'en passe.

Et toujours selon cette étude l'Etat devrait stimuler "par l'octroi de certaines aides l'entreprise décidée à investir"; l'Etat devrait "encourager les activités de recherche / développement par une politique active de promotion et en réduisant partiellement les risques spécifiques inhérents à l'activité d'innovation".

Je m'en voudrais de polémiser avec les auteurs de cette étude, d'autant plus que j'appuie certaines de leurs revendications.

Mais en relevant ces citations j'ai voulu illustrer qu'il est un peu trop facile de revendiquer "moins d'Etat" tout en exigeant de ce même "Etat minimum" de garantir tous les risques, de subventionner tous les efforts, de mettre à disposition toutes les infrastructures au moindre coût possible, et de rester le dernier recours en cas de coup dur.

Qu'on ne se méprenne sur mes propos. Je ne plaide pas ici contre l'entreprise et pour un dirigisme de l'économie.

Je plaide pour un débat plus réaliste et plus objectif sur les relations entre d'une part l'Etat moderne qui doit rester le principal organisateur et pacificateur de la société, et d'autre part le commerce et l'industrie, qui doivent rester le moteur du progrès économique et social.

A cet égard il faut favoriser le dynamisme des entreprises, il faut réexaminer la masse des réglementations et contrôles actuels afin de rendre l'environnement économique général favorable à la création et au développement des entreprises et à l'expansion de l'emploi.

Mais là encore il ne faut pas se leurrer. Une déréglementation totale s'avérera toujours impossible car, par exemple, les impératifs de la lutte contre toute concurrence déloyale exigera toujours une intervention de l'Etat.

Et comment ne pas évoquer la nécessaire protection des salariés ou encore des consommateurs, sans oublier l'exigence primordiale de protéger notre environnement naturel?

S'il est difficile de juger jusqu'où ne pas aller trop loin en matière de déréglementation, il est impérieux de s'y attaquer aussi vite que possible. A cet égard il est intéressant de noter que le projet de budget du Ministère des Classes Moyennes pour 1986 prévoit un premier crédit destiné à financer une étude afférente.

Le Gouvernement est par ailleurs décidé à réformer notre fiscalité notamment en faveur de l'entreprise, qui, créatrice d'emplois et de richesses doit voir son statut amélioré et adapté aux mutations ayant lieu dans nos pays voisins et concurrents.

Le profit est nécessaire, même s'il faut distinguer entre la production du profit et sa distribution.

Sans profit il n'y aura pas d'investissements nouveaux, sans investissements nouveaux pas de gains de productivité et, partant, pas d'amélioration des conditions de concurrence permettant la création de richesses nouvelles.

Mais si une création de richesses nouvelles intervient, celle-ci ne peut pas être réservée aux seuls entrepreneurs ou décideurs.

Bien sûr l'esprit d'initiative, l'effort et les risques encourus doivent être récompensés à leurs justes proportions.

Tout comme ce ne furent jamais les généraux qui gagnèrent les guerres à eux seuls, les grands entrepreneurs et autres capitaines d'entreprises, bien que responsables des choix stratégiques et tactiques, sont généralement redevables de l'effort et des sacrifices de leurs troupes d'ouvriers, de techniciens et d'employés pour la réussite de leurs plans.

Et tout comme les généraux survivent en général mieux que leurs soldats aux guerres, les salariés d'une entreprise en déconfiture subissent souvent un sort moins enviable que celui de leurs anciens patrons, qui depuis l'avènement des sociétés anonymes et autres s.à r.l. prennent de moins en moins de risques personnels.

En disant cela je ne veux d'aucune façon faire le procès des entrepreneurs. Ceux-ci sont absolument nécessaires à toute société désireuse de progresser. Il est d'autant plus regrettable qu'ils semblent constituer une espèce en voie de disparition, et que les entrepreneurs modernes, les managers ou la technocratie chère à Galbraight, préfèrent de plus en plus le statut d'employés bien rémunérés à celui d'industriels.

Je défends donc l'entrepreneur, mais je refuse un système qui le dresse contre ceux qui n'ont pas eu les moyens, l'intelligence ou simplement la chance de se faire entrepreneur.

Pour cette raison l'Etat tel que je le conçois, tout en créant un climat propice à l'effort et à l'investissement, se doit de ne pas oublier les salariés en général, et les couches les plus défavorisées de notre population en particulier.

Faut-il rappeler que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes luxembourgeois?

L'aisance matérielle est inégalement répartie; le haut niveau de vie général ne doit pas nous faire oublier que des poches de pauvreté subsistent dans notre société et qu'un concitoyen sur sept vit en-dessous du seuil statistique d'indigence.

A cet égard j'appuie pleinement l'éditorialiste du "Luxemburger Wort" qui écrivit récemment:

"Das Problem der neuen Armut ist weder mit dem liberalen Slogan "Bahn frei dem Tüchtigen" - wie oft ist die Tüchtigkeit nichts anderes als Chance, Zufall, Brutalität, Vorrechtsdenken, Vettern- oder Klüngelwirtschaft, ja Korruption und Betrug! - noch mit letzten Endes ruinöser genereller Versorgungsstaatlichkeit zu lösen."

Il faut effectivement se garder de tout excès dirigiste, mais également de tout excès libéraliste.

Il nous faut donc pas moins d'Etat, mais plutôt un Etat plus juste, et un Etat mieux organisé.

Les détracteurs des services publics invoquent généralement comme argument massue contre l'Etat-gestionnaire le déficit des C.F.L.

Mais est-ce qu'on se rend compte que les entreprises de chemin de fer privés connaissent partout - y compris au royaume de la libre entreprise, les Etats Unis, - des déficits, parce que les Etats leur ont imposé des charges incompatibles avec une gestion normale d'une entreprise? Les sociétés ferroviaires, qui doivent entretenir leur propre infrastructure, affrontent la concurrence des transports routiers qui utilisent un réseau construit et entretenu par la collectivité.

Et qui ose avancer que les pouvoirs publics imposent aux C.F.L. une politique des prix qui constitue en fait un subventionnement indirect des industries utilisatrices de ce moyen de transport? Tout comme les tarifs sociaux pratiqués en faveur des voyageurs grèvent la rentabilité de cette société nationale, qui en fin de compte est beaucoup plus efficace que maintes sociétés privées!

Car connaît-on beaucoup d'entreprises ayant réduit leurs effectifs en personnel de plus du tiers, tout en assurant des prestations se situant, rien que pour le transport de marchandises à un niveau de l'ordre de 25% supérieur à celui du temps où les C.F.L. occupaient 6.000 personnes au lieu de 3.800 d'aujourd'hui?

En protégeant les C.F.L. contre des attaques injustifiées, je ne plaide bien entendu pas pour une extension du secteur public, qui, avouons-le, connaît trop de rigidités.

La politique gouvernementale ne laisse pas de doutes à cet égard.

Rappelez-vous les conclusions de Jacques Poos à cette tribune au printemps dernier:

"Nous ne sommes ni des partisans du tout-Etat ou de l'Etat partout. En revanche nous n'acceptons pas un bannissement total de l'Etat de la vie économique. Nous croyons à une forme d'économie mixte revigorée et à une organisation de la société fondée sur le jeu combiné et équilibré du marché, des institutions publiques et de la négociation sociale. Voilà la perspective dans laquelle doit se poursuivre le développement économique et social de notre pays".

Cette attitude fondamentale doit inciter le Gouvernement à combattre les excroissances bureaucratiques, à couper les appendices législatifs inutiles, à déréglementer et à simplifier autant que faire se peut.

A cet égard je me réfère une dernière fois à l'industriel Jean Riboud pour souligner avec lui:

"Bien sûr qu'il y a trop de dirigisme et trop de règlements. Bien sûr qu'il est vain et néfaste de vouloir contrôler le débit sanguin de millions d'artères et d'artérioles du corps humain, mais nos nouveaux libéraux sont plus dangereux encore en refusant de surveiller le coeur et de s'assurer que le cerveau fonctionne".

Surveiller le coeur et s'assurer que le cerveau fonctionne, n'est-ce pas là un beau programme gouvernemental susceptible de faire, une fois n'est pas coutume, l'unanimité?

Au terme de ces réflexions sur l'Etat et la société,

permettez-moi de rendre un hommage particulier à celui qui représente la continuité du Grand-Duché, je parle bien évidemment de notre souverain et de la famille grand-ducale. LL.AA.RR. le Prince Henri et la Princesse Maria-Theresa, qui normalement devraient être des nôtres aujourd'hui, se sont fait excuser parce que le prince Henri mène actuellement une mission économique en Asie.

Depuis que j'ai le privilège de parcourir parfois le monde en compagnie de S.A.R. le Prince héritier dans

le cadre de nos missions de soutien à nos industries exportatrices ou encore de promotion de notre pays comme site industriel, place bancaire et région touristique, j'ai pu mesurer à sa juste valeur le dévouement et l'engagement personnel du prince Henri et de son épouse pour leur pays et son économie, donc pour le bien-être de toute notre population.

J'aimerais les en remercier très sincèrement.

L'ouverture de la session parlementaire 1985/1986

La séance d'ouverture de la session ordinaire de la Chambre des Députés pour 1985/1986 a eu lieu le 8 octobre 1985, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Michel Wolter et Monsieur Alex Bodry. Par arrêté grand-ducal du 28 septembre 1985 Son Altesse Royale le Grand-Duc avait donné à Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale pleins pouvoirs à l'effet de clore en son nom la session ordinaire de 1984-1985 et d'ouvrir la session ordinaire de 1985-1986. C'est donc Monsieur le ministre Jean Spautz qui, en l'absence de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire qui avait été ouverte le 9 octobre 1984 et déclara ouverte la session ordinaire pour 1985-1986. Après le discours du doyen d'âge, la Chambre a procédé à l'élection de son nouveau bureau dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, président; Monsieur René Hengel, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur Victor Braun, Madame Astrid Lulling, Monsieur Maurice Thoss, Monsieur Pol Wagoner et Monsieur Ben Fayot, membres du Bureau; Monsieur Guillaume Wagoner, greffier et Monsieur Pierre Dillenbourg, greffier adjoint.

Allocution de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés

Je vous remercie de tout coeur de votre large confiance: c'est une assise solide et encourageante pour l'exécution de ma mission. Je m'engage à apporter avec toutes mes forces, avec toute ma conscience, ma part pour qu'au cours de la session qui s'ouvre notre Chambre puisse fournir un travail qui soit au profit de tout notre peuple.

Il m'appartient en premier lieu d'exprimer des remerciements à notre vaillant Doyen d'Age qui une fois de plus nous a impressionnés en nous prodiguant

avec sa sagesse empreinte d'humour ses précieux conseils. Merci de tout coeur, Monsieur Urwald, et merci également à vos jeunes secrétaires.

La session parlementaire 1984-1985 qui s'est achevée aujourd'hui a connu vers sa fin déjà une large activité au sein des Commissions, notamment après le dépôt du projet de budget pour 1985. Pourtant nous avons tous pu prendre un repos mérité et récupérer des forces pendant les vacances parlementaires.

Au mois de juillet un deuil nous a plongés dans une grande tristesse et nous a rappelé la fragilité et le prix inestimable de notre indépendance et de notre liberté, à la sauvegarde et au rétablissement desquelles feu Madame la Grande-Duchesse Charlotte a contribué pour une si large et inoubliable part. Son souvenir restera gravé à jamais dans le coeur des Luxembourgeois et la décision d'ériger à Sa mémoire un monument digne de Sa grandeur et de Sa popularité nous a saisis d'une grande satisfaction.

Mesdames et Messieurs,

Nous vivons dans un monde agité, très dur et souvent même effrayant, un monde dans lequel il y a toujours des difficultés à surmonter et des combats à livrer. Les derniers mois ont été marqués par des catastrophes particulièrement graves et par des actes de terrorisme incompréhensibles dans le monde et dans notre pays. Incluons dans nos réflexions et nos pensées d'aujourd'hui les innombrables victimes des catastrophes aériennes et ferroviaires, du terrible séisme au Mexique, des conflits armés, des guerres civiles et espérons que, pour ce qui est de notre pays, nos forces de l'ordre seront à même de mettre, grâce aussi à l'aide de notre population, la main sur celui ou ceux qui, par leurs actes de terrorisme, sont parvenus à susciter une grande et justifiée inquiétude dans le public.

De nouveaux problèmes se posent continuellement et revêtent une intensité jusque-là inconnue. Et si la science et la technologie progressent à pas de géant, elles ne nous font pas oublier, à l'échelle mondiale, le pillage souvent incensé des richesses naturelles, la trop grande nonchalance vis-à-vis de la préservation de l'environnement, l'explosion de la population mondiale

surtout dans le pays en développement. Elles ne nous font pas oublier non plus les obligations qui en résultent pour nous qui, en dépit de tous les multiples problèmes qui nous accablent chez nous, avons la chance de vivre dans un pays en paix et, malgré tout, à niveau de vie appréciable. Si nous avons l'obligation morale de soutenir les pays en voie de développement, un même engagement nous lie – et j'espère que nous serons bientôt à même d'y satisfaire – lorsqu'il s'agit de garantir à ceux de nos concitoyens qui sont dans le besoin – plus nombreux qu'on le pense – un revenu décent.

J'aimerais revenir un bref instant à la situation de notre pays dans le contexte international. Situé au coeur de l'Europe notre pays se doit de chercher un bon voisinage avec tous les Européens, à l'Ouest comme à l'Est, au Nord comme au Sud et il se doit d'aspirer, avec tous les moyens à sa disposition à servir la paix dans le monde, comme membre à part entière, d'un côté, d'une Europe unie – bientôt élargie – dont nous sommes fiers d'être en ce moment le porte-parole et, de l'autre, de tous les organismes internationaux dans lesquels nous sommes représentés.

Notre appartenance à la famille des Etats de droit dans ce monde repose sur la sécurité de nos institutions démocratiques et le respect de l'ordre constitutionnel. Quels que soient dans le domaine politique nos actions, réflexions, litiges, quelles que soient les innovations et améliorations que nous voulons apporter à notre société, la Constitution doit rester le fondement sur lequel nous prenons tous appui.

Dans tout ce que nous entreprenons, le respect de la personne humaine est primordial, le respect du droit de l'autre, la protection des faibles, des minorités est la condition indispensable de la paix à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Le Parlement, dans son ensemble – et chaque député pour soi – est appelé à veiller à ce que le pouvoir politique, dont nous sommes investis temporairement, soit utilisé pour le bien de tous. La première et dernière instance de la souveraineté démocratique est le peuple. La Chambre en est la représentation permanente. Notre force réside dans la pluralité et non dans l'uniformité. Une action décidée, précédée par une confrontation des opinions, entre majorité et opposition – qui elle a un rôle important à jouer – vient mieux à bout des exigences du présent et de l'avenir que toute forme d'ergoterie aveugle.

Quotidiennement nous devons aspirer ici à un concours entre partis et groupes politiques qui, au lieu d'être tracasserie et chicane, soit productif et fasse progresser le bien public, dans un dialogue ouvert entre opinions différentes, voire divergentes.

* * *

Les choses étant ce qu'elles sont, le monde étant ce qu'il est, l'essentiel pour jouer un rôle international, c'est d'exister par soi-même, chez soi. Il n'y a pas de réalité internationale qui ne soit d'abord une réalité nationale. Il faut qu'un pays qui veut jouer son rôle dans le monde prenne les voies qui le lui permettent. Cela vaut à plus forte raison pour un petit pays. Et ces voies, c'est au pouvoir législatif, ensemble et en étroite collaboration avec l'Exécutif, qu'il appartient de les tracer. C'est là la grande responsabilité que nous assumons vis-à-vis de l'électeur et du pays tout entier. C'est sur

nos actes beaucoup plus que sur nos paroles que nous serons jugés et si le discours fait partie de la profession de député, il ne doit jamais être prononcé dans l'oubli de notre souci majeur: l'intérêt national.

Attaquons-nous donc plein d'élan et sans tarder à nos travaux: Les débats sur l'état de l'environnement naturel et humain et sur les orientations futures, préparés de façon approfondie au sein de la Commission de l'Environnement, nous occuperont au cours des jours à venir, suivis la semaine prochaine et au mois de novembre de la discussion de plusieurs projets de loi en matière de politique étrangère et de coopération au développement: à savoir la ratification des actes d'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal, l'approbation de la troisième Convention ACP-CEE, la création d'un Fonds de la coopération au développement, d'un Fonds d'aide au développement et le subventionnement accordé par l'Etat aux projets du programme de coopération des organisations non-gouvernementales luxembourgeoises.

Viendront ensuite les débats relatifs au financement du budget général des Communautés Européennes et au système des ressources propres des Communautés.

Au mois de décembre nous nous attaquerons au projet de budget pour l'exercice 1986 suivant la nouvelle procédure budgétaire qui, je l'espère, portera ses fruits.

Un autre projet de loi important est celui concernant le bail à loyer qui, après des travaux préparatoires très fouillés, sera incessamment déposé à la Chambre.

La fusion des communes, la réforme de la législation communale, l'adaptation des traitements de la fonction publique, la réforme du régime de cabaretage, la nouvelle loi cadre économique – pour ne citer que ceux-là – sont d'autres sujets auxquels la Chambre devra s'attaquer sans tarder.

La Chambre continuera également, au sein des commissions compétentes, ses discussions en matière de recherches et d'innovation ainsi qu'en matière d'informatique et de communications.

N'oublions pas non plus que la présente Chambre est investie de la mission de procéder à la révision de certains articles de notre Constitution. Si cette décision de la Chambre précédente n'entrave nullement la liberté d'agir de l'actuelle Constituante, qui reste entière, et s'il y a lieu de constater que, de façon générale, la Constitution est conçue dans des textes solides et évitant les équivoques, il n'en est pas moins vrai que, pour des raisons amplement développées précédemment, la fixation définitive du nombre de nos députés, l'adaptation de notre régime d'éducation aux exigences de notre époque, la reconnaissance officielle des partis politiques, une révision du domaine de la communication en fonction des nécessités et des évolutions de notre temps et quelques autres articles de la Constitution sur lesquels je ne voudrais pas insister davantage à cet endroit, nécessitent toute notre attention au sein d'un débat aussi large que possible.

J'aimerais relever aussi que le 5 novembre prochain la Chambre des Députés recevra pour la première fois dans notre histoire la visite officielle d'un Chef d'Etat étranger, en l'occurrence Sa Majesté le Roi Hussein de Jordanie, qui viendra s'adresser à notre Parlement.

Après la journée de commémoration nationale dimanche prochain, qui revêt en cette année du 40e

anniversaire de l'armistice un caractère particulier, nous célébrerons le 24 octobre les 40 ans des Nations-Unies dont le Luxembourg était un des fondateurs.

Malgré une reprise dans le secteur économique, que nous avons tous accueillie avec soulagement, des questions sur l'avenir du travail humain restent posées et demandent une réponse qui réside certainement dans une continuation de nos efforts accrus de diversification économique. Les problèmes de la sécurité sociale n'échapperont pas non plus à nos réflexions, tout comme le besoin accru d'une sécurité renforcée de l'Etat, de ses institutions et de notre population.

J'espère que dans cet esprit et avec beaucoup de bonne volonté nous serons à même de supprimer maints soucis qui accablent nos concitoyens. Mon souhait le plus fervent en ce jour d'ouverture de session est celui que la plus grande partie possible de notre population, avec ses soucis et ses espoirs, puisse se retrouver dans ce que nous allons discuter et décider dans cette enceinte au cours des mois à venir.

Le député, la Chambre en tant qu'institution, sont souvent critiqués dans l'opinion publique. J'aimerais préciser à ce sujet que nous ne prétendons nullement à une vaine dignité, mais que nous aspirons à un respect normal rendu à notre travail et à notre mandat ainsi qu'à la façon dont nous les accomplissons.

C'est sous cet angle de vue qu'il y a lieu de considérer – et de défendre – le droit à pension qui a été concédé par voie légale aux membres de la Chambre des Députés au mois de juillet dernier. Après plus de 10 ans de pourparlers et d'hésitations, le Luxembourg s'est

aligné aux autres pays de la Communauté Européenne dont les Parlements attribuent tous à leurs anciens membres, sous certaines conditions, une pension appropriée à leur engagement pour la cause publique.

Que notre population puisse comprendre à qui profite notre travail et pourquoi nous nous confrontons dans nos débats et qu'elle puisse constater que de vraies valeurs, des buts valables et des convictions sincères nous guident! Ce n'est qu'ainsi que nous serons à même de venir à bout des soucis sociaux, du chômage et de tous les problèmes matériels qui nous accablent.

Mesdames et Messieurs,

C'est ici le lieu pour des débats importants, quelques fois graves, pour des confrontations passionnées, mais aussi pour la courtoisie, la politesse et le compromis, car, ne l'oublions jamais, ce ne sont pas seulement la liberté, l'égalité et la justice qui font la démocratie, non, elle repose également sur une grande part de fraternité et de solidarité entre nous tous et envers tous ceux qui nous ont délégués ici. Car finalement chacun de nous a besoin de l'autre. Il en est ainsi dans toute société!

Je vous remercie de votre attention et je formulé les meilleurs voeux à l'adresse de vous tous pour la session que nous venons de commencer.

* * *

A l'issue de la séance d'ouverture, la Chambre a procédé au renouvellement des commissions parlementaires réglementaires et permanentes. Voici la composition de ces commissions.

Commissions permanentes

Bureau

Président: Léon Bollendorff (CSV)

Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), Carlo Meintz (DP), Edouard Juncker (CSV)

Membres: Victor Braun (DP), Astrid Lulling (CSV), Maurice Thoss (LSAP), Pol Wagener (CSV), Ben Fayot (LSAP)

Greffier: Guillaume Wagener

Greffier adjoint: Pierre Dillenbourg

Commission de Travail

Président: Léon Bollendorff (CSV)

François Colling (CSV), Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)

Commission des Comptes

Président: Nicolas Birtz (LSAP)

Vice-Présidents: Alphonse Theis (CSV), René Hubsch (DP)

CSV: Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, Ernest Petry, Lucien Weiler

LSAP: Mathias Greisch, Jean Regenwetter, Georges Wohlfart

DP: Anne Brasseur, Henri Grethen

KPL: Aloyse Bisdorff

Commission des Pétitions

Président: Anne Brasseur (DP)

Vice-Présidents: Jean-Pierre Urwald (CSV), Mathias Greisch (LSAP)

CSV: Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Ernest Petry, Pol Wagener

LSAP: René Hengel, Camille Weiler, André Zirves

DP: Victor Braun, Charles Goerens

GAP: Jean Huss

Commission des Affaires étrangères

Président: Willy Dondelinger (LSAP)

Vice-Présidents: Viviane Reding (CSV), Colette Flesch (DP)

CSV: René Burger, François Colling, Astrid Lulling, Georges Margue

LSAP: Robert Angel, Roger Linster, Aly Schroeder

DP: Emile Krieps, Carlo Meintz

KPL: René Urbany

Commission des Affaires communales et de l'Aménagement du Territoire

Président: Georges Margue (CSV)

Vice-Présidents: Nicolas Eickmann (LSAP), Carlo Meintz (DP)

CSV: Camille Dimmer, Pierre Frieden, Edouard Juncker, Astrid Lulling

LSAP: Jean Asselborn, Nicolas Birtz, Jos Brebsom

DP: Josy Barthel, Jacques-Yves Henckes

IND: Jup Weber

Commission de la Force publique

Président: Edouard Juncker (CSV)

Vice-Présidents: Emile Kriepps (DP), André Zirves (LSAP)

CSV: Willy Bourg, Jean-Pierre Glesener, Alphonse Theis, Pol Wagener

LSAP: Nicolas Birtz, René Hengel, Camille Weiler

DP: René Hubsch, René Konen

GAP: Jean Huss

Commission de la Fonction publique

Président: Edouard Juncker (CSV)

Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), René Hubsch (DP)

CSV: Pierre Frieden, Roger Lenert, Alphonse Theis, Pol Wagener

LSAP: Willy Dondelinger, Roger Linster, André Zirves

DP: René Konen, Carlo Meintz

GAP: Jean Huss

Commission juridique

Président: Lydie Err (LSAP)

Vice-Président: Georges Margue (CSV)

CSV: Astrid Lulling, René Putzeys, Lucien Weiler, Michel Wolter

LSAP: Jean Asselborn, Alex Bodry, Maurice Thoss

DP: Anne Brasseur, Colette Flesch, Jacques-Yves Henckes

KPL: Aloyse Bisdorff

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Président: Georges Margue (CSV)

Vice-Présidents: Alex Bodry (LSAP), Colette Flesch (DP)

CSV: Jean Goedert, Astrid Lulling, Lucien Weiler, Michel Wolter

LSAP: Lydie Err, Maurice Thoss, André Zirves

DP: Paul Helminger, Jacques-Yves Henckes

KPL: René Urbany

Commission des Finances et du Budget

Président: Fernand Rau (CSV)

Vice-Présidents: Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)

CSV: François Colling, Camille Dimmer, Viviane Reding, Pol Wagener

LSAP: Alex Bodry, Willy Dondelinger, René Kollwelter

DP: Charles Goerens, Jean Hamilius

KPL: Aloyse Bisdorff

Commission de l'Économie et des Classes moyennes

Président: Maurice Thoss (LSAP)

Vice-Présidents: Fernand Rau (CSV), René Mart (DP)

CSV: François Colling, Jean Goedert, Erna Hennicot-Schoepges, Jean-Pierre Urwald

LSAP: Nicolas Eickmann, Ben Fayot, Aly Schroeder

DP: Henri Grethen, Paul Helminger

GAP: Jean Huss

Commission des Transports, des Travaux publics et de l'Énergie

Président: Jos Brebom (LSAP)

Vice-Présidents: Edouard Juncker (CSV), Josy Barthel (DP)

CSV: Jean-Pierre Glesener, Jean Goedert, Alphonse Theis, Jean-Pierre Urwald

LSAP: Henri Ackermann, Mathias Greisch, Camille Weiler

DP: Jean Hamilius, René Konen

IND: Jup Weber

Commission de l'Environnement

Président: René Kollwelter (LSAP)

Vice-Présidents: Camille Dimmer (CSV), René Hubsch (DP)

CSV: Willy Bourg, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Nicolas Majerus

LSAP: Nicolas Eickmann, Lydie Err, Joseph Scheuer

DP: Josy Barthel, René Mart

IND: Jup Weber

Commission de l'Éducation, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse

Président: Erna Hennicot-Schoepges (CSV), Roger Linster (LSAP)

Vice-Présidents: René Burger (CSV), Carlo Meintz (DP)

CSV: Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Michel Wolter

LSAP: Henri Ackermann, Ben Fayot, Joseph Scheuer

DP: Anne Brasseur, René Hubsch

GAP: Jean Huss

Commission du Travail, de la Sécurité sociale, de la Santé et de la Famille

Président: Nicolas Majerus (CSV), Jean Regenwetter (LSAP)

Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Henri Grethen (DP)

CSV: Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, René Putzeys, Viviane Reding

LSAP: Jean Asselborn, René Hengel

DP: Victor Braun, Emile Kriepps

KPL: René Urbany

Commission des Communications et de l'Informatique

Président: François Colling (CSV)

Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Paul Helminger (DP)

CSV: Willy Bourg, Erna Hennicot-Schoepges, Viviane Reding, Michel Wolter

LSAP: Ben Fayot, René Hengel, Roger Linster

DP: Josy Barthel, René Mart

KPL: Aloyse Bisdorff

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Tourisme

Président: Astrid Lulling (CSV)

Vice-Présidents: Aly Schroeder (LSAP), Charles Goerens (DP)

CSV: Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Ernest Petry, Lucien Weiler

LSAP: Joseph Scheuer, Camille Weiler, Georges Wohlfart

DP: Victor Braun, René Konen

IND: Jup Weber

CSV: Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei (Parti chrétien social)

LSAP: Lëtzebuergesch Sozialistesche Arbechterpartei (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)

DP: Demokratesch Partei (Parti démocratique)

GAP: Gréng Alternativ Partei (Verts Alternatifs)

KPL: Kommunistesch Partei vu Lëtzebuerg (Parti communiste luxembourgeois)

IND: Indépendant

Relevons qu'à la suite de la démission de Madame Colette Flesch comme membre du Parlement européen

avec effet au 8 octobre 1985, c'est Madame Lydie Polfer, premier suppléant sur la liste du Parti Démocratique pour les élections pour le Parlement européen qui ont eu lieu le 17 juin 1984, qui a été appelée à succéder à Madame Flesch. Comme Madame Lydie Polfer a

présenté avec effet immédiat sa démission en tant que membre de la Chambre des Députés, c'est Monsieur Jacques-Yves Henckes qui achèvera le mandat de Madame Lydie Polfer. L'assermentation de Monsieur Henckes a eu lieu le 10 octobre.

La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 13 octobre 1985 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

Proclamation gouvernementale à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale

La Journée de Commémoration Nationale du 13 octobre 1985 s'inscrit cette année-ci dans la suite des cérémonies du 40^{ième} anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945, de la libération des camps de concentration et des prisons, ainsi que du retour des déportés civils et militaires.

La population entière s'est rappelé la fin du cauchemar dans lequel notre pays se débattait pendant plus de quatre années sous l'oppression de l'invasisseur nazi, pour fêter quarante années de liberté retrouvée.

Aujourd'hui, notre gratitude va vers tous nos compatriotes qui, à des titres et en des lieux divers, se sont dressés contre l'ennemi dans le combat pour la survie du pays.

Comment ne pas inclure dans notre gratitude notre vénérée Grande-Duchesse Charlotte qui vient de nous quitter pour toujours. C'est grâce à Son courage et à Son abnégation que la continuité de notre Etat a pu être assurée pendant la tourmente. Honneur à Sa mémoire.

Le pays s'incline avec respect devant toutes les victimes civiles et militaires mortes pour la patrie. Notre reconnaissance s'adresse encore à tous ceux qui se sont mis au service de la Nation au péril de leur vie. Leurs sacrifices et leurs souffrances ne seront pas oubliés.

Luxembourg, le 10 octobre 1985

Les Membres du Gouvernement,

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Regéirungs-Proklammatioun fir den Nationalen Erënnerongsdag

Den nationale Commemoratiouns-Dag vum 13. Oktober 1985 steet an der Rei vun all deene Feieren,

déi dëst Joer fir d'40 Joer Erënnerung gehal goufen: un den Armistice vum 8. Mee 1945; un d'Liberatioun aus de Kazetter a Prisongen; un d'Heemkomme vun den Zivil- a Militärdeportéierten.

Dat ganzt Vollek huet sech un d'Enn vun engem freeschlechen Dram erënnert, an deem eist Land sech méi wéi 4 Joer laang géint Nazi-Erpresser a -Verbriecher gewiert huet; mir hun d'Fräiheet gefeiert, déi mir vru 40 Joer erëmfond hun.

Haut geet eise Merci bei all eis Matbierger, déi sech op de verschiddenste Plazen a Weër géint den Erdrécker gestäipt a fir d'Iwerliewe vun Land agesat hun.

Et as eis Schëllegheet, datt mir bei dëser Geleënheet de Merci fir eis veréiert Grande-Duchesse Charlotte ënnersträichen, déi äis vrun e puer Méint fir ëmmer verlooss huet. Mat Hirem Courage an Hirem Entsoen huet Si an all deer däischerer Zäit eisem Staat séng Existenz garantéiert. Si huet eng Éiereplaz am Verhalt vun eisem Vollek.

Mat Respekt vernäipt d'Volek sech vun all deenen, déi als Zivil oder Militär hirt Liewe fir eist Land geaffert hun, an eisen déiwe Merci geet un d'Adress vun deene Patrioten, déi sech a Liewensgefor fir eis Natioun agesat hun. Hir Affer an hirt d'Leed gin nët vergiess.

Lëtzebuerg, den 10. Oktober 1985

D'Membre vun der Regéirung:

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par l'évêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police ainsi que de fortes délégations des associations des Anciens Combattants, des Mouvements de la Résistance et des

Enrôlés de Force. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, passa en revue la garde d'honneur. Ensuite le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs au pied du monument et anima la Flamme du Souvenir.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir à la place de la Constitution où

des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Une autre cérémonie a eu lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Tombe par Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des fleurs y furent déposées par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques.

Vers midi, une dernière cérémonie eut lieu devant le Monument National de la Déportation Civile et Militaire à la gare de Hollerich où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que par la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force.

Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Docteur Honoris Causa de l'université d'Urbino

Au cours d'une séance solennelle qui a eu lieu le 7 septembre 1985 à Urbino (Italie), le titre de docteur honoris causa en sociologie de l'Université d'Urbino a été conféré à Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Léloge du récipiendaire a été fait par Monsieur Arnaldo Forlani, Président du Conseil des Ministres de la République italienne, Monsieur Giulio Andreotti, Ministre des Affaires étrangères, et Madame Franca Falcucci, Ministre de l'Instruction publique qui tous ont retracé la carrière politique de Monsieur Santer en insistant sur ses mérites au niveau de l'intégration européenne, puisque c'est en sa qualité de président du Conseil européen que l'Université d'Urbino lui a conféré cette haute distinction académique. Dans son discours de remerciement Monsieur Santer a traité de la participation et de la concertation des partenaires sociaux dans la société moderne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Je ne vous cacherai pas la joie et la fierté que je ressens d'être reconnu digne, par votre Université, d'accéder au Doctorat d'Honneur.

Je suis d'autant plus ému que ce titre m'est conféré dans une ville au passé illustre et significatif. Urbino a en effet été un des hauts lieux de l'humanisme pendant la Renaissance, et elle a continué sans doute par la suite à mettre l'homme et l'humanité au centre de ses préoccupations. Sa fameuse Université n'est pas étrangère à cette tradition, puisqu'elle se distingue par la place

qu'elle attribue à l'étude de la culture, et donc de l'homme dans sa plus noble dimension.

Que la distinction du Doctorat d'Honneur me soit accordée en sociologie, science humaine par excellence, me réjouit particulièrement. Qu'elle le soit en ma qualité de Président du Conseil Européen m'encourage à continuer les efforts pour faire progresser l'intégration européenne dans la phase décisive actuelle. Les prochaines années auront une importance cruciale pour le processus d'unification européenne car peu de fois les gains à retirer de l'intégration n'ont été aussi évidents, mais jamais la tentation à recourir au protectionnisme n'a été aussi grande pour les pays individuels. Il faut que chacun comprenne que c'est aujourd'hui le moment où il s'agit de rechercher en commun une solution qui profite à chacun.

Pour vous illustrer combien cette attitude de solidarité peut être bénéfique, permettez-moi de développer une expérience que nous avons connue au Luxembourg dans un autre domaine particulièrement délicat: les rapports entre partenaires sociaux. Au Luxembourg, l'industrialisation, tardive, n'a connu un réel essor qu'avec le développement de la sidérurgie dans le Sud du pays, vers la fin du 19^e siècle. Elle allait de pair avec un accroissement rapide de la population ouvrière. Les relations entre le patron et le salarié étaient basées, comme dans toute l'Europe, sur le contrat de louage de service. Ce contrat favorisait le patron, détenteur d'un

pouvoir économique face à l'ouvrier isolé. Chaque dépression conjoncturelle du marché de l'acier conduisait à des licenciements massifs.

La formation de syndicats se heurtait à une législation hostile. Le système libéral était dominant. L'Etat mettait certes progressivement en place des mécanismes de prévoyance sociale, mais il s'abstenait de toute intervention dans la formation des contrats de travail.

La création de syndicats ouvriers pendant la Première Guerre Mondiale aboutit à de graves tensions sociales au cours des premières années d'après-guerre. Suite à des licenciements massifs dans la sidérurgie en 1921, une grève aboutit à un échec retentissant pour les syndicats. Cette grève a néanmoins eu des conséquences importantes. Le syndicat socialiste, qui s'était radicalisé dans ses conceptions politiques au cours des dernières années, renonce à la plupart de ses objectifs politiques et se concentrera désormais sur l'action syndicale proprement dite. Le patronat, pour sa part, va également par la suite attacher une importance accrue à la paix sociale.

Le Gouvernement de droite, sous l'influence de la tendance sociale chrétienne, inspirée par la doctrine sociale de l'Eglise, veille dès cette époque à introduire dans les relations de travail des organes de conciliation et d'arbitrage. La création des Chambres professionnelles, dont la Chambre du Travail, en 1924, est un essai d'opposer au concept de la lutte des classes un esprit plus conciliant.

L'année 1936 marque une étape décisive dans l'évolution des rapports du travail au Grand-Duché de Luxembourg. Grâce à une démonstration de masse, les syndicats, dans une action commune, réussissent à obtenir une réelle consécration légale des libertés syndicales. La même année, un pas essentiel est franchi avec l'institution d'un conseil national du travail, composé paritairément de représentants du patronat et du salariat. La création d'un tel organisme ayant pour but de prévenir et d'aplanir les conflits collectifs concernant les conditions du travail marquait la reconnaissance du fait syndical. C'était l'abandon du principe libéral de la non-ingérence de l'Etat en matière de rapports du travail. Ceux-ci étaient désormais considérés comme un problème collectif plutôt que comme relation entre individus. C'était enfin un pas décisif en direction du modèle de la résolution des conflits sociaux par la concertation. De nombreuses conventions collectives furent négociées dans le cadre de cette institution. En 1945 ces mesures sont complétées. Les accords collectifs conclus au sein du nouvel office national de conciliation deviennent extensibles à l'ensemble du secteur. Le système d'arbitrage des désaccords est amélioré. La liberté syndicale est garantie par la Constitution. Le droit à la grève est consacré.

Toutes ces mesures par lesquelles le législateur réglemente les relations entre patrons et salariés, sont le résultat d'un changement complet de la compréhension de ces rapports. Le travail humain n'est plus, comme dans la théorie libérale classique, une marchandise comme une autre dont le prix est librement déterminé par le marché. Le facteur humain est devenu prépondérant. Les salariés jouissent désormais de la protection par la loi. Ils ont acquis les droits nécessaires pour défendre leurs intérêts légitimes. Ils peuvent négocier sur un pied d'égalité et des procédures d'arbitrage sont

prévues pour régler les problèmes en cas de désaccord, sans recourir systématiquement à des moyens conflictuels tels que grèves et lock-out.

A l'intérieur des entreprises, les délégués des travailleurs ont pour mission de défendre les intérêts de ceux-ci. Cependant la gestion de l'entreprise reste entièrement aux mains de la direction et des propriétaires du capital. Ceux-ci gardent tout le pouvoir dans l'entreprise. Les salariés ne négocient que sur les aspects qui les concernent directement. Parmi les deux facteurs de production, c'est le capital qui reste entièrement dominant.

Face à cette vision capitaliste de l'entreprise, les années d'après-guerre voient la naissance d'une nouvelle conception que l'on pourrait qualifier d'humaniste: l'entreprise y est considérée comme une oeuvre commune des hommes qui y collaborent, les uns en y apportant leur richesse matérielle, leur capital, et les autres en contribuant leur richesse humaine incorporée dans leur travail. Tous sont nécessaires à la réussite de l'entreprise, tous aspirent à cette réussite et y contribuent en prenant leur part de risque, d'efforts, de responsabilité, d'initiative et également de pouvoir. Il n'y a plus de raison, dans cette conception, de subordonner ceux qui apportent à l'oeuvre commune leur travail par rapport à ceux qui possèdent le capital.

Cette idée se trouvait défendue notamment par la doctrine sociale de l'église, exprimée dans les encycliques Mater et Magistra et Gaudium et Spes, qui prône la participation active de tous à la gestion de l'entreprise comme le moyen nécessaire de respecter pleinement la dignité de l'homme.

Le travailleur, qui engage une partie de sa vie dans l'entreprise ne devrait-il pas trouver en son sein autant que possible le moyen de s'épanouir, et ce notamment en prenant sa part des responsabilités, comme il prend aussi sa part des risques?

L'idée de la cogestion faisait son chemin pendant les années cinquante et soixante, mais elle se heurtait à l'argument de la nécessité d'une gestion efficace et prévoyante. Les travailleurs ne risquaient-ils pas, en accordant au partage du pouvoir, d'exiger la distribution aux travailleurs des fonds nécessaires à l'investissement et à la rémunération du capital?

A l'inverse, il était facile de répondre que les travailleurs, autant intéressés à la bonne marche de l'entreprise que les propriétaires du capital, seraient prêts en partageant le pouvoir et la responsabilité, de s'engager bien plus pour la rentabilité de l'entreprise. Plutôt que de craindre le déplacement des conflits d'intérêt au sein des organes de décision, on pouvait également espérer que la coopération l'emporte et que les divergences au sein de l'entreprise fassent place à un esprit de solidarité et de collaboration, bénéfique à chacun.

Le débat est resté ouvert à ce stade et la vision idyllique d'un partage complet du pouvoir est restée lettre morte. Il n'en reste pas moins cependant que dans certains pays une participation réelle des travailleurs au pouvoir de décision fut instituée. A Luxembourg le patronat s'est rallié à l'introduction des comités mixtes d'entreprises. Ceux-ci confèrent aux travailleurs le droit à l'information et un réel pouvoir de décision pour tout ce qui concerne l'organisation du travail. En cas de désaccord entre délégués du patron et du personnel, une procédure d'arbitrage est prévue.

L'octroi de sièges d'administrateurs aux délégués du personnel dans les sociétés anonymes s'avérait beaucoup plus discuté. Le patronat redoutait les effets perturbateurs des conflits d'intérêts apparaissant au sein même des organes de gestion et de décision des entreprises. Les discussions ont été ardues autour de ce projet de loi qui voulait changer fondamentalement le rôle des salariés dans l'entreprise. Après avoir été retiré plusieurs fois, le projet de loi fut finalement voté en 1974, alors que j'étais Ministre du Travail. Le Luxembourg obtenait ainsi un régime de cogestion qui reste parmi les plus complets dans le monde.

Certes je ne prétendrai pas que depuis lors chaque ouvrier et employé se passionne pour les problèmes de gestion de son entreprise et travaille la main dans la main avec le patron pour en assurer la bonne marche. Il n'en reste pas moins que ces mesures ont certainement aidé les salariés à dépasser leur sentiment d'impuissance, à prendre conscience de ce que les réussites et les problèmes, mais aussi l'organisation et l'appareil de production de l'entreprise les concernent.

Autre aspect, moins fondamental mais peut-être plus important dans ses conséquences, les syndicats peuvent, grâce à l'accession de certains de leurs membres aux comités mixtes d'entreprise et aux Conseils d'Administration, mieux prendre la mesure de leurs revendications, en vue d'améliorer les conditions des travailleurs sans mettre en péril la rentabilité de l'entreprise. Associés dans les organes de décision, patrons et syndicats ont appris à prendre au sérieux les arguments de l'autre et à chercher avant tout la solution qui peut satisfaire tout le monde. Comme les organes d'arbitrage lors de désaccords dans les négociations de conventions collectives au niveau du secteur, la cogestion contribue de manière importante à éviter l'éclatement de conflits sociaux au niveau de l'entreprise. Grève et lock-out, qui causent préjudice à tous, doivent être évités par la recherche du compromis et chacun y met du sien parce que chacun en profite.

Classique au niveau du secteur, plus originale peut-être au sein de l'entreprise, cette volonté de concertation entre ceux qui deviennent ainsi véritablement des partenaires sociaux s'est étendue au Luxembourg au niveau de l'économie nationale. Il s'agit là probablement de l'élément véritablement spécifique de l'expérience luxembourgeoise.

La Commission économique et sociale, créée en 1960 et réunissant les représentants du patronat et du salariat au niveau national, fut remplacée en 1966 par le Conseil économique et social. Celui-ci adresse depuis lors régulièrement ses avis au Gouvernement sur les problèmes économiques, financiers et sociaux qui concernent l'économie nationale ou plusieurs secteurs de celle-ci. Ces avis sont marqués par la recherche d'un accord commun. Même si les désaccords éventuels ne sont pas cachés, l'exercice consiste surtout à souligner les lignes de conduite qui trouvent l'approbation de tous les partenaires sociaux.

Le Gouvernement, fort de l'appui de cette institution représentant la plupart des catégories sociales, tient généralement compte de ses avis.

Petite économie ouverte, le Luxembourg est fortement dépendant de l'étranger. La marge de manoeuvre en matière de politique économique, financière et sociale est étroite; elle l'est surtout en ce qui concerne

les mesures qui affectent les coûts de production. Dans ces circonstances il est plus aisé de favoriser le compromis et de chercher le consensus. Des conflits sociaux prolongés ne peuvent profiter qu'à la concurrence étrangère. Cette menace a été probablement un des moteurs qui ont fait progresser la volonté de sauvegarder la paix sociale. C'est cette volonté, fermement établie dans le chef des syndicats et du patronat, qui est à l'origine de ce qu'on appelle le modèle luxembourgeois. Aucune grève importante n'a plus ébranlé le pays depuis soixante ans.

L'institutionnalisation du modèle luxembourgeois a atteint son sommet avec l'introduction d'une Conférence tripartite réunissant les représentants du patronat, du salariat et du Gouvernement. Cet instrument a servi pendant les premières années qui ont suivi la crise économique de 1974, à préserver le consensus entre les trois partenaires quant aux mesures à prendre face à la croissance économique insuffisante. Même si à partir de 1982 l'unanimité ne pouvait plus être assurée, des mesures de redressement sévères ont été prises sans mettre fin à la paix sociale.

L'exercice le plus impressionnant effectué à l'intérieur de l'enceinte tripartite fut la mise en place des mesures de restructuration de la sidérurgie. L'économie luxembourgeoise a été frappée de plein fouet par la grave crise qui a ébranlée la sidérurgie européenne, en raison du poids énorme que ce secteur de l'industrie prend au sein de notre économie nationale.

Aux premières réductions de capacités de production et d'emplois fut répondu par l'institution d'une Division anti-crise, qui absorbait les travailleurs excédentaires qui ont continué à recevoir leur revenu tout en étant affectés à des travaux d'utilité publique. Un programme de mise à la retraite anticipée complétait le volet social, permettant ainsi une réduction considérable des effectifs réguliers de la sidérurgie sans recourir au licenciement. Ces mesures furent prises avec le plein accord des partenaires sociaux.

Quant à la restructuration proprement dite de la sidérurgie, un accord complet s'est avéré impossible. Pour un petit pays, les sommes à trouver étaient énormes. Le Gouvernement a finalement imaginé et mis en oeuvre un scénario introduisant un impôt de solidarité touchant l'ensemble de la population, et affecté à ce besoin spécifique; il a également imposé des réductions considérables des salaires dans la sidérurgie et surtout des traitements des cadres dans ce secteur. Toute la population a ainsi contribué et continue à contribuer au redressement. Si tous n'étaient pas contents devant ces mesures draconiennes mais nécessaires, la pilule amère a néanmoins été avalée sans que la paix sociale ne soit remise en question. Jamais les consultations tripartites ne furent interrompues. Le sentiment d'être tous engagés dans le même bateau prévalait, la solidarité de ceux qui étaient moins touchés jouait. Cette épreuve difficile devenait ainsi l'illustration la plus parfaite du modèle luxembourgeois. L'édifice a enduré la tempête.

Cette institution originale que constitue la Conférence tripartite n'est pourtant pas à l'abri de toute critique. Les accords qui y sont conclus représentent souvent des équilibres délicats et fragiles. Le législateur mettrait en cause cet équilibre en apportant des modifications à ces accords. Le rôle de la Chambre des Députés se limite dès lors à voter les textes tels qu'ils lui sont

soumis. A la longue cette pratique comporte le risque de réduire la portée de notre système démocratique et parlementaire. Dès lors l'idée de limiter le recours aux consultations tripartites aux situations de crise manifeste gagne aujourd'hui du terrain.

La volonté de concertation et de collaboration ne se limite pas au Luxembourg aux affaires nationales. Les Luxembourgeois ont compris depuis longtemps que cette attitude peut porter ses fruits sur le plan international. Conscients de la communauté d'intérêts qui existe entre les pays de l'Europe occidentale, ils souhaitent une Europe unie et solidaire. Il est clair que notre pays avec sa petite économie ouverte a tout avantage à chercher l'ouverture des marchés et l'appartenance à une communauté puissante. Mais je crois que notre engagement en faveur de la Communauté Européenne a une racine plus profonde. C'est la conviction que les solutions solidaires mènent toujours plus loin que les solutions solitaires, l'expérience que la collaboration dans le respect des intérêts légitimes de chacun bénéficie en fin de compte à chacun.

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement vrai pour les relations entre les pays européens, mais également à l'intérieur de chacun d'eux. La Communauté élargie compte aujourd'hui quinze millions de chômeurs. La Présidence luxembourgeoise a fait de la lutte contre le chômage son objectif principal. En exposant le programme de la Présidence, mon collègue Jacques POOS a rappelé qu'il ne suffit pas pour créer des emplois de conjurer une croissance économique accrue. Il nous faut une croissance créatrice d'emplois, et une condition impor-

tante serait une meilleure flexibilité des marchés du travail.

Ce sujet délicat risque de se trouver rapidement à la source de nouveaux conflits sociaux. Le moment est pourtant mal choisi. Je suis persuadé que dans ce domaine une approche semblable à celle qui caractérise le modèle luxembourgeois pourrait prouver son utilité. Tout le monde en effet souhaite une diminution du chômage. Rendre au marché du travail la souplesse nécessaire sans pour cela toucher aux principaux acquis sociaux des travailleurs est une mission qui s'adresse aux partenaires sociaux de tous les pays de la Communauté. Seule une réflexion commune peut conduire à des solutions qui ne mettent pas en cause la paix sociale. Dans ce domaine des mesures existent certainement qui bénéficieraient finalement à tous. La volonté du dialogue, le respect des intérêts respectifs et la recherche des avantages communs sont les conditions pour qu'elles soient élaborées.

Au niveau de l'entreprise, au niveau du secteur économique, au niveau de l'économie nationale et au niveau européen, il importe de savoir s'arracher à une conception qui a trop longtemps dominée les esprits, mettant l'accent sur les intérêts divergents entre patrons et salariés, entre capital et travail. Le niveau actuel du chômage nous oblige à réagir. Faisons le donc dans un esprit de conciliation, recherchons l'accord de tous en prenant des mesures qui sont acceptables pour tous.

Chacun y gagnera dans la Communauté Européenne.

La 23e session de la Conférence générale de l'Unesco à Sofia

Lors de la 23e session de la Conférence générale de l'Unesco qui a eu lieu à Sofia en octobre 1985, le Luxembourg fut représenté par Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Monsieur Jean-Pierre Kraemer, président de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco, et Monsieur Marc Turpel, secrétaire général de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco.

Le 12 octobre, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, a prononcé à la tribune de la Conférence générale de l'Unesco un discours au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne ainsi que de l'Espagne et du Portugal. A cette occasion il a également évoqué les relations du Grand-Duché avec l'Unesco. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Conférence générale et pour remercier le pays hôte d'avoir accueilli dans sa capitale, la 23e Conférence générale de l'Unesco.

Comme le Luxembourg assure actuellement la Présidence des Etats membres des Communautés Européennes, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des dix Etats membres ainsi que de l'Espagne et du Portugal qui seront dans quelques mois des membres à part entière.

En chargeant la Présidence en exercice de prendre dans le cadre de l'UNESCO la parole au nom des Etats membres de la Communauté, les Dix aimeraient réaffirmer leur attachement continu à la coopération multilatérale et aux objectifs et principes de l'UNESCO tel qu'ils sont consignés dans son acte constitutif. Une organisation qui s'efforce à promouvoir la coopération dans les domaines de l'éducation et dans les domaines scientifique, culturel et médiatique, de combattre l'analphabétisme, de sauvegarder le patrimoine de l'humanité et de défendre les droits de l'homme dans tous les domaines de sa compétence, reste aujourd'hui aussi indispensable qu'au moment de sa création.

C'est dans cette optique que dans une déclaration commune, les Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté ont exprimé le 29 avril leur inquiétude

face à l'actuelle crise qui touche l'UNESCO et ils ont souligné à cette occasion la nécessité d'obtenir cette année des réformes effectives à la fois en ce qui concerne la gestion administrative et le budget-programme relatif au prochain biennium. A cet égard les Ministres ont insisté sur l'importance d'aboutir lors de la 121^e session du Conseil Exécutif à un accord sur:

1) Des recommandations concernant un projet de programme et du budget pour 1986/87 qui recueille l'appui de tous et qui reflète pleinement la diminution des ressources de l'organisation.

2) Un plan et un calendrier général pour la mise en oeuvre de réformes administratives.

3) L'indispensable réduction sélective des dépenses au cours de la présente année afin de tenir compte du déficit résultant du retrait d'un Etat membre.

Les Dix reconnaissent que des discussions approfondies ont eu lieu depuis lors et que le document 23/C/6 contient des conclusions importantes. Les Dix marquent leur plein appui au consensus que les membres du Conseil Exécutif ont pu arrêter à sa 121^e session. Ils expriment l'espoir que la Conférence Générale entérine prochainement ce consensus afin que la mise en oeuvre de ces décisions soit rapide et effective et que dans les questions laissées ouvertes par le Conseil Exécutif, surtout dans le grand programme XIII, la Conférence générale se mette également d'accord par consensus.

Durant cette Conférence Générale qui est appelée à prendre des décisions importantes concernant les activités futures de l'UNESCO les Dix aimeraient coopérer avec toutes les délégations dans le but de rendre opérationnel ce consensus et de trouver un accord sur toutes les questions non encore résolues. A cet effet les Dix envisagent de formuler des propositions concrètes. Ils s'attendent également à ce que soit établi un mécanisme chargé d'assurer le suivi des décisions du Conseil Exécutif pendant le prochain biennium et, notamment, la mise en oeuvre des réformes ayant fait l'objet d'un accord au terme de nos travaux.

Les Dix sont convaincus que si les Etats membres, le Directeur Général et le Secrétariat unissent leurs efforts en vue d'améliorer davantage le fonctionnement de l'UNESCO et d'assurer une exécution efficace et rationnelle de ses programmes, nous surmonterons les difficultés actuelles de notre organisation.

Si l'esprit et l'enthousiasme des origines ainsi que le respect des droits d'un chacun nous animent, nous réussirons à réaliser les grands desseins que l'humanité toute entière attend de cette organisation. Nous sommes sûrs que cette voie est la seule qui puisse rétablir l'universalité de l'UNESCO et ainsi la faire bénéficier de l'appui et du concours de tous les Etats.

Après avoir fait part des intentions et des espoirs des dix Etats membres de la communauté européenne ainsi que de l'Espagne et du Portugal, permettez-moi de faire quelques remarques à titre national.

Depuis un peu plus d'un an, lors de la constitution du nouveau gouvernement luxembourgeois, les relations avec l'Unesco ont été transférées du Ministère des Affaires Culturelles au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Décision d'autant plus logique que sont réunis désormais sous une même responsabi-

lité ministérielle trois secteurs qui recouvrent directement certains grands domaines de l'Unesco:

1) l'Education: qui reste une des grandes priorités mondiales et la première condition du progrès économique et social, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Elle est également le meilleur fer de lance contre les préjugés de tout ordre, et partant, la base de la compréhension et de la paix internationales. Il va de soi qu'un petit pays comme le Luxembourg est tout naturellement intéressé à toutes les formes de coopération régionale et internationale sur le plan de l'éducation, et je ne puis que me joindre aux paroles prononcées par mon collègue français, à savoir que l'éducation et la formation doivent plus que jamais demeurer au coeur du programme de l'UNESCO, l'axe autour duquel s'orientent et se développent les autres activités.

2) la Science et la Recherche: dans ce domaine les apports de notre pays ne peuvent évidemment être que très modestes. Mais l'Unesco nous fournit précisément un cadre idéal pour des échanges fructueux dont nos chercheurs, placés dans des conditions souvent difficiles, sont les premiers bénéficiaires.

Dans le même esprit, nous saluons tous les efforts de l'Unesco pour réaliser des programmes de recherches communs et nous tâcherons de nous y associer dans la mesure du possible. Dans un monde où la recherche scientifique s'accélère à un rythme vertigineux, le savoir tend de plus en plus à se concentrer aux mains de quelques-uns. L'Unesco constitue un contrepoids contre cette évolution dangereuse, en tant qu'elle garantit l'accès des petites nations aux grands courants de recherche. Aussi avons-nous constaté avec satisfaction que le Grand programme VI accorde une grande importance à la recherche, à la formation et à la coopération internationale dans les domaines des sciences exactes, des sciences naturelles et des sciences humaines ainsi que de la technologie.

3) la Jeunesse a été rattachée à mon ministère parce qu'elle est en fait indissociable des grandes options d'une politique éducative. Le monde de demain sera façonné par la Jeunesse d'aujourd'hui. La décision des Nations Unies de consacrer 1985 Année Internationale de la Jeunesse a été une initiative heureuse qui a contribué à mettre en relief les problèmes et les angoisses, mais aussi les espoirs et le formidable potentiel d'action et de création des jeunes générations. Je me réjouis donc de constater que les programmes de l'Unesco, au-delà de leurs finalités spécifiques, accusent une ouverture de plus en plus large vers les problèmes et les pré-occupations de la Jeunesse.

En tant que représentant du gouvernement luxembourgeois, je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour préciser l'attitude de notre pays à l'égard de l'Unesco. Le Luxembourg a toujours fait preuve d'un attachement particulier aux institutions internationales vouées à la sauvegarde de la compréhension entre les peuples et de la paix mondiale.

J'aimerais tout d'abord relever le climat de coopération qui s'est instauré à l'Unesco au cours des derniers mois et qui a porté déjà des résultats que nous jugeons très positifs. Nous apprécions surtout la bonne disposition des pays non alignés qui a permis d'atteindre des compromis honnêtes et des progrès tangibles. Nous avons sans cesse défendu la nécessité d'arrêter pour le

projet de budget-programme 1986/87 le principe d'une croissance zéro en termes réels et nous sommes contents de voir que le conseil exécutif a saisi la conférence générale d'une telle recommandation. Nous jugeons également nécessaire que le déficit créé par le retrait d'un Etat membre ne soit pas compensé par une augmentation des contributions, mais équilibré par des ajustements et des économies budgétaires. Le moyen choisi pour la réalisation de ces économies est l'établissement de priorités et la concentration des programmes, de manière à éviter tout chevauchement des programmes de l'Unesco avec ceux d'une autre organisation du système des Nations Unies. Cette concentration devra également permettre une assignation plus efficace du personnel. Des priorités ont été fixées pour la presque totalité des grands programmes. Nous espérons vivement que les délégations puissent également appliquer ce procédé au grand programme XII. Le budget-programme 1986/87 en sortira mieux équilibré et bénéficiera d'un soutien encore plus marqué. Nous constatons aussi avec satisfaction que la portion du budget réservée aux programmes est en progression par rapport aux fonds destinés à couvrir les frais administratifs. Nous sommes convaincus que cette tendance pourra encore être accentuée par une plus grande décentralisation au sein du secrétariat.

Je n'ai pas l'ambition d'entrer dans tous les détails du consensus auquel ont abouti les membres du conseil exécutif à la 121^e session, pourtant je tiens à relever le chapitre de l'information et de la communication auquel le Luxembourg attache une attention particulière. La nécessité de veiller à ce que l'information cir-

cule librement et qu'elle connaisse une diffusion toujours plus large et mieux équilibrée trouve notre plein accord. Il en va de même de la définition réaliste du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication comme «un processus évolutif et continu».

Le Luxembourg juge regrettable le fait que les subventions aux organisations non gouvernementales aient été réduites de quelques 900.000 dollars. La collaboration entre l'Unesco et ces organisations doit être jugée très positivement. Elle permet de nouer et de maintenir des contacts avec des organisations oeuvrant sur le terrain et qui souvent représentent de larges portions de nos populations. Je nourris l'espoir que cette conférence trouvera les moyens pour limiter au maximum les effets négatifs de cette réduction et que nous pourrions continuer à associer sur une large échelle les organisations non gouvernementales aux travaux de notre organisation.

Monsieur le Président,

J'ai déjà à plusieurs reprises relevé l'orientation plus positive de l'activité de notre organisation au cours des derniers mois. J'espère que nous aurons le courage de trancher encore les quelques points en suspens et de consolider le mouvement de réformes qui s'est instauré grâce à un climat de plus grande compréhension dans le but de renforcer l'Unesco et de lui assurer un long avenir fructueux. Si nous continuons et soutenons le processus de réformes engagé, je suis sûr que la construction de cet avenir se fera avec la pleine participation de la famille des Nations Unies sur la base des idéaux immuables de l'Acte Constitutif.

La Conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe à La Haye

Les 22 et 23 octobre 1985 s'est déroulée à La Haye la Conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe. A cette occasion Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui en l'absence de Monsieur Jacques SANTER, Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire, retenu par d'autres obligations en sa qualité de Président du Gouvernement, et en raison de la part qui revient à mon ministère dans l'aménagement de mon pays en tant que département responsable de l'aménagement communal, je remercie le gouvernement des Pays-Bas et vous, Monsieur le Président, de votre invitation. Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui, selon leur responsabilité, ont permis que cette conférence ait eu lieu et feront en sorte qu'elle soit un plein succès.

Il n'est pas dans mon intention de m'étendre, ne serait-ce que d'une manière générale, sur la richesse de toutes les contributions particulières élaborées en fonction du thème retenu pour cette conférence, à savoir l'évolution du processus de prise de décision par rapport à la décentralisation et la coopération frontalière en matière d'aménagement du territoire. Mes réflexions seront plutôt des variations prenant comme point de départ le rapport introductif, bien structuré et très instructif, de la délégation néerlandaise qui insiste à plusieurs reprises, et à juste titre, sur certains recouplements. Je ne préjugerai pas non plus de la discussion qui aura lieu plus tard en fonction des principales questions soulevées à la fin du document précité. Je me contenterai, dans un souci de contribuer à l'instauration d'une discussion animée, de présenter certaines idées que je ne qualifierai pas d'avance d'essentiels, d'importantes ou de fondamentales. Je vous laisserai le soin de leur accorder l'importance qui est vraiment la leur.

Mon propos prendra une forme libre, volontairement incomplet, ne s'intéressant qu'à certains aspects qui ont retenu, du moins actuellement, mon attention pour des raisons particulières. Mais liberté de choix ne veut pas dire anarchie. C'est pourquoi j'évoquerai, dans l'ordre, le processus de prise de décision, la décentralisation et la coopération transfrontalière, le tout étant centré, cela va de soi, sur l'aménagement du territoire.

Le processus de prise de décision.

Nous savons tous qu'il est complexe et lent, qu'il faut s'armer de patience et d'imagination tant en amont — lors de l'élaboration d'un plan — qu'en aval, lorsqu'il s'agit de l'exécution d'un plan. Quoiqu'il en soit, il me semble que le processus doit avant tout avoir un caractère démocratique, selon la devise «Tout pour le peuple, tout par le peuple». Toute autre approche, aussi bien intentionnée qu'elle soit, par exemple suivant la devise «Tout pour le peuple, rien par le peuple» est à proscrire. Je suis convaincu que le bon sens, alimenté par une information complète et honnête exprimée dans un langage clair, compréhensible, est en mesure, en dehors de toute attitude partisane, de dégager une majorité en faveur d'un avenir souhaitable et réaliste, c'est-à-dire réalisable.

Cette dimension politique trouve un nouvel éclairage à travers la prise en considération du temps, notion impalpable dans son essence et pourtant si concrète par les changements qui révèlent son action. Les élus démocratiques ressentent à chaque instant la pression qu'il exerce sur leurs actes dans la mesure où il risque de leur être compté en ce qui concerne leur activité politique. Les incertitudes qui grèvent la dimension de l'avenir à prendre en charge par l'aménagement du territoire, le poids du passé et les exigences de l'actualité, s'ils nous font parfois douter du sens de l'entreprise, ne doivent en aucun cas mener au renoncement. Au contraire, il y a là autant de défis à relever, autant d'aiguillons à percevoir pour réussir dans la tâche qui est la nôtre.

Si les développements précédents se situent au niveau politique, le premier à considérer, il faut désormais souligner que du point de vue technique et pratique, le temps à consacrer à l'harmonisation des divers aspects sectoriels en fonction de renseignements fiables et complets est un élément déterminant quant à l'influence qu'une planification globale tel que l'aménagement du territoire peut exercer sur l'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles. Un autre facteur à ne pas sous-estimer dans ce contexte d'efficacité est la faible «cote d'amour» dont jouit toute activité coordinatrice auprès des organes responsables des divers secteurs. Il n'est pas rare de voir l'aménagement du territoire perçu comme intrus et empêchement de tourner en rond.

Enfin je voudrais signaler que le processus de prise de décision varie avec le niveau, la nature et la portée juridique des plans. Et si le document néerlandais s'attarde, ou cite, à plusieurs reprises les plans d'occupation du sol, rigides parce que généralement à réglementation sévère en raison de leur impact sur le droit de propriété, il ne faut pas oublier qu'il existe à travers l'Europe une panoplie d'instruments de planification — directives générales, plans directeurs, etc — dont la souplesse peut être réglée à volonté.

La décentralisation.

Qui dit décentralisation, pense délégation de pouvoirs à caractère politique d'une autorité supérieure vers une autorité subordonnée. Une telle opération est dans son essence destinée à permettre au destinataire de prendre des décisions qu'il n'a pas pu prendre jusqu'alors. Décentralisation et évolution du processus de prise de décision sont intimement liés.

La centralisation doit éviter deux écueils, ne pas aller assez ou trop loin. Il y a là un problème d'équilibre qui revêt une grande importance en ce sens que dans les deux cas le risque de voir échouer la décentralisation, volontairement ou non, est réel. Théoriquement le problème est simple à résoudre. A chaque niveau de gouvernement — national, régional, local — de s'occuper des problèmes qui doivent ou peuvent être traités sur le plan concerné. On pourrait se hasarder à une analogie de définition avec celle parfois évoquée pour la liberté et s'en sortir par une pirouette en disant que la compétence d'un niveau s'arrête là où commence celle d'un autre niveau. En d'autres mots, il n'existe pas de niveau de planification privilégié. A chacun ses problèmes, ses compétences, ses responsabilités, ses droits et obligations. Il y a là peut-être une première mise en cause de la Charte quant à un point précis de cette dernière. Je m'en rends d'autant mieux compte que le Luxembourg a toujours insisté avec vigueur, au sein du groupe de travail institué en son temps, sur le maintien d'un niveau national en matière d'aménagement du territoire.

Il n'en reste pas moins qu'une situation de décentralisation n'est pas toujours acquise d'une manière définitive. En effet, les problèmes évoluent, peuvent changer d'importance, passer d'un niveau à un autre, disparaître. Il ne s'agit pas là d'une vision imaginaire, hors du temps et de l'espace, mais d'une évolution dont on trouve des exemples à tout moment. Dans cet ordre d'idées le mouvement vers la décentralisation peut être contrarié à chaque instant par une réaction particulière. Ainsi par exemple si en Suisse l'aménagement du territoire est essentiellement du ressort des cantons, rien n'a empêché les instances fédérales de faire parvenir aux cantons des directives impératives en ce qui concerne les surfaces à réserver à l'agriculture. Dans le même sens la suppression des administrations métropolitaines et du Conseil du grand Londres en Angleterre est due, selon certains juristes anglais et abstraction faite des circonstances politiques, à l'apparition au sein du gouvernement conservateur d'un courant favorable à la centralisation, comme en témoignent déjà les dispositions relatives au contrôle des dépenses locales de la loi de 1980 sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire des collectivités locales et de celle de 1984 sur les impôts fonciers.

La conclusion en est que l'important n'est pas de savoir si la décentralisation est d'actualité ou non, mais que la discussion du dyptique décentralisation — centralisation relève d'une permanence où tantôt l'un, tantôt l'autre élément occupe provisoirement le devant de la scène. L'un n'existe pas sans l'autre.

Quoiqu'il en soit, si la décentralisation présente vraiment et seul tous les avantages dont elle est créditée dans le document néerlandais cité plus haut — encouragement d'une démocratisation du processus de décision, meilleures possibilités d'autodétermination pour les régions défavorisées, amélioration de l'efficacité de la coopération transfrontalière — la voie à emprunter

est toute tracée. Quel est le revers de la médaille? La décentralisation ne jette-elle pas une ombre quelque part? Solution à certains problèmes, ne suscite-t-elle pas de nouveaux conflits?

La coopération transfrontalière.

Compte tenu des documents établis dans le passé et pour la conférence présente, étant donné aussi la place réservée à ce volet de nos travaux dans le questionnaire présenté dans le rapport introductif néerlandais, vu enfin la relation étroite entre le processus de prise de décision et la décentralisation, je serai assez bref en concentrant mon intérêt sur la problématique décentralisation – coopération frontalière.

Si la décentralisation est vraiment en mesure d'atteindre les résultats décrits plus haut, il devrait y avoir continuité du domaine "intérieur" vers celui "extérieur" de l'aménagement du territoire. A première vue il est difficile d'admettre que les avantages présumés de la décentralisation perdent toute raison d'être à la frontière. A moins de faire intervenir le caractère sacré de la limite territoriale d'un Etat au nom de la souveraineté. Car à ce moment se pose une question de fond, à savoir comment peut-il y avoir délégation de la souveraineté, par essence nationale, de l'Etat représenté par les institutions politiques nationales – parlement et gouvernement – vers des organes politiques subordonnés? Quoiqu'il en soit, l'Etat aura toujours le dernier mot étant donné qu'il est le seul à détenir la clé ouvrant ou fermant la porte à toute évolution, en faveur de la décentralisation ou de la centralisation. Il est le seul à disposer du pouvoir modificateur du bloc réglementaire national – constitution, lois, règlements administratifs – dans un sens ou dans l'autre. Ce qu'il fait en fonction des nécessités des problèmes actuels et de leur évolution future dans la mesure où cette dernière est prévisible, l'imprévisible pouvant trouver un correctif dans une certaine souplesse et les bouleversements étant exclus par nature.

Quant aux modes de participation mises en évidence par les Pays-Bas – échanges d'informations, consultations officielles au sujet des projets de plan, élaboration en commun de plans transfrontaliers – je suis profondément convaincu qu'aujourd'hui comme demain et à l'image de ce qui fut possible dans le passé, la voie à suivre dépendra de l'importance de l'enjeu et du climat politique général à la base des relations entre pays voisins. En tout cas il ne faut jamais oublier qu'avant toute autre qualification – locale, communale, régionale, etc. – l'espace en général et celui frontalier en particulier est fondamentalement national. A partir de cette considération peu importe le stade ou l'Etat intervient.

* * *

Ma conclusion ne consistera pas à faire une synthèse des réflexions précédentes mais de rappeler que si dans tous les pays du Conseil de l'Europe l'aménagement du territoire doit être au service de l'homme en contribuant, à sa manière, au bonheur après lequel nous courons tous, les divers systèmes d'aménagement du territoire élaborés, tout en présentant des similitudes dues à des valeurs culturelles et morales fondamentalement comparables, ne peuvent pas ne pas porter l'empreinte de certaines valeurs spécifiques issues de l'histoire propre de chaque pays. Il y a là un élément essentiel dont nous serons obligés de tenir compte encore longtemps et qui sera déterminant dans la quête vers une harmonisation desdits systèmes.

Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas de faire de l'art pour l'art. Par delà les préoccupations communes qui sont les nôtres en matière d'aménagement du territoire, notre présence ici ne se justifie que dans la mesure où elle contribue, tant soit peu, à l'unification de l'Europe. Bien sûr, le fait que cette conférence ait lieu dans le cadre du Conseil de l'Europe est un rappel constant, mais à force de l'entendre est-ce qu'on écoute encore?

The development of the Ecu market

Au cours d'un symposium international traitant du nouveau rôle global de l'Ecu qui a eu lieu les 19 et 20 septembre 1985 à Luxembourg à l'initiative de "Euro-money", Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Two years ago, Euromoney organized here in Luxembourg a conference on The Future of the ECU. Now the same organizer is picking up this subject again, and I have to congratulate him for doing so. It surely will not be a repetition. In 1983 Mr. Yves LE PORTZ, then President of the European Investment Bank and Chairman of the conference, quoted in his opening address a figure that was considered as rather high: the total amount of ECU deposits was estimated at 10 billion. Today, the same figure may exceed 40 billion: it has quadrupled within two years. But the change is not

only quantitative. The so called private ECU has consolidated its place in the international financial markets. Your main concern will no more be the future of the ECU; you will have to discuss the New Global Role of the ECU, its progressive emergence as a global currency.

As a matter of facts, the ECU has acquired a solid position on international financial markets for the last two years.

The ECU banking market has experienced a rapid extension with a growth rate as large as hundred sixty per cent in 1984 for banks outstanding ECU assets, and similar rates for liabilities. The market share of the ECU has joined the one of the Yen and we may affirm now that the ECU has become one of the important currencies of the xeno-banking market. In relative terms

however, it remains rather modest, with about 1,5 per cent of the market against 73 per cent for the US dollar.

An important point is the broadening of the geographical base of the ECU banking market. Yet most of the deposits in ECU continue to have their origin in Belgium and Luxembourg, but the residents of some other countries, and especially of the Netherlands, are increasing their part in ECU banking deposits. On the borrowing side, the classic Italian and French borrowers take still an important part, but a diversification appears with the growing part of loans to non-EEC countries.

The sophistication of the financial instruments used in the ECU banking market is another essential factor of the growing role of the ECU. Banks are offering sight and term deposits, certificates of deposit, and, on the lending side, financial credits reaching from small individual loans to big syndicated ones, as well as commercial credits.

Like the banking market, the ECU bond market has known rapid growth for the two last years. In 1984, ECU bond issues amounted at 3.6 per cent of total euro bond issues; that means the fourth position on the market for the ECU, after the US dollar, the Deutsche Mark and the pound sterling.

Twenty per cent of the ECU bond issuers were non-European. Nearly all EEC countries took part in the market, whereas French borrowers and the EEC institutions were still the most important issuers. Foreign issues in the United States and domestic issues in Italy and Denmark show that ECU bonds exist even outside the euro-bond market. The investors are residents of many different countries, among which some non EEC countries like the United States, Switzerland and Japan take an important role. All these facts show that the ECU bond market has succeeded in broadening its geographical base.

Like the ECU banking market, the bond market has also come to diversify the instruments used. ECU bonds now take as various forms as fixed rate, floating rate and even erectable rate bonds, zero coupon bonds, convertible bonds and bonds associated with warrants or with call or put option.

I should not forget however to mention the increasing role of the ECU for business and individuals. In international trade, it is not only used as numeraire but also as a means of payment. Especially in Italy, these practices are frequently used.

For individuals there exists today a wide range of possibilities, covering current accounts and time deposits, credit card, travellers' cheques and certificates of deposit. Credits are available for rather modest amounts.

The ECU market may now be considered as being well established: important growth rates, a broadening geographical base covering a great number of countries, a complete range of financial instruments used and a position among the mostly used currencies on euro-markets. The main reasons for this development are stability and a good return as well as a fair share of risk for all parties involved. The success of the European Monetary System has supported it, as well as factors like the liberalisation of foreign exchange regulation in some countries, or the persistent uncertainty about the dollar exchange and interest rates.

The ECU is quoted officially at nearly all major European stock exchanges. The ECU interest rate is determined by offer and demand. The market has adjusted smoothly to the readjustment of the basket in September 1984. The problem of an efficient clearing system might be resolved by 1986 thanks to the recent agreement between major ECU operating banks at the Bank for International Settlements. The ECU has advanced to a new global role. Many of the structural obstacles to its further development are removed, but many other remain.

The Role of Luxembourg

As a Prime Minister of Luxembourg, I would like to emphasize especially the particular role the Luxembourg financial centre has played in promoting the development of the use of the ECU.

Luxembourg is not only the seat of several European institutions, among which the European Investment Bank; it is about all a financial centre free of restrictive capital flow regulations, traditionally outward turned, and with a tradition of taking part in international markets. Luxembourg was already a leader in the use of Special Drawing Rights as a unit of account.

According to this tradition, it was very natural that Luxembourg banks took right from the beginning a leading position in ECU markets. In 1981 and 1982, there was at least one Luxembourgish bank to take a part in each syndicated ECU bond issue. Even now they are represented in almost every syndicate. In addition they contribute largely to increase the supply of funds by placing an important part of the issued bonds among private investors.

All but a few ECU bond issues are quoted at the Luxembourg Stock Exchange, by far the most important market for ECU bonds. CEDEL, another Luxembourg based institution, which provides the clearing of the euro-bond market, accepts also ECU bonds since the beginning in 1981. Luxembourg is without doubt a central point of the ECU bond market.

But not only in the bond market do the Luxembourg banks play an important role in the ECU market. They take a great part in syndicated banking loans, confirming the importance they accord to the development of the use of the ECU.

The Luxembourg banks offer their customers the whole range of existing services aimed at individuals interested by ECU. They were among the first to offer current accounts and short term accounts as well as recently travellers' cheques in ECU. Above all they were first in offering saving accounts and credit cards in ECU, and deposit notes of a relatively modest nominal amount. In those areas Luxembourg banks have done pioneering work. They contributed merely to bring the ECU closer to the individual citizen and make it available for everyone.

By their promotion of the use of the ECU, Luxembourg banks have taken their part in a remarkable achievement. They have supported the ECU in advancing to its new global role, with functions from the short to the long term range, with uses from the monetary to the commercial area, from classical instruments to the most sophisticated financial innovations, with actors from a broad geographical base, from individuals to

financial institutions and Central Banks, and with a growth rate that outpaces all other individual currency. Many problems are resolved but many other

remain. Might this Conference help to remove some of these remaining hurdles.

L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au cours du premier semestre de l'exercice 1985

L'amélioration du climat conjoncturel constatée en 1984 en Europe et dans le monde s'est maintenue durant le premier semestre de 1985. Au Luxembourg, le niveau d'activité a également progressé par rapport à 1984. Pour l'ensemble de 1985, la croissance du PIB en volume pourrait atteindre quelque 2 pour cent environ.

Toutefois, les investissements et les exportations de biens d'équipement, qui sont les opérations de base auxquelles les interventions de la SNCI sont destinées, semblent avoir enregistré un certain recul au premier semestre de 1985 par rapport au niveau très élevé de 1984.

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI au cours du premier semestre de 1985

Au cours du premier semestre de 1985, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions pour son propre compte (à l'exclusion des prêts nouveaux à la sidérurgie comptabilisés dans la "section spéciale") pour un montant total de 697 millions de francs, chiffre qui est en retrait de 34% par rapport à celui du premier semestre de 1984 (1.059 millions de francs).

Le tableau comparatif des opérations décidées au cours du premier semestre des exercices 1983, 1984 et 1985:

	(en millions de francs)		
	1983	1984	1985
Crédits d'équipement	281	290	332
Prêts à long terme	185	212	101
Prêts CECA	67	220	50
Prêts à l'innovation	30	15	19
Crédits à l'exportation	166	272	33
Prêts participatifs	—	50	60
Participations	36	0.2	102
Prêts spéciaux à la sidérurgie (section spéciale "sidérurgie")	—	2.736	1.000
Total:			
— sans prêts spéciaux à la sidérurgie	765	1.059.2	697
— y compris prêts spéciaux à la sidérurgie		3.795	1.697

Il en ressort que l'activité essentielle de la SNCI pour son compte propre reste le financement des investissements au moyen des trois instruments "classiques": crédits d'équipement, prêts à long terme et prêts CECA. Les montants cumulés de ces trois caté-

gories de prêts s'élèvent en effet à 483 millions de francs au premier semestre de 1985, soit quelque 70% du volume total des opérations décidées pour son compte propre, c'est-à-dire une proportion analogue à celle observée à la fin du 1er semestre 1984.

En vertu du mandat spécial du Gouvernement à la SNCI en date du 17 février 1984, la SNCI a effectué en mai 1985 une nouvelle opération de prêt spécial à la sidérurgie de 1000 millions de francs luxembourgeois, opération couverte par la garantie de l'Etat et qui sert au financement des investissements sidérurgiques. La SNCI s'est, à cet effet, refinancée pour moitié auprès de la Caisse de Pension des Employés Privés, le financement de l'autre moitié s'étant fait au moyen d'un recours à sa propre trésorerie.

Crédits à l'investissement

Crédits d'équipement

Cette formule de crédit, réservée en principe à des entreprises de taille petite et moyenne, dont les fonds propres ne dépassent pas vingt millions de francs, reste le moyen d'intervention le plus apprécié en raison de son taux d'intérêt très avantageux de 4.50% p.a.

Le volume de ces crédits a légèrement augmenté d'une année à l'autre, puisqu'il est passé de 289 millions de francs, accordés au cours du premier semestre de l'exercice 1984, à 332,8 millions durant la même période de l'exercice 1985, ce qui correspond à une augmentation de quelque 14,9%.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des crédits d'équipement accordés suivant les différents secteurs éligibles, ainsi que l'impact des crédits en termes d'emplois nouveaux créés.

Crédits d'équipement: Ventilation des crédits accordés durant le premier semestre de 1985:

	Montants accordés en francs	Nombre de prêts	Emplois salariés nouveaux	Débutants indépendants
Industrie	95.920.000.-	7	51	2
Artisanat	135.550.000.-	76	168	24
Hôtellerie	55.225.000.-	25	18	7
Commerce	45.312.000.-	18	21	1
Total:	332.007.000.-	126	258	34

Par comparaison au premier semestre de l'exercice précédent, on a assisté à une diminution en nombre des crédits d'équipement accordés au secteur industriel (- 3 prêts) et à une progression en volume (+

32,3 millions de francs). L'intervention totale de la SNCI dans le financement des investissements industriels (crédits d'équipement + prêts à long terme + prêts CECA) s'est élevée, quant à elle, à 11 prêts pour un montant total de 247 millions de francs. On a donc assisté à une certaine augmentation de l'envergure des projets d'investissement du secteur industriel, même si leur nombre a légèrement diminué.

L'**artisanat** demeure le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement. Il est à noter que tant le volume des crédits d'équipement que le nombre des crédits accordés à ce secteur connaissent une forte progression. En effet, le montant total des crédits d'équipement accordés est passé de 102,7 millions à 135,6 millions de francs (+ 32%) et le nombre des crédits accordés a augmenté de 72 à 76.

Les crédits d'équipement accordés aux secteurs de **l'hôtellerie** et de la **restauration** est connu une régression marquée, en tombant de 96,8 millions de francs à 55 millions de francs, soit une diminution de 41,8 millions ou 43%.

Le nombre des crédits d'équipement accordés au secteur du **commerce**, par contre, a augmenté fortement, le montant de ces crédits passant de 26,6 millions de francs à 45,3 millions (+ 70,3%), alors que leur nombre est resté pratiquement stationnaire (18 en 1985 contre 19 en 1984).

Il échet de relever, par ailleurs, que l'octroi des crédits d'équipement a permis la création de quelque 258 emplois salariés nouveaux ainsi que l'établissement, en tant qu'entrepreneurs individuels, de 34 personnes.

Prêts à long terme

Durant le premier semestre de 1985, le conseil d'administration de la SNCI a accordé 3 prêts à long terme pour un montant total de 101 millions de francs. De ces 3 prêts, 1 est destiné à une entreprise en voie de création, les 2 autres à des entreprises en restructuration.

Le montant accordé au cours du premier semestre de 1985 est en diminution très nette par rapport au premier semestre de 1984. On assiste également à une régression du nombre des prêts à long terme accordés, de 5 à 3 d'une période à l'autre.

Il est rappelé que la formule des prêts à long terme est destinée en principe à des entreprises dont les fonds propres dépassent vingt millions de francs.

A partir du 1er juillet 1985, le "prime rate" de la SNCI pour les prêts à long terme a été abaissé de 10,25% à 10% l'an.

Prêts CECA

La SNCI a conclu en 1984 avec les autorités communautaires une nouvelle convention de prêt global CECA portant sur 300 millions de francs. Au cours de la période sous revue, la SNCI a décidé l'octroi d'un prêt CECA individuel pour un montant de 50 millions de francs. L'entreprise bénéficiaire est une entreprise en voie de création.

Prêts à l'innovation

Durant le premier semestre de 1985, le conseil d'administration a accordé 4 prêts à l'innovation pour un montant total de 19 millions de francs.

Les prêts à l'innovation constituent un moyen d'intervention relativement nouveau de la SNCI et permettent le financement de la **phase technique d'un projet de recherche-développement**, incluant notamment l'ingénierie, la réalisation et l'essai de prototypes, la préparation de la production en série et la création d'un circuit de distribution approprié.

Les prêts à l'innovation en question ont été accordés en vue du financement de la mise au point d'un nouveau mode de transmission de commandes électriques et de communications téléphoniques par induction d'un champ magnétique dans un câble en acier, pour le développement d'une nouvelle gamme de robinets dans le domaine des gaz spéciaux et corrosifs ainsi que pour une installation-pilote pour un nouveau procédé de flochage de textiles.

Le taux d'intérêt des prêts à l'innovation de la SNCI, qui couvrent environ un quart des frais de recherche exposés, a été abaissé au cours de la période sous revue de 3 points pour se situer désormais à 5% l'an.

Crédits à l'exportation

Durant la période sous revue, le conseil d'administration a décidé l'octroi d'un crédit à l'exportation pour un montant de 32,5 millions de francs, un chiffre en diminution sensible par rapport au niveau très élevé enregistré au cours du 1er semestre de l'exercice précédent (- 239 millions de francs). Ce crédit couvre l'exportation de biens d'équipement vers un pays de l'Est et bénéficie de la garantie de l'Office du Ducroire.

Participations

Au cours de la période sous revue, le conseil d'administration a décidé deux prises de participation, à savoir une participation de 33,7 millions de francs dans la Société Européenne de Satellites, et une participation de 67,9 millions de francs dans Paribaven Overseas Investors N.V.

La Société Européenne de Satellites a pour mission, dans une première phase, de procéder à une étude de marché, de définir les caractéristiques techniques de son satellite pour l'enregistrement des fréquences à Genève et de fixer les règles pour la location des canaux. La part du secteur public luxembourgeois (C.E.E. et SNCI) dans le capital de cette société se monte à quelque 20%.

Pour ce qui est de la société Paribaven Overseas Investors N.V., il s'agit d'une société de "venture capital" qui fournira des fonds propres à des entreprises à forte croissance aux Etats-Unis, au Japon et en Europe. Par cette participation, la SNCI s'est assuré le moyen d'intensifier ses contacts avec des entreprises à technologie nouvelle, ce qui ne devrait pas manquer d'avoir une incidence favorable sur la politique de diversification industrielle du Grand-Duché.

Par ailleurs, la SNCI a octroyé un prêt participatif de 60 millions de francs à la société Continental Alloys S.A. de Dommeldange. Cette intervention de la SNCI est accompagnée d'une restructuration du capital social par des actionnaires privés. Eu égard, par ailleurs, aux améliorations techniques apportées au processus de fabrication et à l'augmentation de la productivité qui devrait s'en suivre, on peut espérer une consolidation à moyen terme de la société en question.

Situation financière

Compte tenu des opérations de la "section spéciale" en faveur de la sidérurgie, la somme de bilan au 30 juin 1985 de la SNCI s'élève à plus de 13,9 milliards de francs, contre 13,0 milliards à la fin de 1984, soit une

augmentation de quelque 7%. Par ailleurs, le bénéfice du premier semestre de 1985 est à peu près du même ordre de grandeur que celui enregistré au cours de la période correspondante de 1984.

SOMMAIRE

1. Le bilan de l'exercice au 30 juin 1985

2. Le bilan budgétaire de l'exercice au 30 juin 1985

3. Le bilan de l'exercice au 30 juin 1984

4. Le bilan de l'exercice au 30 juin 1983

5. Le bilan de l'exercice au 30 juin 1982

6. Le bilan de l'exercice au 30 juin 1981